

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 juillet 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 19 juillet 2013, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
concernant la République démocratique du Congo**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, et conformément au paragraphe 5 de la résolution 2078 (2012) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo.

À ce sujet, je vous demanderais de bien vouloir porter la présente lettre et le rapport à l'attention des membres du Conseil et de les faire publier comme documents du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1533 (2004) concernant
la République démocratique du Congo
(Signé) Agshin **Mehdiyev**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 juillet 2013).



**Lettre datée du 20 juin 2013, adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution
1533 (2004) concernant la République démocratique
du Congo par le Groupe d'experts sur la République
démocratique du Congo**

Les membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo ont l'honneur de transmettre ci-joint le texte de leur rapport à mi-parcours, établi en application du paragraphe 5 de la résolution 2078 (2012) du Conseil de sécurité.

(Signé) Nelson **Alusala**

(Signé) Daniel **Fahey**

(Signé) Henry **Fomba**

(Signé) Bernard **Leloup**

(Signé) Marie **Plamadiala**

(Signé) Émilie **Serralta**

Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Par lettre datée du 28 décembre 2012 (S/2012/967), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'il avait nommé les personnes ci-après membres du Groupe d'experts : Nelson Alusala (Kenya) (groupes armés); Henry Fomba (Cameroun) (douanes et aviation); Bernard Leloup (Belgique) (questions régionales); Marie Plamadiala (Moldova) (groupes armés); et Émilie Serralta (France) (ressources naturelles et Coordinatrice).

2. Par lettre datée du 2 janvier 2013 (S/2013/1), le Secrétaire général a nommé Daniel Fahey (États-Unis d'Amérique) (finances) sixième membre du Groupe d'experts.

3. À l'issue de consultations bilatérales tenues à New York avec des membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et des représentants des États Membres concernés, le 1^{er} février 2013, le Groupe d'experts a présenté au Comité les priorités qu'il a établies aux fins de son enquête. Les experts sont arrivés le 9 février en République démocratique du Congo, où ils ont rencontré des représentants des autorités centrales et provinciales. De février à mai 2013, ils se sont rendus dans les provinces de Katanga, de Maniema, du Nord-Kivu, Orientale et du Sud-Kivu.

4. Pendant la première partie de son mandat, le Groupe d'experts a effectué deux visites officielles en Ouganda, deux autres au Rwanda et une au Burundi. Il a également effectué des visites officielles en Belgique, en Allemagne, en France, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et aux États-Unis d'Amérique. Il remercie vivement les gouvernements de ces pays pour leur disponibilité et leur coopération. Il déplore cependant le fait que le Gouvernement rwandais n'ait pas autorisé deux de ses membres (à savoir les experts des groupes armés et des questions régionales) à effectuer des missions officielles sur son territoire ou à rencontrer la délégation rwandaise à New York le 29 janvier 2013.

5. Le Groupe d'experts remercie également la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour son soutien et sa coopération constante depuis le début de son mandat actuel.

6. Le Groupe d'experts est chargé de recueillir et d'analyser toutes les informations pertinentes sur les mouvements d'armes et de matériels connexes et sur les réseaux opérant en violation de l'embargo sur les armes concernant la République démocratique du Congo.

7. En application du paragraphe 5 de la résolution 2078 (2012) du Conseil de sécurité, le Groupe d'experts a établi le présent rapport à mi-parcours pour s'acquitter de son obligation de faire rapport au Conseil, par l'intermédiaire du Comité, le 28 juin 2013 au plus tard. Le présent rapport a pour objet :

- a) De présenter le mandat du Groupe d'experts et les modalités d'exécution;
- b) De définir le cadre des enquêtes actuellement menées par le Groupe d'experts;

c) De mettre en avant les faits importants au regard du mandat du Groupe d'experts qui sont survenus depuis son rapport final en date du 12 octobre 2012 (S/2012/843), notamment les nouvelles personnes ou entités visées par des sanctions.

8. Le Groupe d'experts a appliqué les normes en matière de preuve que le Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions a recommandées dans son rapport (S/2006/997), en s'appuyant sur des documents authentiques et, autant que possible, sur des observations faites directement sur les lieux par ses propres membres. Il a corroboré les informations recueillies auprès d'au moins trois sources fiables et indépendantes. Il a notamment recueilli les déclarations de témoins oculaires qui ont combattu ou combattent actuellement au sein de groupes armés, ainsi que de membres de communautés où des incidents se sont produits. Les experts ont en outre obtenu des relevés d'appels téléphoniques, des relevés bancaires, des registres de transferts de fonds, des photographies, des vidéos et d'autres éléments de preuve matérielle corroborant leurs conclusions.

II. Groupes armés congolais

A. Mouvement du 23 mars

9. Dans son rapport final de 2012 (S/2012/843), le Groupe d'experts a recensé les violations de l'embargo sur les armes commises par le Gouvernement rwandais et par de hauts responsables du Gouvernement ougandais qui soutiennent les rebelles du Mouvement du 23 mars (M23) et leurs alliés. Au titre de son engagement à respecter le droit de réponse, le Groupe d'experts a joint au présent rapport une lettre du Premier Ministre ougandais relative à ses propres conclusions (voir annexe 1). Depuis le début de son mandat actuel, le Groupe d'experts n'a trouvé aucune indication qu'un appui est fourni aux rebelles depuis l'intérieur de l'Ouganda, mais il a rassemblé des éléments de preuve indiquant qu'un appui continu, mais limité, est apporté au M23 depuis le Rwanda. Il a adressé une lettre au Gouvernement rwandais le 14 juin 2013 pour obtenir des clarifications sur ce soutien, et attend avec intérêt sa réponse¹.

10. Début 2013, des conflits de pouvoir opposant les responsables du M23 visés par des sanctions, le général Bosco Ntaganda et son adjoint, le « général de brigade » Sultani Makenga, ont entraîné la scission du M23, puis des affrontements militaires entre les deux factions. Après deux semaines de combat, les troupes de Makenga, soutenues par des soldats démobilisés originaires du Rwanda, ont mis en défaite les troupes fidèles à Ntaganda, le 15 mars 2013. Au même moment, les autorités rwandaises ont démantelé le réseau de soutien et de recrutement de Ntaganda au Rwanda (voir par. 16 et 17).

11. Après la fuite au Rwanda de Ntaganda et de 788 soldats et cadres politiques qui lui sont restés fidèles, Makenga s'est efforcé de reconstruire un M23 affaibli. Le mouvement n'est pas en mesure de contrôler tout son territoire et pâtit de la baisse du moral des troupes et des multiples désertions (voir par. 31 et 142). Pendant la

¹ Le Groupe a reçu une réponse détaillée des autorités rwandaises le 1^{er} juillet 2013 et prévoit de continuer à consulter les autorités sur la teneur de cette réponse durant la seconde partie de son mandat.

durée du mandat du Groupe d'experts, le M23 dirigé par Makenga a continué à recruter au Rwanda et à enrôler des soldats rwandais démobilisés. Certains officiers des Forces de défense rwandaises ont également rencontré des commandants du M23 et empêché le rapatriement volontaire de combattants du M23 au Rwanda.

1. Sous le contrôle de Ntaganda

12. Craignant d'être arrêté en vertu du mandat d'arrêt délivré contre lui par la Cour pénale internationale, Ntaganda, commandant en chef du M23, a clandestinement mené la rébellion depuis un lieu de repli situé à proximité de la frontière rwandaise, tandis que son adjoint, Makenga, assumait les fonctions de responsable officiel du mouvement (voir S/2012/843, par. 6). Ntaganda a joué un rôle fondamental pour le M23 en organisant un réseau de recrutement au Rwanda et en nouant des alliances entre le M23 et d'autres groupes armés. À partir de la fin 2012, il a cherché à accroître de plus en plus son contrôle sur le M23 et a donné le monopole des postes de responsabilité aux officiers qui lui sont fidèles. Si le M23 avait essayé de se forger une image de mouvement politique aux revendications légitimes, le mouvement dirigé par Ntaganda et ses officiers, dont on sait qu'ils respectent peu les droits de l'homme², n'était pas un interlocuteur crédible pendant les négociations dirigés par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à Kampala.

13. Des désaccords majeurs entre Ntaganda et Makenga au sujet de la direction du M23 ont fini par entraîner une scission, puis des affrontements militaires ouverts. Ntaganda a utilisé son réseau de contacts au Rwanda pour appuyer sa propre faction du M23 et pour mettre un terme à ses activités, les autorités rwandaises ont arrêté certains membres de ce réseau³. Des officiers rwandais ont également apporté un soutien matériel limité à Makenga lorsqu'il cherchait à triompher de Ntaganda.

2. Divisions internes

14. Le premier heurt entre les deux commandants du M23 a eu lieu pendant leur prise de contrôle de Goma en novembre 2012⁴. Selon deux cadres du M23 et les autorités provinciales, Ntaganda s'est installé dans la ville une fois qu'elle est tombée aux mains des rebelles, alors que Makenga le lui avait déconseillé. L'actuel Président du M23, Bertrand Bisimwa, a rapporté au Groupe d'experts que, cédant à la pression internationale, Makenga avait ordonné à ses soldats de se retirer de Goma, mais que les fidèles de Ntaganda avaient tenté de rester dans la capitale provinciale. Selon des cadres du M23 et des hommes politiques proches du mouvement, Jean-Marie Runiga Lugerero, qui présidait le mouvement à l'époque et était alors l'allié de Ntaganda, a promu de façon unilatérale le colonel Baudoin Ngaruye au grade de général de brigade, lui donnant ainsi le même rang que Makenga pour avoir plus d'influence dans la prise des décisions.

² Parmi les officiers fidèles à Ntaganda se trouvent le colonel Baudoin Ngaruye, le colonel Innocent Zimurinda et le lieutenant-colonel Eric Badege, dont les noms ont été inscrits sur la liste de personnes visées par les sanctions le 30 novembre 2012, le 1^{er} décembre 2010 et le 31 décembre 2012, respectivement.

³ Pour de plus amples informations sur le réseau de Ntaganda, voir S/2012/843, par. 30.

⁴ Ntaganda et Makenga s'étaient déjà affrontés après l'arrestation de l'ex-commandant militaire du Congrès national pour la défense du peuple, le général Laurent Nkunda, en janvier 2009. Nkunda avait été trahi par Ntaganda, qui avait pris sa place.

15. Les luttes de pouvoir se sont poursuivies après le retrait du M23 de Goma, le 1^{er} décembre 2012. Ntaganda et Makenga se sont affrontés au sujet de la répartition du butin des pillages de Goma (voir encart) et se sont l'un et l'autre efforcés de nommer les officiers et cadres qui leur étaient fidèles à des postes clefs au sein du mouvement⁵. Selon d'anciens soldats du M23, Ntaganda a soudoyé des officiers pour gagner leur fidélité et a réussi à rallier la plupart des officiers du mouvement. D'anciens cadres politiques et un partisan du M23 ont affirmé que Ntaganda avait procédé à des recrutements au Rwanda (voir S/2012/843, par. 22 et 23) et conservait des partisans dans l'armée rwandaise.

16. Selon des cadres du M23, un ancien officier de l'armée rwandaise, un ancien officier du M23 et un collaborateur du mouvement, ainsi que deux hommes politiques congolais, de hauts responsables rwandais qui avaient soutenu Ntaganda, et ne pouvaient plus contrôler son réseau au Rwanda ni ses menées en République démocratique du Congo, ont décidé de l'écarter du M23 et de démanteler ses appuis au Rwanda. Selon d'anciens officiers de l'armée rwandaise et un collaborateur du M23, les autorités rwandaises ont arrêté, fin décembre 2012, un officier de l'armée rwandaise, le colonel Jomba Gakumba, en raison de ses liens étroits avec Ntaganda (voir *ibid.*, par. 83). Un ancien membre du Front patriotique rwandais, deux anciens officiers de l'armée rwandaise et un homme politique fidèle à Ntaganda ont déclaré au Groupe d'experts que John Rucyahana, évêque et allié de Ntaganda au Rwanda, qui recrutait des hommes politiques et levait des fonds pour le M23 (voir *ibid.*, par. 30), avait dû mettre fin à sa collaboration. Le Groupe d'experts a demandé au Gouvernement rwandais de lui fournir des clarifications à ce sujet et attend une réponse.

17. Un officier de l'armée rwandaise ainsi qu'un cadre et deux collaborateurs du M23 ont déclaré que, le 10 mars 2013, les autorités rwandaises avaient arrêté Gafishi Semikore et Theo Bitwayiki, qui faisaient partie du réseau de recrutement et d'appui de Ntaganda à Gisenyi, alors qu'ils tentaient de l'aider depuis le Rwanda en lui procurant de petites quantités de munitions, de vivres et de fournitures médicales, pendant les hostilités entre les deux factions à Kibumba.

Pillage de Goma

Le M23 s'est livré à un pillage systématique à Goma en novembre 2012. Les cadres du M23 et plusieurs hommes politiques ont informé le Groupe d'experts que Ntaganda et l'ancien président du M23, Jean-Marie Runiga Lugerero, avaient nommé des partisans du M23 à des postes à l'Office des douanes congolais à la frontière entre Goma et Gisenyi (Rwanda), où ils ont détourné des fonds et des marchandises (voir annexe 2). Le 26 novembre 2012, Logo Kubu, associé de Ntaganda (voir S/2011/738, par. 601) a déposé 38 050 dollars sur un compte de l'Equity Bank à Gisenyi, de l'autre côté de la frontière (voir annexe 3). Le Groupe d'experts a contacté l'Equity Bank pour obtenir des précisions.

⁵ Ntaganda a accusé Makenga de recevoir des pots-de-vin de la délégation congolaise à Kampala pour intégrer l'armée congolaise. Il a exigé que son aide de camp, le colonel Alex Bizimungu Masozera, fasse partie de la délégation politique du M23 afin de recevoir des rapports sur les négociations. Le colonel Masozera avait contribué à Goma à la contrebande à grande échelle de minerais avant la mutinerie de 2012 (voir S/2011/738, par. 613).

Ngaruye, fidèle de Ntaganda, a organisé le pillage systématique des locaux et véhicules du Gouvernement (voir annexe 4). Des officiers fidèles Makenga se sont emparés d'un char T55 appartenant aux Forces armées de la République démocratique du Congo (voir annexe 5), en plus d'un important arsenal d'armes lourdes et de mortiers de l'armée congolaise (voir annexe 6). Dans un rapport établi par le Gouvernement congolais, la valeur des biens volés par le M23 dans les locaux gouvernementaux a été estimée à plus de 3 millions de dollars (voir annexe 7). En avril, le Groupe d'experts a repéré à Bunagana (zone contrôlée par le M23), à la frontière ougandaise, des camions qui ont été volés à Goma (voir annexe 8).

3. Séparation entre les factions du mouvement

18. Le M23 s'est scindé en deux factions le 28 février 2013. Ntaganda et ses officiers ont pris position à Kibumba, à 27 kilomètres au nord de Goma (voir annexe 9), tandis que Makenga a gardé le contrôle de Rumangabo, plus au nord (voir annexe 10). D'anciens fidèles de Ntaganda ont rapporté qu'étant devenu suspicieux et craignant d'être arrêté, Ntaganda avait renforcé sa protection personnelle. La plupart des soldats du mouvement lui sont restés fidèles. Le « Ministre des finances » du M23, Ephrem Bwishe, a dit au Groupe d'experts qu'avant de rejoindre Ntaganda à Kibumba, Runiga avait emporté avec lui la plus grande partie des fonds du M23, Makenga ayant conservé l'essentiel de son arsenal d'armes et de munitions.

19. Les présidents des deux factions du M23 ont nié avoir collaboré avec Ntaganda. En février 2013, le président du M23 de Makenga, Bertrand Bisimwa, a dit au Groupe d'experts que les responsables du mouvement avaient découvert que Ntaganda se cachait sur le territoire contrôlé par le M23. Le 27 février, Bisimwa a publié un communiqué dans lequel il accusait Runiga d'offrir à Ntaganda un appui politique visant à influencer les décisions du M23, et le destituait de ses fonctions de président (voir annexe 11). Lors d'un entretien avec le Groupe d'experts, Runiga a cependant nié s'être allié avec Ntaganda et a déclaré ne pas l'avoir vu depuis janvier 2012.

20. Fin février 2013, Ntaganda a tenté de préparer sa fuite vers Masisi. Selon l'un de ses fidèles, un ancien officier du M23 et un collaborateur du mouvement, Ntaganda était en contact régulier avec un ancien membre du Congrès national pour la défense du peuple, le colonel François Mudahunga, commandant du 812^e régiment de l'armée congolaise, basé à Kitchanga. En collaboration avec Mudahunga, Ntaganda a chargé quelques 50 hommes de préparer sa fuite vers Masisi et de rassembler des munitions provenant des caches d'armes qu'il y gardait (voir par. 117 à 123).

4. Heurts entre les factions du mouvement

21. Les hostilités ont éclaté entre les deux factions du M23 le 28 février 2013. Trois anciens officiers de l'armée rwandaise, un cadre du M23 et un collaborateur du mouvement, ainsi qu'un homme politique congolais ont affirmé que certains officiers rwandais avaient assuré Ntaganda de leur soutien mais ont en réalité décidé de soutenir Makenga.

22. Des soldats rwandais démobilisés ont aidé Makenga à gagner du terrain sur Ntaganda. Deux membres actifs et un collaborateur du M23 ont confirmé que des groupes de soldats rwandais démobilisés s'étaient infiltrés en République démocratique du Congo pendant les deux semaines de combat pour y aider Makenga. Cinq anciens officiers du M23 ont séparément assisté à l'arrivée de petits groupes d'hommes en provenance du Rwanda, auxquels des fonctions militaires précises ont été immédiatement assignées avant qu'ils ne rejoignent les rangs de Makenga dans les combats contre les troupes de Ntaganda⁶. Le Groupe d'experts a demandé au Gouvernement rwandais de lui fournir des clarifications à ce sujet et attend sa réponse.

23. Makenga avait un avantage tactique du fait qu'il contrôlait la plupart des armes lourdes pillées à Goma, en plus des armes que le M23 avait saisies par le passé et du stock de munitions du mouvement. Ses commandants ont utilisé un char, un lance-roquettes multiple et des mitrailleuses de 14,5 mm pour refouler les soldats de Ntaganda vers la frontière rwandaise. Selon un officier du M23, un ancien officier et un membre civil du mouvement, quatre soldats rwandais démobilisés ont aidé les troupes de Makenga à manœuvrer les armes lourdes.

24. Des officiers rwandais ont également donné des informations fallacieuses à Ntaganda, ce qui a précipité sa défaite. D'après deux anciens officiers de l'armée rwandaise, un officier du M23 et d'anciens officiers du mouvement, ainsi qu'un fidèle de Ntaganda, certains officiers de l'armée rwandaise ont rencontré Ntaganda début mars 2013, avant la dernière bataille, et lui ont promis de lui fournir des troupes et des munitions. D'anciens soldats du M23 ayant combattu au côté de Ntaganda ont rapporté que des forces spéciales rwandaises qui avaient été déployées le long de la frontière avaient fourni des munitions à Ntaganda au début des combats, ce qui lui a fait croire qu'il bénéficiait de l'appui de l'armée rwandaise.

25. Deux anciens officiers et un ancien soldat du M23 ont dit au Groupe d'experts qu'ils avaient surpris des conversations téléphoniques régulières entre Ngaruye et des officiers de l'armée rwandaise pendant cette semaine, après quoi Ngaruye avait assuré à ses troupes qu'elles bénéficieraient de l'appui du Rwanda. Mais au fur et à mesure que les combats ont progressé, il est devenu évident que les munitions n'arriveraient pas. Selon trois anciens soldats du M23, les soldats de Ntaganda qui avaient tenté de fuir vers le Rwanda pendant la semaine du 11 mars 2013 ont été capturés à la frontière par des soldats de l'armée rwandaise et remis aux forces de Makenga.

5. Reddition de la faction de Ntaganda

26. Lorsque ses troupes se sont trouvées à court de munitions, Ntaganda s'est enfui au Rwanda. D'après trois de ses fidèles, d'anciens officiers du M23 et des soldats ayant combattu à ses côtés, il craignait de se faire tuer par les soldats de l'armée rwandaise déployés le long de la frontière. L'adjoint de Makenga, le colonel Innocent Kaina, individu visé par les sanctions, a également déclaré au Groupe d'experts qu'il avait eu le projet de tuer Ntaganda. Deux officiers fidèles à Makenga ont également rapporté que ce dernier avait ordonné à ses troupes de tuer Ntaganda.

⁶ Les mêmes sources ont déclaré au Groupe d'experts que l'attribution immédiate de fonctions militaires ne valait que dans le cas de recrues possédant déjà une expérience militaire ou policière, les recrues inexpérimentées devant suivre un entraînement.

27. Le 15 mars 2013, escorté par un homme, Ntaganda a clandestinement franchi la frontière rwandaise, en empruntant un petit sentier dans la zone de Gasizi. Quatre de ses soldats, deux hommes politiques qui lui étaient fidèles, trois membres du M23 et un membre de sa famille ont déclaré au Groupe d'experts qu'il avait atteint Kigali avec l'aide de sa famille et était arrivé à l'ambassade des États-Unis le 18 mars, où il avait demandé à être transféré à la Cour pénale internationale, sans que les autorités rwandaises en aient été informées. Par la suite, les autorités rwandaises ont arrêté un individu soupçonné d'avoir aidé Ntaganda à s'évader et ont interrogé l'épouse et le frère de ce dernier⁷.

28. Selon le Mécanisme conjoint de vérification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, 788 personnes, dont 718⁸ soldats de Ntaganda et 70 cadres politiques, ont commencé à se rendre au Rwanda le 15 mars en passant par les postes frontière de Kabuhanga et Gasizi. Environ 500 soldats se sont livrés à Makenga en République démocratique du Congo le 16 mars (voir annexe 12). Des soldats de l'armée rwandaise ont désarmé les troupes de Ntaganda qui sont entrées au Rwanda. Dans une lettre adressée au Groupe d'experts en avril 2013, le Gouvernement rwandais a confirmé que tous les combattants du M23 avaient été désarmés à leur arrivée sur le territoire rwandais. Selon les autorités rwandaises, les combattants ont remis plus de 409 armes, dont 333 pistolets-mitrailleurs (voir annexe 13).

29. La faction de Ntaganda qui a franchi la frontière rwandaise les 15 et 16 mars comptait cinq personnes visées par des sanctions. Après le transfert de Ntaganda de Kigali à la Cour pénale internationale à La Haye, le 22 mars 2013, les autorités rwandaises ont déplacé Runiga, Ngaruye, les colonels Innocent Zimurinda et Eric Badege à Ngoma, à environ 300 kilomètres de la frontière congolaise, le 1^{er} avril 2013. Les autorités congolaises ont émis des mandats d'arrêt à l'encontre de ces personnes visées par les sanctions. Le 22 mars 2013, le Groupe d'experts a rencontré les anciens membres du M23 au Rwanda. De hauts responsables rwandais lui ont communiqué une liste comportant le nom de personnes qui étaient entrées sur leur territoire (voir annexe 14).

30. En se basant sur les informations qui lui ont été communiquées par d'anciens officiers du M23 et le personnel médical du mouvement, le Groupe d'experts estime que plus de 200 combattants des deux factions sont morts au combat. Selon les mêmes sources, plus de 50 personnes ont été blessées dans le camp de Makenga et certains des blessés du camp de Ntaganda ont été exécutés sur les ordres de celui-ci (voir par. 130). Les autorités rwandaises ont déclaré au Groupe d'experts que 159 fidèles de Ntaganda qui étaient passés au Rwanda avaient été blessés.

6. Sous le contrôle de Makenga

31. Après la défaite de Ntaganda, Makenga s'est retrouvé avec un M23 affaibli comptant quelque 1 500 soldats éparpillés sur une zone de 700 kilomètres carrés. Du 20 mars au 19 juin 2013, 246 combattants du M23 se sont livrés à la Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réintégration et de la réinstallation de la MONUSCO. De nombreux autres se sont livrés à l'armée

⁷ En 2012, le frère de Ntaganda organisait le voyage de recrues en les faisant transiter par l'hôtel Bushokoro, propriété de Ntaganda, à Kinigi (Rwanda). Voir S/2012/843, par. 22.

⁸ Ce chiffre a également été communiqué au Groupe par un diplomate étranger et figure dans un article publié le 18 mars 2013 dans le *New Times*, basé à Kigali.

congolaise ou ont pris la fuite. En outre, le M23 a perdu l'appui des responsables et des communautés qui soutenaient Ntaganda dans le nord du Rwanda, et ne bénéficie plus des réseaux de recrutement et de financement que celui-ci avait mis en place. La pénurie de soldats a forcé Makenga à évacuer plusieurs bases du M23, ouvrant ainsi la voie à des incursions des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et des Nyatura dans les zones tenues par le M23 (voir annexe 15).

32. Makenga a cherché à renforcer le mouvement en recrutant des soldats en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda. Grâce à l'appui de hauts responsables rwandais sympathisants, Makenga a pu recruter au Rwanda, mais les hauts responsables ougandais ont contrecarré plusieurs tentatives de recrutement sur leur territoire. En dépit des recrutements récents, le fait qu'à la fin mai le M23 ait échoué à reprendre le contrôle d'une position militaire stratégique de l'armée congolaise près de Goma témoigne qu'il est actuellement incapable de mener des opérations militaires coordonnées de grande envergure.

7. Préparation de nouvelles opérations militaires

33. Après le démantèlement de la faction du M23 dirigée par Ntaganda, des négociations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23 de Makenga ont repris à Kampala en juin 2013. Bien que Makenga ait promis à ses soldats qu'ils seraient intégrés dans l'armée congolaise après la défaite de Ntaganda, huit anciens soldats du M23 avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu ont déclaré que Makenga préparait une nouvelle attaque de Goma.

34. Après l'adoption, le 28 mars 2013, de la résolution 2098 (2013) par laquelle le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'une brigade d'intervention de la Force afin de neutraliser et de désarmer les rebelles congolais, les responsables du M23 ont adressé des lettres à l'Afrique du Sud et à la République-Unie de Tanzanie, pays fournisseurs de contingents, pour les dissuader d'envoyer leurs troupes en République démocratique du Congo (voir annexe 16).

35. Selon d'anciens soldats du M23, le mouvement a organisé en avril et mai 2013 des sessions d'entraînements militaires consacrées notamment aux techniques de guerre urbaine et de guérilla, pour assurer sa défense contre la brigade d'intervention de la Force. Des membres actuels du M23 et d'anciens membres ont rapporté au Groupe d'experts que, le 27 mai 2013, tous les cadres politiques du mouvement avaient participé à une formation d'une semaine sur le commandement et la gestion, au cours de laquelle les rebelles avaient attribué les fonctions administratives clefs dans l'éventualité où ils parviendraient à reprendre le contrôle de Goma.

8. Recrutement

36. Le Groupe d'experts note que le M23 fait moins de nouvelles recrues au Rwanda depuis le démantèlement du réseau de recrutement de Ntaganda; dans le nord du pays, les notables locaux qui soutenaient ce dernier ont cessé de collaborer avec le Mouvement. Un cadre politique et d'anciens officiers du Mouvement, ainsi que des responsables locaux, ont toutefois signalé que, depuis la fin mars 2013, les rangs du M23 s'étaient étoffés de quelque 200 personnes, dont certaines venant de camps de réfugiés au Rwanda et d'autres, parmi lesquelles des enfants, des territoires de Rutshuru et de Masisi en République démocratique du Congo. Le M23 a également essayé de recruter des réfugiés dans les camps de l'ouest de l'Ouganda (voir par. 39).

37. Depuis la mi-février 2013, le Groupe d'experts a interrogé 66 anciens soldats et officiers du M23 qui s'étaient rendus, dont 23 ressortissants rwandais. Entre le 1^{er} janvier et le 9 juin 2013, la Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réintégration et de la réinstallation de la MONUSCO a démobilisé et rapatrié 57 anciens soldats du Mouvement ayant déclaré être citoyens rwandais⁹. En mai 2013, lorsque le Groupe d'experts s'est rendu au camp de démobilisation de Motubo, au Rwanda, un responsable du camp l'a toutefois informé qu'aucun ex-combattant du M23 n'était jamais arrivé sur place.

38. Quatorze anciens soldats du M23 ont dit au Groupe d'experts que des Rwandais qui avaient tenté de quitter le Mouvement et de retourner directement au Rwanda avaient été réintégrés de force au M23 par des officiers de l'armée rwandaise. Deux d'entre eux s'étaient trouvés dans cette situation. Un autre, qui s'était enfui au Rwanda en mars avec quatre de ses compagnons d'armes, a dit que son groupe avait immédiatement été reconduit à la frontière congolaise par des officiers de l'armée rwandaise avant d'être remis à des commandants du M23, qui les avaient placés en détention à Rumangabo. Un autre encore a déclaré qu'il avait quitté le M23 en janvier mais avait été renvoyé dans ses rangs par des officiers de l'armée rwandaise, qui l'avaient arrêté au Rwanda. En avril, un autre ancien soldat du M23 a vu des hommes de l'armée rwandaise ramener un groupe de 10 soldats à Makenga après qu'ils avaient essayé de s'enfuir au Rwanda.

39. Le M23 a également recruté en Ouganda, quoique à petite échelle. Le Groupe d'experts a interrogé trois ressortissants ougandais qui avaient été recrutés à Kampala en mai 2013 par un agent du M23 nommé Mufuruki puis avaient pris la fuite. Mufuruki leur avait promis des emplois lucratifs en République démocratique du Congo. À leur arrivée au poste frontière de Bunagana, ils avaient été confiés à un autre agent du M23, un certain M. Kazungu, qui les avait fait passer au Congo où il les avait remis à des commandants du M23. Lorsqu'ils avaient protesté, ces commandants avaient menacé de les abattre. Les autorités ougandaises ont informé le Groupe d'experts que, le 7 mai 2013, elles avaient arrêté sept personnes soupçonnées de recruter pour le compte du M23. En juin 2013, six ressortissants ougandais membres du M23 ont déposé leurs armes et se sont rendus à la Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réintégration et de la réinstallation de la MONUSCO.

9. Infiltration de soldats rwandais démobilisés

40. En 2013, des soldats rwandais démobilisés se sont ralliés au M23¹⁰. Trois anciens officiers de l'armée rwandaise, 10 anciens soldats et 5 anciens officiers du M23 ont indiqué que des agents du Mouvement avaient recruté des soldats démobilisés au Rwanda. Depuis février, le Groupe d'experts a interrogé trois soldats rwandais démobilisés qui ont déclaré avoir été recrutés par des officiers de l'armée rwandaise sympathisants du M23. D'après trois anciens officiers de l'armée rwandaise, un collaborateur du M23 et un membre du Mouvement, des officiers de l'armée rwandaise aidaient à trouver de nouvelles recrues au Rwanda en demandant à des officiers de haut rang démobilisés dans différents districts de coopérer avec des

⁹ Pendant la même période, la Section a également rapatrié un Ougandais et un Kényan qui avaient quitté le M23.

¹⁰ Au Rwanda, la plupart des membres démobilisés de l'armée et des FDLR intègrent les forces de réserve de l'armée rwandaise (voir S/2012/843, par. 20).

responsables locaux pour recruter des soldats démobilisés de l'armée rwandaise. D'anciens membres de l'armée rwandaise, un cadre du M23 et un ancien soldat du Mouvement ont déclaré que ce dernier recrutait tant des anciens membres de l'armée rwandaise que des anciens membres des FDLR à Musanze et à Rubavu.

41. Depuis mars 2013, d'anciens officiers du M23 ont signalé au Groupe d'experts que des soldats démobilisés avaient intégré le M23 en petits groupes de 5 à 30 personnes, groupes qui ont été vus par des notables des régions de Chanzu et de Kabuhanga. Une fois en territoire contrôlé par le M23, ces recrues se voyaient distribuer des treillis militaires, des insignes et des armes au quartier général, à Chanzu et à Rumangabo¹¹. Elles assistaient ensuite à une séance d'information à Chanzu avant d'être intégrées à différentes brigades. Des cadres et anciens cadres du M23 ont dit au Groupe d'experts que les soldats démobilisés se voyaient généralement confier des tâches spécialisées comme le maniement des armes lourdes.

42. Des soldats rwandais démobilisés ont été tués sur les lignes de front du M23 en République démocratique du Congo. Le Groupe d'experts a obtenu le nom et l'adresse de sept familles des villages de Bigogwe et de Mukamira, au nord du Rwanda, dont les fils se sont battus dans les rangs du M23 après avoir été démobilisés et ont trouvé la mort dans les combats entre les partisans de Makenga et ceux de Ntaganda.

43. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a interrogé un soldat de l'armée rwandaise qui s'était fait arrêter en République démocratique du Congo à la fin de 2012. Depuis la chute de Goma en novembre 2012, il n'a toutefois recueilli aucun élément permettant de prouver que des unités de l'armée rwandaise apportent un appui complet au M23 (voir S/2012/348/Add.1, par. 31).

Opération Mutaho

Le 20 mai 2013, trois jours avant la visite du Secrétaire général à Goma, le M23 a tenté, en vain, de s'emparer de la colline de Mutaho, l'une des positions depuis lesquelles l'armée congolaise défendait la ville (voir annexe 17). Des membres et anciens membres du M23 ont signalé que le Mouvement avait redéployé des troupes depuis d'autres positions vers Goma (voir annexe 18). Les rebelles ont aussi déplacé leur armes lourdes vers le sud (voir annexe 19).

Face à la forte résistance opposée par l'armée congolaise, les rebelles se sont repliés sur leurs positions initiales. D'après d'anciens officiers du M23 qui ont participé au combat, le Mouvement s'est trouvé à court de munitions et n'avait ni roquettes, ni d'obus; 40 de ses membres sont morts et 30 autres ont été blessés et, faute d'avoir reçu les renforts en hommes et en munitions que le Rwanda lui avait promis, il a été contraint de déclarer un cessez-le-feu unilatéral (voir annexe 21).

¹¹ Le siège administratif du M23 se trouve à Rumangabo et son quartier général est à Chanzu.

Les 21 et 22 mai 2013, le M23 a tiré cinq munitions pour canon de 122 mm sur un quartier densément peuplé de Goma et sur le camp de déplacés de Mugunga (voir annexe 21). Deux membres du M23 et trois anciens soldats du Mouvement ayant pris part au combat ont dit au Groupe d'experts que c'était à cause d'une erreur humaine que des objectifs civils avaient été pris pour cible (voir par. 131).

Au début du mois de juin 2013, un membre du M23 et deux collaborateurs du Mouvement ont informé le Groupe d'experts que le M23 avait toujours des avant-postes près de Goma. D'après ces mêmes sources, à une réunion tenue à Chanzu le 1^{er} juin, Makenga a informé ses troupes que les attaques contre Goma reprendraient.

10. Rencontres avec des officiers de l'armée rwandaise

44. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles des commandants du M23 ont rencontré des officiers de l'armée rwandaise à intervalle régulier. Trois anciens officiers et un ancien cadre du M23 ainsi que plusieurs responsables locaux lui ont signalé que, entre mars et mai 2013, ils avaient vu deux colonels du M23, Kaina et Yusuf Mboneya, rencontrer des officiers de l'armée rwandaise à la frontière de Kabuhanga. D'après des membres et anciens membres du M23, certains officiers de l'armée rwandaise ou leurs représentants se sont rendus à Chanzu et à Rumangabo pour rencontrer Makenga.

11. Armes et munitions utilisées par le Mouvement

45. Des officiers de l'armée congolaise et des membres du M23 ont dit au Groupe d'experts que, en quittant Goma le 1^{er} décembre 2012, le Mouvement avait main basse sur une grande quantité de roquettes, mortiers et munitions. Des membres et anciens membres du M23 ont toutefois indiqué que si le Mouvement était toujours en possession d'une grande partie des munitions dont les rebelles s'étaient emparés, celles-ci ne correspondaient pas forcément aux types d'armes dont ils se servaient.

12. Financement

46. Selon des cadres du M23, Ntaganda et Runiga finançaient le Mouvement grâce à un réseau de sympathisants et à des opérations commerciales. Ils utilisaient une partie de leur salaire pour verser des pots-de-vin à des officiers du M23 afin de les convaincre de passer dans leur camp. Des officiers qui avaient fait partie des partisans de Ntaganda ont dit au Groupe d'experts que celui-ci leur avait fait verser des salaires durant ses derniers mois au M23 afin d'acheter leur loyauté. Tous les anciens membres de la faction de Makenga que le Groupe d'experts a interrogés, soldats et officiers confondus, ont cependant déclaré n'avoir pas reçu de salaire pendant qu'ils servaient sous les ordres de celui-ci.

47. D'après des membres et anciens membres du M23, le Mouvement continue de faire payer une taxe aux camions traversant les postes de contrôle qu'il a installés à Kibumba, à Kiwanja et à la frontière de Bunagana. Cette taxe, qui est actuellement sa principale source de revenus, va de 200 à 1 000 dollars par camion en fonction de la charge transportée (voir annexe 22). Aux dires de certains de ses membres, le M23 récolte ainsi 6 000 dollars par jour en moyenne, soit 180 000 dollars par mois.

Depuis que Ntaganda s'est rendu, Makenga a essayé de réorganiser les finances du Mouvement (voir annexe 23).

B. Groupes armés alliés au Mouvement du 23 mars

48. Depuis 2012, le M23 essaie de former une large coalition de groupes armés dans l'espoir que des attaques simultanées sur plusieurs fronts réussissent à écraser l'armée congolaise. En 2013, le Mouvement a continué d'attiser l'insécurité dans le pays alors même que ses représentants étaient à la table des négociations à Kampala. Son objectif était de prouver qu'il existait en République démocratique du Congo un vaste problème de gouvernance dans lequel il n'était pour rien. Après avoir brièvement pris le contrôle de Goma, les rebelles ont mis à profit le territoire rwandais pour élargir leur réseau d'alliances au Congo. Après la reddition de Ntaganda, Makenga a renforcé la collaboration du M23 avec la plupart des groupes armés que Ntaganda et Runiga avaient initialement mobilisés. Toutefois, bon nombre de ces alliances n'ont pas fait long feu, les autorités congolaises ayant réussi à arrêter ou à neutraliser plusieurs alliés du M23 sévissant au Sud-Kivu et dans la région de Beni.

1. Union des forces révolutionnaires du Congo

49. Dans son rapport final de 2012, le Groupe d'experts a décrit les efforts déployés par le M23 pour former des alliances au Sud-Kivu (voir S/2012/843, par. 69 à 81). Ces efforts n'ont guère porté leurs fruits dans la mesure où la population locale ne voit pas le Mouvement d'un bon œil. Après son retrait de Goma, le 1^{er} décembre, le M23 a continué de chercher à ouvrir un deuxième front au Sud-Kivu. Un activiste politique et ancien employé de la Banque centrale du Congo, Gustave Bagayamukwe Tadj, a essayé d'y mettre sur pied des groupes armés pour le compte du Mouvement.

50. En août 2012, Bagayamukwe s'est rendu dans des régions contrôlées par le M23 pour rencontrer le colonel Albert Kahasha, originaire du Sud-Kivu, qui avait intégré les rangs du Mouvement à Rutshuru, au Nord-Kivu. Les commandants du M23 avaient décidé de faire de Kahasha le chef militaire du Mouvement au Sud-Kivu (voir annexe 24). Makenga a coordonné le transfert de Kahasha au Sud-Kivu avec Bagayamukwe. D'après ce dernier, un de ses collaborateurs et un cadre du M23, Kahasha s'est rendu au Rwanda en novembre 2012 pour y tenir une série de réunions, après quoi il est revenu en République démocratique du Congo. Le même mois, après avoir tenté en vain d'intégrer l'armée congolaise, il s'est enfui sur le territoire de Walungu, au Sud-Kivu, d'où il a continué de collaborer avec le M23.

51. Le 16 décembre 2012, Kahasha et Bagayamukwe ont créé un groupe politico-militaire baptisé Dynamique populaire pour le changement dans le but de rassembler divers groupes armés à l'appui du M23. La déclaration qu'ils ont tous deux signée à cette occasion mentionnait que le texte avait été envoyé au M23 pour approbation et appelait à la dissolution de toutes les institutions de la République démocratique du Congo (voir annexe 25).

52. Le 8 janvier 2013, Bagayamukwe s'est de nouveau rendu à Bunagana, en territoire contrôlé par le M23, pour participer à une réunion dirigée par les chefs du Mouvement, à savoir Runiga, Makenga et Ngaruye, tous trois sous le coup de sanctions. Le but de cette réunion était de renforcer encore les alliances conclues par

le M23 et d'ouvrir un front au Sud-Kivu, ce qui a été confirmé par Bagayamukwe, un membre de l'Union des forces révolutionnaires du Congo (UFRC) et un collaborateur de l'UFRC. Deux participants à la réunion et deux anciens membres du bras politique du M23 ont dit au Groupe d'experts que des représentants de plusieurs groupes armés du Sud-Kivu s'étaient réunis à Bunagana ce jour-là, parmi lesquels Benoît Kadage, Sadock Kayira et Citoyen Ruhema, qui vivaient à Kigali à l'époque et essayaient de recruter des membres de la communauté Banyamulenge dans la région des Grands Lacs.

53. D'après trois personnes qui ont pris part à la réunion, Makenga a remercié les participants de s'être soulevés contre le Gouvernement congolais, leur a promis un appui financier et a annoncé l'existence d'une cache d'armes au Sud-Kivu. Il a ajouté que le M23 n'étant pas à même d'entreprendre des opérations militaires parce qu'il participait à des négociations à Kampala, le salut devait venir du Sud-Kivu. Après la réunion, Bagayamukwe a passé plusieurs jours en territoire contrôlé par le M23 pour s'informer sur le Mouvement (voir annexe 26).

54. Trois membres de l'UFRC ont déclaré au Groupe d'experts que les chefs du M23 entendaient, grâce à cette coalition, forger des alliances avec plusieurs factions des Raïa Mutomboki opérant au Sud-Kivu et mobiliser des jeunes Banyamulenge, qui combattraient aux côtés du groupe du lieutenant-colonel Bede Rusagara sous les ordres de Kahasha. D'après les mêmes sources, deux colonels des Raïa Mutomboki, Kashi Maheshe et Mukimbula Ndushi, se sont alliés au M23, de même que Deogratias Bizibu Balola, ancien président du parti d'opposition Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), basé à Bukavu, qui avait démissionné en septembre 2012 pour créer un groupe armé. Le Groupe d'experts s'est procuré la copie d'une déclaration que Bagayamukwe a faite pendant la réunion avec le M23 à Bunagana, dans laquelle il expliquait quels groupes armés il entendait fédérer (voir annexe 27). Il a également obtenu une copie d'un SMS du 3 février 2013 dans lequel Bagayamukwe affirmait qu'il libérerait bientôt la République démocratique du Congo (voir annexe 28).

55. Bagayamukwe a dit au Groupe d'experts qu'il était allé à Bunagana et en était revenu en passant par Cyanika, à la frontière rwando-ougandaise (voir annexe 29), après quoi il s'était rendu à Gisenyi, au Rwanda. Il a ajouté que le 20 janvier 2013, il avait publié une déclaration portant création d'une branche de l'UFRC à Gisenyi (voir annexe 30), ce qui a été confirmé par un collaborateur de l'UFRC. En outre, des cadres politiques du M23 ont déclaré avoir rencontré Bagayamukwe à Gisenyi.

56. Les membres de l'UFRC établis hors de la République démocratique du Congo que le Groupe d'experts a interrogés ont confirmé que Bagayamukwe avait coordonné la création de l'Union depuis le Rwanda. Le Groupe d'experts s'est procuré la copie du bail d'une résidence à Kamembe, au Rwanda, établi à son nom, et celle d'une lettre du 6 janvier 2013 par laquelle il demandait l'autorisation de s'installer dans le pays (voir annexes 31 et 32). Après avoir passé près de trois semaines entre Kigali et Kamembe, Bagayamukwe s'est rendu au Burundi, d'où il est repassé en République démocratique du Congo le 9 février. Les autorités congolaises l'ont arrêté le jour suivant.

57. Bagayamukwe a dit au Groupe d'experts que l'UFRC était soutenue par des membres de la diaspora. Le Groupe d'experts a donc contacté Tamusa Lumembo (résidant en Belgique), Moké Silubwe (résidant en France) et Gaudens Bisimwa (résidant en Allemagne). Tous trois ont confirmé qu'ils étaient des membres actifs

de l'Union. Le Groupe d'experts s'est procuré la copie d'un projet de communiqué nommant Lumembo coordonnateur de la diaspora (voir annexe 33). Après que Bagayamukwe a été arrêté, Silubwe lui a succédé à la présidence de l'UFRC et a publié une déclaration dans laquelle il a condamné l'arrestation (voir annexe 34).

58. Des adhérents de l'UFRC établis hors de la République démocratique du Congo ont dit au Groupe d'experts que la diaspora était chargée de recueillir des fonds pour financer l'Union et que ses membres avaient ouvert un compte en banque à cet effet (voir annexe 35), établissant un budget sur la base du coût estimatif du renversement du Gouvernement congolais (voir annexe 36). Le Groupe d'experts a conclu que, à ce jour, l'appui apporté à l'UFRC par la diaspora consistait surtout en des activités de propagande, mais il entend néanmoins enquêter plus avant sur la question.

59. Le Gouvernement congolais a pris des mesures énergiques contre l'UFRC, arrêtant Bagayamukwe et les colonels Mushamuka et Mbangi Mukaz, deux chefs des Raïa Mutomboki placés sous les ordres de Kahasha. Les efforts déployés pour créer une coalition pour le Sud-Kivu se sont donc ralentis. Cela étant, Kahasha continue de sévir à Walungu aux côtés de certaines factions des Raïa Mutomboki et de bénéficier de la coopération de membres de la diaspora, et il reste l'allié du M23. Les 24 et 25 avril 2013, il a attaqué les positions du 1002^e régiment de l'armée congolaise à Chishadu, au Sud-Kivu. Silubwe a publié un communiqué dans lequel il revendiquait l'attaque au nom de l'UFRC (voir annexe 37) et annonçait la victoire de l'Union. Un officier de l'armée congolaise et une source des Nations Unies ont toutefois informé le Groupe d'experts que le combat avait coûté la vie à plusieurs soldats des Raïa Mutomboki.

2. Raïa Mutomboki

60. À partir de 2011, les Raïa Mutomboki ont commencé à se développer rapidement dans les Kivus, d'abord dans le sud, puis dans le nord. La plupart de leurs membres s'étaient initialement organisés en bandes locales pour se défendre contre les FDLR. En 2012, le Groupe d'experts a fait état de plusieurs massacres commis par les Raïa Mutomboki contre des membres des FDLR et leur famille (voir S/2012/843, par. 148 et 149). En mars 2013, Mutuza Kasapa, un commandant des Raïa Mutomboki basé à Shabunda, au Sud-Kivu, a dit au Groupe d'experts que le Mouvement ne cesserait pas les hostilités tant qu'il y aurait des rwandophones dans les Kivus. Dans certaines régions, les FDLR ont été remplacés par des groupes de Raïa Mutomboki, qui prélèvent un impôt sur l'utilisation des routes et l'exploitation des mines. Des commandants du mouvement (Donat Omari Kengwa, Meshe, Constant et Ngandu) se sont rencontrés à Kigulube à la mi-février 2013 dans le but de régler leurs différends, de mettre en place une structure commune et d'examiner la question de la récolte des fonds grâce à l'impôt. Ils se sont de nouveau réunis en mai et juin 2013, à Shabunda.

61. Dans son rapport final de 2012, le Groupe d'experts a décrit l'appui apporté par le M23 à plusieurs groupes de Raïa Mutomboki qui sévissaient dans le sud du territoire de Masisi, au Nord-Kivu (S/2012/843, par. 63). Les commandants des Raïa Mutomboki à Masisi entretenaient surtout des liens avec Ntaganda et un autre chef du M23 sous le coup de sanctions, le lieutenant-colonel Eric Bagege (voir *ibid.*, par. 62 et 63). En mars 2013, après que des officiers loyaux à Ntaganda, dont Bagege, se sont enfuis au Rwanda, un chef des Raïa Mutomboki a rencontré des

membres du M23 en vue d'établir une coopération avec la faction de Makenga. Le Groupe d'experts s'est procuré un projet de document établi par des Raïa Mutomboki de Masisi, dans lequel ceux-ci critiquent la scission du M23, approuvent le programme du Mouvement et réclament le départ des FDLR, dont ils menacent de tuer les membres (voir annexe 38). Malgré l'hostilité des Raïa Mutomboki envers les rwandophones, le M23 a réussi à former une alliance avec certaines de leurs factions, même si cela a fait naître des tensions à cause de l'animosité que la population du Sud-Kivu nourrissait à l'égard du M23 (voir par. 54 et 59).

3. Union pour la réhabilitation de la démocratie du Congo

62. En 2012 et 2013, les groupes armés se sont multipliés dans les territoires de Lubero et de Beni, au Nord-Kivu. Ces milices sont presque exclusivement composées de membres de la communauté Nande. La plus importante d'entre elles est l'Union pour la réhabilitation de la démocratie du Congo (URDC), dirigée par le « général » Paluku Kombi Hilaire, qui a quitté l'armée congolaise en 2012. L'URDC a forgé des alliances avec d'autres groupes rebelles, y compris le M23.

63. Selon des ex-combattants, des notables locaux et des représentants des autorités congolaises, l'URDC représente les membres des milieux politique et des affaires locaux, opposés au gouvernement central. À la mi-2012, Mbusa Nyamwisi, une personnalité politique de l'opposition installée en Afrique du Sud, a fait fond sur ce mécontentement en encourageant les soldats congolais, dont bon nombre avait fait partie du bras armé du groupe rebelle Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML) de Nyanwisi, à changer de camp et à intégrer le groupe d'Hilaire. Andy Laurent Patandjila Paluku, un associé de Nyamwisi, a également recruté des militants démobilisés du RCD-K/ML et d'autres jeunes pour le compte de l'URDC (voir S/2012/843, par. 65).

64. Le groupe d'Hilaire est composé de quelque 300 combattants opérant depuis trois camps différents. Hilaire est à la tête de l'unité principale, basée à Bunyatenge, dans le territoire de Lubero, tandis qu'un « colonel » du nom de Werrason commande la deuxième unité, établie à Mumbiri, dans le territoire de Beni. Le « colonel » Eric Kenzo, un ancien membre de la Coalition des patriotes résistants congolais (voir S/2011/738, par. 266), dirige la troisième unité, basée à Kyavinyonge, dans le parc national des Virunga (territoire de Beni). Cette dernière unité rassemble les vestiges de celui que dirigeait le « colonel » David Lusenge. Selon des ex-combattants, des responsables locaux et des représentants des autorités congolaises, les unités placées sous l'autorité d'Hilaire se procurent des armes et des munitions auprès des forces de l'armée congolaise présentes sur place (soit en les achetant à des soldats, soit en attaquant et en pillant les positions de l'armée), du M23 (voir plus bas) et de trafiquants qui les importent de l'Ouganda.

65. Mbusa Nyamiwisi a recruté Lusenge, qui avait quitté l'armée congolaise en novembre 2012 pour s'allier à Hilaire. D'après les autorités congolaises et ougandaises, Lusenge a recruté des hommes en Ouganda avec l'aide de Kakolele Bwanbale, qui est sous le coup de sanctions. Le Groupe d'experts a interrogé quatre ressortissants ougandais qui avaient été recrutés et armés par Bwanbale et Lusenge avant d'être arrêtés par les autorités congolaises à Kamango en mars 2013 (voir annexe 39). Lusenge a dit au Groupe d'experts qu'il avait coordonné ses opérations avec Hilaire et a reconnu qu'il avait entretenu des contacts fréquents avec des commandants du M23 après avoir quitté l'armée, en novembre 2012. En avril 2013,

tandis que Lusenge se rendait à l'armée, les autorités congolaises ont ordonné à Bwanbale de rejoindre Kinshasa. En mai 2013, les autorités ougandaises ont arrêté Loli Adrain, alias « Muhumuza », qui recrutait des soldats à Kampala pour le compte de Lusenge et de Bwambale.

66. D'après les autorités locales et des personnes qui se sont échappées ou ont été libérées et que la MONUSCO a interrogées, le groupe de Kenzo est responsable de certains des 160 enlèvements d'enfants et d'adultes commis sur le territoire de Beni depuis le début de 2013 (voir annexes 40 et 41). Ces personnes ont dit que certaines d'entre elles avaient reçu un entraînement militaire tandis que d'autres avaient été soumises au travail forcé. Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur l'identité et les motifs des kidnappeurs et le sort de leurs victimes.

67. Le 15 mai 2013, les troupes de Kenzo, parmi lesquelles des enfants soldats, ont engagé les membres d'autres milices locales dans une attaque contre la base de l'armée congolaise située dans la ville de Beni, dans le but de libérer les prisonniers et de s'emparer d'armes. Selon sept soldats de l'armée congolaise blessés dans l'attaque, les assaillants étaient principalement armés de lances, de machettes et de quelques AK-47. Neuf soldats de l'armée congolaise ont perdu la vie et 17 ont été blessés, tandis que 33 combattants mai-mai ont été tués et 8 autres capturés.

68. D'après des ex-combattants, des responsables locaux et des représentants des autorités congolaises, Hilaire entretient des liens étroits avec le M23 (voir S/2012/843, par. 66). Selon ces mêmes sources, en mai 2013, le M23 a prêté des hommes et des armes à Hilaire afin d'établir une présence dans les territoires de Lubero et de Beni avant le déploiement de la Brigade d'intervention de la Force. Hilaire communique avec le Mouvement par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Tahanga Nyoro Kasereka, un ex-membre de l'armée congolaise qui fait office d'agent de liaison politique entre Mbusa Nyamwisi, le M23 et Hilaire. Un ex-combattant, deux responsables locaux et trois représentants des autorités congolaises ont dit au Groupe d'experts qu'Andy Patandjila était l'un des acolytes de Nyamwisi parmi les cadres politiques du M23 favorables à Ntaganda qui s'étaient rendus le 16 mars 2013 au Rwanda (voir annexe 42).

69. L'URDC collabore aussi étroitement avec le « général » Kakule Sikula Lafontaine, chef de l'Union des patriotes du Congo pour la paix (UPCP), qui opère aux alentours de Bunyatenge, dans le territoire de Lubero (voir annexe 43). Après avoir quitté l'armée congolaise, Hilaire a initialement combattu sous les ordres de Lafontaine. Selon des ex-combattants, des représentants des autorités et des sources des Nations Unies toutefois, il a à présent davantage d'autorité que Lafontaine sur les milices opérant dans les territoires de Beni et de Lubero.

70. Hilaire coopère également avec les milices contrôlées par Paul « Morgan » Sadala (voir par. 72). Aux dires d'ex-combattants et de responsables locaux, il a fourni des armes et des munitions à Morgan en échange d'or et d'ivoire et a occasionnellement envoyé certains de ses hommes appuyer des opérations menées par Morgan, notamment l'attaque du 6 janvier 2013 contre la ville de Mambasa (voir par. 73).

71. Selon des ex-combattants, des responsables locaux et des représentants des autorités congolaises, l'URDC et les autres milices s'autofinancent principalement en exploitant les ressources naturelles, en particulier l'or et l'ivoire, qu'elles vendent à des hommes d'affaires à Beni, Butembo et Kasindi. D'après les mêmes sources,

l'homme d'affaires congolais Muhindo Kasebere était, en 2012 et au début de 2013, le principal bailleur de fonds et fournisseur d'armes et de munitions des milices d'Hilaire (voir par. 200). En décembre 2012, les autorités congolaises ont arrêté Arnold Musinganinya, un homme d'affaires membre de la famille de Mbusa Nyamwisi, au motif qu'il avait recruté des anciens soldats du RCD/K-ML pour le compte du groupe d'Hilaire en échange de 100 000 francs congolais (soit 111 dollars).

C. Autres groupes armés congolais

1. Maï-Maï Morgan

72. Paul Sadala, alias « Morgan », est le chef d'un groupe armé opérant dans les territoires de Mambasa et Bafwasende, dans la province Orientale (voir S/2012/843, par. 128 à 132). Morgan commande plusieurs douzaines de combattants opérant en petits groupes à partir de camps itinérants. Lorsqu'il lance des attaques de grande ampleur, il gonfle souvent ses rangs de recrues venant de Kisangani ou de soldats qui lui sont envoyés par des alliés tels que le général Hilaire de l'Union pour la réhabilitation de la démocratie du Congo (voir plus haut, par. 70) et Maï-Maï Simba (voir S/2011/738, par. 246 à 251).

73. Le 6 janvier 2013, Morgan, accompagné de quelque 150 hommes (dont des soldats d'Hilaire), a attaqué la ville de Mambasa, capitale du territoire du même nom, dans le district de l'Ituri. D'après les autorités locales et des sources des Nations Unies, les troupes de Morgan ont à cette occasion pillé des biens et de l'argent et violé une cinquantaine de femmes. Elles ont par la suite été repoussées hors de Mambasa par les soldats du 905^e régiment de l'armée congolaise, agissant sous les ordres du colonel John Tchinyama, avec l'aide de la brigade de la MONUSCO déployée en Ituri. La reprise de la ville a coûté la vie à 9 soldats de l'armée congolaise, 6 civils et environ 45 soldats maï-maï.

74. Deux personnes qui avaient été enlevées par Morgan et un ancien combattant maï-maï ont indiqué au Groupe d'experts qu'ils avaient surpris, avant et pendant l'attaque de Mambasa, plusieurs conversations téléphoniques par satellite entre Morgan et des officiers de l'armée congolaise, et que des complices au sein de ladite armée avaient guidé Morgan sur le trajet pour lui éviter de rencontrer les forces gouvernementales.

75. Après avoir repris Mambasa, des soldats congolais ont commis des violations des droits de l'homme alors qu'ils cherchaient ce qui restait des troupes de Morgan. La population locale et des représentants de la société civile ont signalé que certains soldats s'étaient rendus coupables de viols, d'actes de harcèlement, d'extorsions et d'arrestations arbitraires. Le Groupe d'experts a pu obtenir un enregistrement vidéo, qu'il compte placer dans ses archives, montrant que le 7 janvier 2013, des soldats congolais ont soumis des suspects maï-maï à des traitements cruels, dégradants et inhumains à l'hôtel Pygmy, à Mambasa (voir l'annexe 44).

76. D'après des groupes de la société civile et les enquêteurs de la MONUSCO, rien qu'entre le 1^{er} et le 5 novembre 2012, les combattants de Morgan ont violé ou mutilé sexuellement plus de 150 femmes au cours d'une série d'attaques lancées contre des villages d'une zone où se trouvent des mines d'or, au sud de Mambasa. D'anciens prisonniers ont révélé au Groupe d'experts qu'à plusieurs occasions, les soldats de Morgan s'étaient livrés au cannibalisme et avaient brûlé vives plusieurs

personnes, dont certaines n'avaient pas survécu (voir l'annexe 45). Selon six anciens prisonniers, ils auraient également capturé plus de 50 femmes pour en faire des esclaves sexuelles (voir ci-après, par. 133). Si Morgan est le commandant en chef, ce groupe est également dirigé par son lieutenant, Manu, et un sorcier nommé Jean-Pierre (alias « JP » ou « Docteur ») (voir l'annexe 46).

77. Depuis longtemps, Morgan est un braconnier qui chasse l'éléphant dans la réserve de faune à okapis et aux alentours; au cours de l'année écoulée, il a toutefois de plus en plus pourvu aux besoins de son groupe en volant et vendant de l'or et en pillant les biens des populations locales. À la fin de 2012 et au début de 2013, le groupe de Morgan a attaqué des mines à proximité de Biakato, Elota et Pangoy, volé de l'or aux mineurs et tué au moins deux éléphants pour leurs défenses. Ces faits ont été confirmés par quatre personnes qui avaient été enlevées par le groupe ainsi que par plusieurs chefs locaux à Epulu et Mambasa. Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur les liens que Morgan entretient avec certains réseaux criminels sévissant dans la province Orientale (voir S/2012/843, par. 129).

78. L'armée congolaise a attaqué le groupe de Morgan au début de 2013, provoquant son morcellement en petites bandes criminelles armées, qui continuent de lancer des attaques. Par exemple, le 2 juin 2013, Morgan et ses troupes ont attaqué deux sites à proximité du village d'Adusa (à l'ouest d'Epulu), tuant deux soldats congolais, blessant trois femmes et un soldat, volant des armes et de l'or et enlevant plusieurs personnes, dont des femmes et des enfants.

2. Forces de résistance patriotiques en Ituri et Coalition des groupes armés de l'Ituri

79. Depuis le rapport final du Groupe d'experts pour 2012, on n'a guère avancé pour ce qui est d'intégrer dans l'armée congolaise ou de mettre en déroute les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI), dirigées par le « général de brigade » Justin Banaloki, alias « Cobra Matata » (voir *ibid.*, par. 83 et 84). Les FRPI contrôlent une grande partie de l'est et du sud du territoire d'Irumu (district d'Ituri, dans la province Orientale), et opèrent essentiellement depuis la chefferie de Walendu Bindi, où elles résistent au contrôle gouvernemental depuis 2001.

80. Cobra Matata est toujours censé être à la tête de la Coalition des groupes armés de l'Ituri (COGAI), qui a déstabilisé l'Ituri en 2012 mais a été affaiblie par les opérations de l'armée congolaise (voir *ibid.*, par. 85). Cinq chefs locaux et des représentants de la société civile d'Ituri et Kampala ont informé le Groupe d'experts que Mateso Savo, le principal bailleur de fonds de la COGAI, vivait à Kampala depuis le raid mené par l'armée congolaise contre son exploitation agricole, à proximité de Jiba (district d'Ituri), en septembre 2012 (voir *ibid.*). Des cinq groupes qui font officiellement partie de la COGAI¹², seules les FRPI sont actuellement en activité; les éléments des autres groupes ont été intégrés à celles-ci.

¹² D'après les renseignements communiqués par le colonel Hitler, les cinq membres de la COGAI sont : les FRPI, commandées par le général Cobra et implantées dans le territoire d'Irumu; les FRPI-Aru, commandées par le colonel Eneko et implantées dans le territoire d'Aru; le Front populaire pour la défense et le développement de l'Ituri, commandé par le colonel Hitler et implanté dans le territoire de Djugu; la Force armée d'intégration iturienne, commandée par le colonel Semire; et la Force armée de la révolution, commandée par le colonel Kabu.

81. Le 22 mai 2013, sept hauts responsables des FRPI, dont les « colonels » Mbadhu et Hitler (voir l'annexe 47), ont indiqué au Groupe d'experts qu'ils souhaitaient conclure avec le gouvernement central un accord analogue à celui qui avait été signé le 23 mars 2009 par le Gouvernement, le Congrès national pour la défense du peuple et d'autres groupes armés (voir S/2010/596, par. 165). Ils ont affirmé que leurs principaux objectifs étaient d'être intégrés à l'armée congolaise avec leur rang actuel (autoproclamé), de rester en Ituri et d'obtenir du Gouvernement qu'il libère et amnistie les prisonniers membres des FRPI.

82. Bien qu'elles prétendent représenter la communauté Ngiti (Lendu) à Walendu Bindi, les FRPI ne bénéficient que d'un appui limité au niveau local. Six chefs locaux et des habitants de Walendu Bindi ont indiqué au Groupe d'experts que les FRPI levaient des impôts auprès des populations locales en recourant au harcèlement. Ainsi, chaque foyer est contraint de leur faire don, tous les mois, voire toutes les semaines, de 500 francs congolais (0,55 dollar) et d'une pleine bassine de vivres. Les FRPI subviennent également à leurs besoins en engrangeant les fonds issus de l'exploitation artisanale de l'or à Bavi (voir S/2012/843, par. 84). Depuis le début de 2013, les milices des FRPI se sont appropriées plusieurs milliers de têtes de bétail dans leur zone de contrôle et aux alentours. Les chefs de Walendu Bindi se sont publiquement insurgés contre ces vols de bétail. Quatre chefs locaux et des habitants des chefferies de Walendu Bindi et Bahema Sud ont indiqué au Groupe d'experts que des chefs Hema et Bira vivant dans les environs du territoire contrôlé par les FRPI mettaient actuellement sur pied des groupes d'autodéfense pour protéger les troupeaux et les populations locales.

3. Kata Katanga

83. Kata Katanga (expression swahili signifiant « détachez le Katanga ») est un groupe armé à la structure lâche qui rassemble des individus et des groupes prônant la sécession de la province de Katanga. Il est dirigé principalement par Kyungu Mutanga, ou Gédéon, qui opère dans les zones de Manono, Mitwaba et Pweto, et est allié au bras armé de l'organisation baptisée Coordination pour le référendum et l'autodétermination du Katanga (CORAK) (voir S/2011/738, par. 272 à 277), qui se fait appeler CORAK Kata Katanga, ou tout simplement Kata Katanga.

84. Quatre hauts responsables de Kata Katanga ont indiqué au Groupe d'experts que leur mouvement était non une organisation maï-maï, mais un groupe composé de « Tigres katangais » – des soldats qui avaient lutté contre le régime Mobutu dans les années 70 et contre l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre en 1998 – et de sympathisants plus jeunes. Huit des membres de Kata Katanga arrêtés en mars 2013 et transférés à Kinshasa (voir ci-après) ont dit que le chef de la CORAK était Ferdinand Ntanda Imena, actuellement exilé. La direction de la CORAK demeure toutefois disputée, comme le montre le fait que les quatre hauts responsables de Kata Katanga interrogés par le Groupe d'experts aient déclaré que seuls certains groupes du mouvement étaient dirigés par Ntanda Imena, tandis que d'autres fonctionnaient de manière semi-autonome.

85. Kata Katanga est associé aux débats concernant le futur statut politique de la province. Il représente en effet la branche radicale d'un mouvement qui prône de longue date l'indépendance du Katanga, tandis que d'autres acteurs politiques préconisent la décentralisation (le Katanga serait divisé en quatre provinces) ou le fédéralisme (le Katanga demeurerait une province de la République démocratique du

Congo mais jouirait d'une plus grande autonomie) : ceux du sud du Katanga, où se trouve l'essentiel des riches ressources minérales de la province, sont généralement favorables à la décentralisation, tandis que ceux du nord du Katanga, région plus pauvre, sont dans l'ensemble opposés à une telle mesure et souhaitent que le Katanga demeure intact, sous forme de province ou de pays indépendant. Si les plus fervents partisans de la sécession sont les Katangais qui ont participé aux mouvements des années 60 et 70 en faveur de l'indépendance de la province, Kata Katanga a récemment attiré dans ses rangs un grand nombre de jeunes gens désabusés.

86. Kata Katanga déclare que son principal objectif est de lutter pour l'indépendance du Katanga. Ses dirigeants ont indiqué au Groupe d'experts que des combattants étaient postés à Kamina, Manono, Mitwaba, Kalemie, Pweto et Bendera, ainsi qu'à Lubumbashi. Le groupe affirme recruter actuellement de nouveaux membres, auxquels il dispense une formation militaire, avoir des liens avec des dirigeants politiques katangais aux niveaux national, provincial et local et des sympathisants au sein de l'armée congolaise et de la Police nationale congolaise, et bénéficier du soutien de la diaspora katangaise en Europe et en Amérique du Nord.

87. À la fin de 2012 et au début de 2013, les activités armées au Katanga ont donné lieu à de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dont les auteurs appartiennent aux deux camps, autrement dit Kata Katanga et l'armée congolaise, qui mène des opérations contre celui-ci (voir l'annexe 48). On a ainsi signalé des massacres, des exécutions sommaires et des attaques contre des groupes ethniques particuliers; en outre, des personnes ont été brûlées vives et des maisons et des biens incendiés. Les violences ont entraîné un accroissement du nombre de déplacés, qui s'établissait à environ 365 000 en juin 2013. La plupart de ceux-ci viennent de la zone située entre les villes de Manono, Mitwaba et Pweto, laquelle détient le record en la matière (159 000 déplacés). Au total, 10 des 22 territoires de la province sont touchés par ce problème.

88. Le 23 mars 2013, 336 membres de Kata Katanga faiblement armés sont entrés dans Lubumbashi et se dirigeaient vers la base de la MONUSCO en vue d'y plaider en faveur de l'indépendance lorsque des soldats congolais (de la Garde républicaine et de l'armée congolaise) et des policiers ont ouvert le feu sur eux, faisant un grand nombre de morts et de blessés. Lorsque le groupe est entré dans la base de la MONUSCO, la Garde républicaine a tiré des dizaines de balles sur le complexe, endommageant les locaux (voir par. 139 et annexe 67).

89. Après cet incident, l'armée congolaise a lancé des opérations contre les groupes armés du Katanga. On a enregistré de nombreux affrontements entre l'armée et Kata Katanga en avril et mai 2013, Kata Katanga se battant également avec des groupes d'autodéfense qui se sont récemment formés dans le centre et le nord de la province et tentent de lui arracher le contrôle de sites miniers tels que la mine d'or de Ntoya et de protéger les populations qui désapprouvent les objectifs du mouvement.

III. Groupes armés étrangers

A. Alliance des forces démocratiques

90. L'Alliance des forces démocratiques (AFD) est un groupe rebelle islamiste dirigé par des combattants ougandais et sévissant au nord-ouest des montagnes Rwenzori, dans le Nord-Kivu. L'AFD, qui compterait de 800 à 1 200 soldats¹³, est une organisation dirigée d'une main de fer, dont les combattants ne quittent pour ainsi dire jamais les rangs, et qui aurait, d'après des rumeurs persistantes, tenté d'accroître ses effectifs en lançant des campagnes d'enrôlement et procédant à des enlèvements au début de 2013.

91. Des agents du renseignement ougandais, un collaborateur de l'AFD et un ancien soldat de l'AFD ont indiqué qu'après de multiples déplacements, Jamil Mukulu, chef de l'AFD et frappé de sanctions internationales, était basé essentiellement en République démocratique du Congo depuis 2011 et avait installé son actuel quartier général au nord-est d'Eringeti, dans un camp appelé Madinat Tawheed Muwaheedina. L'AFD a deux autres camps – le Canada et le bataillon du commandant Ibrahim. D'après la MONUSCO et des agents du renseignement ougandais, l'AFD a récemment ouvert de nouveaux camps à l'est d'Eringeti.

92. Au dire d'un ancien soldat de l'AFD, un collaborateur de l'AFD et les autorités ougandaises, l'AFD dispose de réseaux régionaux de recrutement en Ouganda et au Burundi. Ainsi, en juin 2013, les autorités ougandaises avaient arrêté plusieurs personnes pour avoir enrôlé des adultes et des enfants sur le territoire ougandais. Deux anciens soldats de l'AFD et des agents des Nations Unies ont indiqué que l'AFD menait des campagnes de recrutement volontaire en Ouganda mais avait également trompé des recrues potentielles en leur promettant un emploi ou des études. L'organisation recrutait essentiellement dans l'est de l'Ouganda et faisait passer les recrues en République démocratique du Congo par le village frontalier de Bwera. Les autorités ougandaises ont également signalé qu'en 2012, des éléments de l'AFD avaient tué cinq de leurs anciens collaborateurs en Ouganda, information qui a été confirmée par deux anciens collaborateurs de l'AFD. Les auteurs présumés de ces meurtres ont été arrêtés par lesdites autorités.

93. D'après l'armée congolaise et d'anciens éléments de l'AFD, celle-ci a également procédé à des recrutements en République démocratique du Congo en 2013 et enlevé à cette fin plusieurs ressortissants congolais à Eringeti et Oicha. Les autorités congolaises estiment que depuis le début de 2013, l'AFD a enlevé quelque 80 civils, y compris des femmes et des enfants (voir l'annexe 41).

94. Un ancien soldat de l'AFD et des agents du renseignement ougandais ont indiqué au Groupe d'experts que Mukulu exigeait qu'une formation militaire soit dispensée à toutes les femmes et tous les enfants présents dans les camps de l'AFD, qu'ils soient recrues ou membres de la famille de soldats, et ce, à partir de 10 ans pour les garçons et de 15 ans pour les filles. Le Groupe d'experts a obtenu des enregistrements vidéo de l'entraînement suivi par les femmes et les enfants dans les camps de l'AFD en 2012.

¹³ Le Groupe cherche actuellement à déterminer si, comme certains l'affirment, ce chiffre ne serait pas plus élevé.

95. D'après un ancien soldat de l'AFD et des agents du renseignement ougandais, l'arsenal de l'AFD comprendrait des mortiers, des mitrailleuses et des grenades à tube. D'anciens soldats de l'AFD ont indiqué au Groupe d'experts que, de leur temps, lorsque l'AFD recevait des intervenants étrangers, ceux-ci dispensaient des formations à la fabrication de dispositifs explosifs improvisés.

96. Deux anciens soldats de l'AFD et des agents du renseignement ougandais ont signalé que l'AFD recevait des virements de Londres, du Kenya et de l'Ouganda, l'argent étant encaissé par des intermédiaires congolais à Beni et Butembo. D'après les mêmes sources, c'est le commandant Benjamin Kisokeranyo qui serait chargé du renseignement, des finances et des fournitures au sein de l'AFD (voir l'annexe 49). Deux anciens soldats de l'AFD et les autorités ougandaises ont indiqué que l'AFD percevait aussi des fonds de son réseau de taxis et de mototaxis opérant dans les villes de Butembo, Beni et Oicha et les reliant les unes aux autres, et tirait également des bénéfices de ses exportations d'or et de bois vers l'Ouganda. Des agents du renseignement ougandais et burundais ont dit au Groupe d'experts que l'AFD continuait de collaborer avec Al-Chabab en 2013 (voir S/2012/843, par. 105). Par ailleurs, le Groupe d'experts poursuit son enquête sur l'appui financier reçu par l'AFD et sur ses possibles liens avec Al-Chabab.

B. Forces démocratiques de libération du Rwanda

97. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont continué de s'affaiblir au cours du premier semestre de 2013; elles comptent actuellement environ 1 500 soldats¹⁴, dont la plupart sont déployés dans le Nord-Kivu (le reste se trouvant dans le Sud-Kivu). Cette baisse d'effectif s'explique essentiellement par un taux d'abandon élevé. En 2012, la Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réintégration et de la réinstallation de la MONUSCO a procédé au rapatriement de 1 441 combattants étrangers et à la démobilisation de 398 combattants congolais¹⁵. Depuis le début de 2013, le nombre de soldats quittant les rangs des FDLR a toutefois baissé : au 14 juin 2013, seuls 309 combattants des FDLR s'étaient rendus à la Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réintégration et de la réinstallation.

98. En 2012, les attaques lancées par les Raïa Mutomboki contre les FDLR ont contraint celles-ci à opérer un redéploiement vers l'est du Nord-Kivu et le sud du Sud-Kivu. Les secteurs contrôlés par les FDLR au nord et au sud se sont ainsi trouvés séparés de 400 kilomètres, les troupes ne se déplaçant guère entre les deux secteurs (voir l'annexe 50). En raison de la menace représentée par les Raïa Mutomboki, le commandant militaire des FDLR, le général de division Sylvestre Mudacumura, a déplacé son quartier général vers la région de Ngango, dans le territoire de Walikale (Nord-Kivu) (voir l'annexe 51).

99. Les FDLR sont handicapées par des divisions internes et une hiérarchie faible qui n'est pas en mesure de commander et de contrôler l'ensemble des opérations de

¹⁴ Le Groupe a fondé ses estimations sur les chiffres de la MONUSCO concernant le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réintégration et la réinstallation et sur les entretiens menés avec d'ex-combattants et des soldats actuels des FDLR. Dans une communication adressée au Groupe, le Gouvernement du Rwanda a toutefois estimé l'effectif actuel des FDLR à 5 000 soldats.

¹⁵ En 2012, elle a également rapatrié 1 587 personnes à charge.

l'organisation. Il existe, à la tête du mouvement, une fracture entre les intransigeants, tels que Mudacumura, qui veulent poursuivre la lutte armée, et les modérés, plus jeunes, qui prônent la démobilisation et la réintégration. L'arrestation, au début de 2013, du général Stanislas Nzeyimana, alias « Izabayo Bigaruka », commandant adjoint des FDLR faisant l'objet de sanctions internationales, en République-Unie de Tanzanie, où il effectuait une mission clandestine en violation de l'interdiction de voyager, a contribué à affaiblir encore davantage le commandement des FDLR. Des officiers des FDLR et des agents du renseignement ont confirmé cette arrestation et indiqué au Groupe d'experts que les autorités rwandaises maintenaient actuellement Bigaruka en détention. Dans une lettre adressée au Groupe d'experts, le Gouvernement rwandais a toutefois nié avoir arrêté ou emprisonné Bigaruka.

100. Le Groupe d'experts n'a pas pu établir que les FDLR recevait un appui financier ou autre de l'étranger. Il a enquêté sur un réseau de la diaspora dirigé par Bernard Twagiramungu, Félicien Barabwiriza et Jean Bosco Uwihanganye, qui vivent actuellement en Allemagne. En décembre 2012, ces individus ont été arrêtés par les autorités allemandes et inculpés pour appartenance à une organisation terroriste. Le Groupe d'experts continue de chercher à en savoir plus sur les réseaux susceptibles d'apporter un appui aux FDLR depuis l'Europe.

1. Attaques au Rwanda

101. Depuis que le M23 a pris le contrôle de la zone longeant la frontière avec le Rwanda, dans le territoire de Rutshuru, les FDLR ont concentré leurs troupes à côté des zones contrôlées par ledit mouvement. À la fin de 2012 et à la mi-2013, elles ont lancé trois attaques sur le sol rwandais. Des officiers des FDLR ont dit au Groupe d'experts que ces attaques visaient à montrer que les FDLR n'étaient pas moribondes et indiqué que ces incursions au Rwanda avaient gonflé le moral des soldats et encouragé les responsables à planifier d'autres attaques.

102. Le 27 novembre 2012, profitant du déplacement du M23 vers Goma – qui en a exposé le flanc ouest –, quelque 160 soldats des FDLR sont entrés sur le territoire rwandais par Gasizi. D'après des officiers des FDLR, une unité de reconnaissance opérant depuis Nyamulagira est passée au Rwanda avant l'attaque. Les FDLR ont visé des postes de l'armée rwandaise à Kabuhanga et Muti, dans le district de Rubavu (voir l'annexe 52). Le 2 décembre, environ 80 soldats des FDLR se sont infiltrés au Rwanda à proximité du mont Visoke et ont attaqué un poste de l'armée rwandaise près de Kinigi, tuant un garde forestier (voir l'annexe 53).

103. Les FDLR ont revendiqué publiquement ces attaques, par l'intermédiaire de leur porte-parole, La Forge Fils Bayeze. D'après des cadres des FDLR et des soldats qui en ont quitté les rangs, elles ont été coordonnées par le commandant adjoint des FDLR pour le secteur du Nord-Kivu, le colonel Stanislas Gakwerere, alias « Stany », agissant sous les ordres du colonel Pacifique Ntavunguka, alias « Omega », commandant de secteur, et sous la direction générale de Mudacumura.

104. Des responsables rwandais ont indiqué au Groupe d'experts qu'au cours des attaques de novembre et décembre, l'armée rwandaise avait tué 30 soldats des FDLR et fait un prisonnier. Des officiers de l'armée rwandaise ont récupéré des armes que les FDLR avaient utilisées pendant l'incursion, ainsi que des téléphones, des cartes SIM, des cartes d'identité et des documents des FDLR (voir l'annexe 54). Ils ont également découvert, dans les affaires des soldats défunts, une carte

manuscrite de la zone frontalière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et une liste de signaux radio (voir l'annexe 55).

105. D'après les commandants des FDLR et du M23, le 24 mai 2013, alors que l'essentiel des troupes du M23 était engagé dans une offensive infructueuse près de Goma, les FDLR se sont de nouveau infiltrées au Rwanda par Gasizi pour y lancer une autre attaque.

2. Coopération entre les Forces démocratiques de libération du Rwanda et l'armée congolaise

106. Face à la rapide évolution de la rébellion du M23 en 2012, l'armée congolaise a tout d'abord respecté un accord tacite de non-agression avec les FDLR. La montée de l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, dont la chute de Goma a marqué le point culminant le 20 novembre 2012, a toutefois contribué à renforcer la collaboration entre certaines unités de l'armée congolaise et les FDLR dans les zones situées à proximité immédiate du territoire contrôlé par le M23. Le Groupe d'experts a rassemblé des éléments attestant de la collaboration au niveau local entre l'armée congolaise et les FDLR, et continue actuellement d'essayer de déterminer le degré de participation du haut commandement de l'armée congolaise. Le 12 juin 2013, il a adressé une lettre au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour demander des précisions sur cet appui; il n'a pas encore reçu de réponse.

107. Le Groupe d'experts a interrogé 10 soldats de l'armée congolaise à Tongo (Nord-Kivu), lesquels ont indiqué que l'armée et les FDLR se rencontraient régulièrement pour échanger des informations opérationnelles et révélé que des soldats de l'armée congolaise fournissaient des munitions aux FDLR. Le colonel Faïda Fidel Kamulete, commandant du deuxième bataillon du 601^e régiment de l'armée congolaise, basé à Tongo, a nié l'existence d'une telle collaboration mais déclaré au Groupe d'experts que l'armée congolaise et les FDLR n'étaient pas ennemies. Des officiers et un collaborateur des FDLR ont indiqué que le « colonel » Jean-Baptiste Gakwerere, alias « Esdras Kaleb », qui commandait les forces des FDLR déployées à Tongo, était chargé d'assurer la coordination entre les FDLR et les officiers de l'armée congolaise dans la région.

108. Quatre anciens soldats des FDLR de Tongo et Bambo ont confirmé que des soldats de l'armée congolaise avaient fourni des munitions aux FDLR en leur donnant l'instruction de les utiliser contre le M23. En janvier 2013, deux anciens soldats des FDLR ont assisté, séparément, à des rencontres entre l'armée congolaise et les FDLR dans la région de Tongo, au cours desquelles des informations opérationnelles ont été échangées. L'un d'eux a dit au Groupe d'experts avoir vu l'armée congolaise procéder à un transfert de munitions lors d'une de ces rencontres, tandis que l'autre aurait vu un officier de l'armée congolaise remettre des boîtes de cartouches pour mitraillette aux rebelles. Entre janvier et avril 2013, un ancien soldat des FDLR a vu l'unité de l'armée congolaise postée à Bambo procéder à quatre transferts de munitions, tandis qu'en février, un autre ancien soldat a vu l'armée congolaise donner des munitions aux FDLR, également à Bambo.

109. Un officier de l'armée congolaise et des chefs locaux à Muja, à 10 kilomètres au nord-ouest de Goma, ont également signalé au Groupe d'experts qu'il existait une collaboration entre l'armée congolaise et les FDLR. L'armée congolaise a établi des positions à Muja et Rusayo afin de défendre Goma contre le M23. D'après des

commandants des FDLR, l'unité de reconnaissance des FDLR pour le secteur du Nord-Kivu, placée sous le commandement du « commandant » Alexis, habituellement basé au niveau du volcan Nyamulagira, dans le parc national des Virunga, mène régulièrement des opérations dans cette zone. Le Groupe d'experts a interrogé deux anciens soldats des FDLR qui s'étaient rendus alors qu'ils étaient en poste à Muja; tous deux avaient eu vent de transferts de munitions par des commandants de l'armée congolaise, et l'un d'eux a déclaré qu'il avait vu des soldats de l'armée congolaise remettre des boîtes de cartouches pour mitraillette aux FDLR.

C. Forces nationales de libération

110. Les Forces nationales de libération (FNL) opèrent dans le Sud-Kivu et sont essentiellement composées de combattants burundais, dont l'objectif déclaré est de renverser le Gouvernement burundais. En 2013, les FNL demeurent divisées et affaiblies (voir S/2012/843, par. 112 et 113). Le 14 janvier 2013, elles ont annoncé, dans un communiqué de presse, que leur Président, Agathon Rwasa, avait été démis de ses fonctions et remplacé par Isidore Nibisi, le « général » Aloys Nzamapema ayant été désigné commandant en chef. Depuis lors, elles ont cherché à renforcer leurs effectifs dans le Sud-Kivu afin de lancer des attaques au Burundi.

111. Les FNL comptent deux principales factions militaires. Le « général » Nzamapema, qui s'est dissocié du « général » Antoine « Shuti » Baranyanka en 2012, est à la tête de la faction la plus puissante. D'anciens combattants des FNL et des officiers de l'armée congolaise ont déclaré que Nzamapema continuait d'avoir son quartier général à Mushule et des bases à Magunda et Ruhuha, sur les plateaux d'Uvira (territoire d'Uvira). Si, en 2012, les Maï-Maï Mayele avaient accueilli Shuti et ses troupes à Lusambo, dans le territoire de Fizi, ils ont depuis quitté ce groupe (voir *ibid.*, par. 112).

112. Les FNL ont effectué des incursions en République démocratique du Congo et au Burundi pour recruter des jeunes par la force et se procurer des vivres. En février 2013, leurs troupes ont volé du bétail à Buringa (Burundi). D'anciens soldats des FNL et des agents du renseignement burundais ont déclaré au Groupe d'experts que le chef des opérations des FNL, Innocent Ngendakuriyo, alias « Nzarabu », avait mené ces incursions. Nzarabu a été condamné pour le massacre commis en 2011 à Gatumba, à l'ouest de Bujumbura, mais il s'est évadé de la prison où il était détenu à la fin de 2012. À la mi-mai 2013, les FNL ont lancé une autre attaque à Buringa.

113. Les armées congolaise et burundaise ont continué d'attaquer les FNL des deux côtés de la frontière. D'après des agents du renseignement de l'armée congolaise et des membres de la société civile burundaise, l'adjoint de Nzamapema, le « colonel » Negamiye, a été tué au cours des opérations menées par l'armée congolaise à la suite des attaques des FNL à la fin d'octobre 2012, dans les villages situés à proximité de Magunda, sur les plateaux d'Uvira où les soldats des FNL ont pillé des biens, incendié des centaines d'habitations et tué au moins six personnes.

114. D'après un combattant des FDLR et des agents du renseignement burundais, les troupes des FNL et des FDLR ont mené des opérations conjointes dans le Sud-Kivu. À la fin de janvier 2013, elles ont combattu ensemble un groupe armé local à Masango, incendiant des maisons et des écoles au cours de ces opérations. Les FDLR ont également formé des membres des FNL au maniement des armes lourdes à la base de Namaramara, près d'Itombwe.

D. Front du peuple murundi/Alliance divine pour la nation

115. En 2012, le Groupe d'experts a indiqué que le Front du peuple murundi/Alliance divine pour la nation (FPM/ADN), qui comptait 40 soldats tutsi burundais, avait rejoint le Mouvement congolais pour le changement, un allié du M23 dans le Sud-Kivu, placé sous la conduite du « colonel » Bede Rusagara (voir *ibid.*, par. 70 à 76). En mars 2013, le commandant en chef du FPM/ADN, le « colonel » Jean-Claude Mutoni, alias « Kasongo », a été tué au cours de combats entre le FPM/ADN et un groupe armé congolais qui opérait sous les ordres du colonel Richard Tawimbi (voir S/2011/738, par. 285 et 656), d'après l'armée congolaise, des agents du renseignement burundais et des membres de groupes armés. En juin 2013, le Président du FPM/ADN, Guillaume George Majambere, qui réside actuellement en Belgique (voir S/2012/843, par. 114), a confirmé au Groupe d'experts qu'il était devenu le chef d'une alliance dénommée Intore. Cette alliance est une coalition de plusieurs groupes armés et partis politiques, formée dans l'objectif de contester le pouvoir en place au Burundi.

116. En octobre 2012, Rusagara a déclaré au Groupe d'experts que le Mouvement congolais pour le changement était responsable du décès, le 4 octobre, d'un officier militaire du renseignement en mission en République démocratique du Congo. Le porte-parole du FDM/ADN, le major Fidèle Nzambiyakira, ancien membre de l'armée burundaise, mis à pied en octobre 2010, a également revendiqué cet attentat dans un communiqué de presse (voir annexe 56).

117. Le FPM/ADN tente de monter des opérations de sabotage au Burundi et forme des troupes à cette fin. En novembre 2012, il a affiché sur son site Web des photos de combattants qui s'entraînaient sur les plateaux d'Uvira en République démocratique du Congo (voir annexe 57). Le 22 octobre 2012, à la suite d'une attaque lancée par 25 à 30 soldats du FPM/ADN dans la région de Cibitoke, au Burundi, l'armée burundaise a mené des opérations contre ce groupe pendant plusieurs jours. Les services du renseignement burundais ont déclaré au Groupe d'experts que plusieurs soldats du FPM/ADN avaient été tués ou blessés. L'armée burundaise a indiqué qu'elle avait capturé deux combattants et saisi des armes (voir annexe 58). Ils ont ultérieurement indiqué que le FPM/ADN cherchait à établir une base dans la forêt de Nyungwe, au Rwanda, à la frontière avec la République démocratique du Congo et le Burundi, car les opérations des armées congolaise et burundaise entravaient ses mouvements dans la plaine de Ruzizi, en République démocratique du Congo, son itinéraire habituel pour se rendre au Burundi.

IV. Difficultés d'intégration des groupes armés, notamment échec de l'intégration de l'Alliance pour un Congo libre et souverain à Kitchanga

118. Ses rangs étant dégarnis par l'aggravation rapide de la crise du M23, l'armée congolaise a lancé, au milieu de 2012, un programme d'intégration accélérée des groupes armés opposés au M23. Dans son rapport final de 2012, le Groupe d'experts a fait état de l'intégration des Nyatura (voir S/2012/843, par. 120 à 125). En 2013, les opérations d'intégration se sont poursuivies, avec des fortunes diverses.

119. Tentant d'intégrer l'Alliance pour un Congo libre et souverain (APCLS), groupe armé composé essentiellement de Hundes et placé sous la conduite du

général Janvier Buingo, le commandant de la huitième région militaire de l'armée congolaise, le général Bauma, a ordonné, le 9 janvier 2013, l'intégration sur place dans l'armée congolaise à Kitchanga (Nord-Kivu) de 300 soldats de l'APCLS sous les ordres du « colonel » Musa Jumapili. Bien que le 812^e régiment de l'armée congolaise, placé sous le commandement du colonel Mudahunga, fût stationné à Kitchanga, à ce moment-là les commandants de l'armée congolaise n'ont pas pris de mesures pour coordonner l'intégration de l'APCLS dans cette unité locale.

120. La collaboration de Mudahunga avec le M23 de Ntaganda a fait obstacle aux opérations d'intégration. Un collaborateur et un ancien soldat du M23 de même qu'un officier de l'APCLS ont déclaré que les alliés de Ntaganda à Kitchanga travaillaient clandestinement avec Mudahunga et son adjoint, le lieutenant-colonel Alexis Muhire, pour mobiliser des recrues au profit du M23 et établir une base arrière pour le mouvement à Kitchanga. Des officiers supérieurs du M23 et un soldat de l'armée congolaise ont signalé au Groupe d'experts que Mudahunga protégeait aussi les terres appartenant aux commandants du M23 dans ce secteur. D'anciens soldats du M23 et des groupes armés opérant dans le parc national des Virunga ont déclaré que Ntaganda avait envoyé régulièrement des patrouilles à Kitchanga.

121. D'après les autorités de Kitchanga, l'APCLS, après son intégration dans l'armée congolaise, avait effectué des patrouilles dans la ville et arrêté des individus dont elle soupçonnait qu'ils avaient des liens avec le M23. Selon un officier de l'armée congolaise, Mudahunga cherchait à empêcher l'APCLS de contrôler Kitchanga et de s'immiscer dans le processus de recrutement du M23. Il a demandé à l'APCLS de déposer les armes mais celle-ci a refusé. Peu à peu, les tensions entre l'armée congolaise et l'APCLS ont acquis une dimension ethnique, l'armée congolaise accusant les membres de l'ethnie hunde à Kitchanga de soutenir l'APCLS.

122. Un ancien officier du M23 et deux officiers de l'armée congolaise opérant sous les ordres de Mudahunga ont indiqué au Groupe d'experts que, le 24 février 2013, à la fois Mudahunga et Muhire avaient distribué des armes à des jeunes et des éleveurs de troupeaux rwandophones à Kitchanga et dans le camp de déplacés voisin à Kahe et les avaient incités à attaquer les Hundes. L'un des officiers avait vu Muhire distribuer des armes dans son camp militaire à Kitchanga et un autre avait vu Mudahunga remettre des fusils AK-47 à des éleveurs de bétail. Mudahunga et Muhire ont dit aux populations rwandophones qu'ils avaient besoin de leur aide pour combattre les Hundes. D'après des soldats de l'armée congolaise, les destinataires de ces armes se battaient aux côtés de l'armée congolaise contre l'APCLS.

123. Les autorités locales ont fait état de tensions croissantes à la suite de l'exécution par l'armée congolaise d'un major de l'APCLS le 26 février 2013. D'anciens soldats de l'APCLS ont informé le Groupe d'experts que l'Alliance avait ultérieurement tué un des soldats de Mudahunga, à la suite de quoi l'APCLS s'était dirigée vers la position de l'armée congolaise à Kitchanga et le camp de déplacés à Kahe. Des résidents de ce camp ont déclaré que des soldats de l'APCLS avaient pénétré dans le camp, affirmant vouloir débarrasser la région des Rwandophones, et avaient incendié 20 huttes (voir annexe 59).

124. D'après deux soldats de l'armée congolaise opérant sous les ordres de Mudahunga, ce dernier avait donné l'ordre de « tuer tout le monde sans distinction à Kitchanga », car il considérait que tous les Hundes étaient des partisans de l'APCLS. Le Groupe d'experts a obtenu une déclaration enregistrée dans laquelle

Mudahunga donnait à ses officiers l'ordre de « tuer n'importe qui à Kitchanga »¹⁶. Les soldats de l'armée congolaise ont tiré des obus de mortier sur Kitchanga pour empêcher l'APCLS d'avancer, mais nombre d'entre eux sont tombés sur des zones civiles (voir annexe 60). Le Groupe d'experts a pu examiner des obus de mortier récupérés lors de sa visite dans la région (voir annexe 61). Les autorités locales ont déclaré que les soldats de l'armée congolaise avaient cherché activement les chefs hundes pour les tuer. Le Groupe d'experts a rencontré un chef local qui avait survécu et entendu dire les soldats qui le cherchaient qu'« ils ne voulaient plus voir de Hundes à Kitchanga ». Les autorités locales ont signalé qu'un autre chef local qui n'avait pas réussi à s'échapper avait été tué (voir par. 127).

125. À la suite de ces événements, le 812^e régiment a quitté Kitchanga. Le 25 mars, Bauma a annoncé que l'intégration de l'APCLS ne serait pas menée à terme.

V. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme

A. Assassinsats

1. Armée congolaise et Alliance pour un Congo libre et souverain à Kitchanga

126. Au moins 90 personnes ont péri au cours des combats qui se sont déroulés en février et mars 2013 à Kitchanga (Nord-Kivu) entre le 812^e régiment de l'armée congolaise et l'APCLS et au cours desquels plus de 500 habitations ont été incendiées (voir annexe 62). D'après Médecins sans frontières, plus de 140 personnes ont été blessées et des centaines de maisons et d'infrastructures essentielles, dont une partie de l'hôpital, ont été détruites (voir par. 124 et annexe 63). Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les combats ont temporairement déplacé environ 100 000 personnes.

127. Le Groupe d'experts s'est rendu à Kitchanga où il s'est entretenu avec les autorités locales, des survivants et des soldats de l'APCLS et de l'armée congolaise. Son enquête a révélé que le colonel Mudahunga de l'armée congolaise avait donné à ses soldats l'ordre d'attaquer les civils à Kitchanga et, notamment, de bombarder une zone habitée par des civils, ce qui avait causé des dégâts collatéraux considérables (voir par. 124).

128. Les autorités locales et l'armée congolaise ont informé le Groupe d'experts que les victimes étaient pour l'essentiel des Hundes et que la plupart des habitations visées appartenaient à des membres de cette ethnie. Ces mêmes sources ont indiqué que des soldats de l'armée congolaise opérant sous les ordres de Mudahunga et des jeunes gens armés par ces soldats avaient délibérément ciblé des civils hundes et les avaient tués. Elles ont révélé que l'APCLS, sous le commandement du colonel Musa, avait également commis des assassinats ciblés de civils rwandophones dans le camp de déplacés de Kahe, où elle avait incendié 20 huttes (voir par. 123).

2. Mouvement du 23 mars

129. Dans le cadre des luttes intestines entre les forces fidèles à Ntaganda et celles alliées à Makenga au sein du M23, Ntaganda a ordonné, du 8 au 15 mars 2013,

¹⁶ Le Groupe a déposé cet enregistrement dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

l'exécution de ses propres combattants qui avaient tenté de désertir à Kibumba. D'anciens soldats du M23 ont entendu Ntaganda ordonner l'exécution d'au moins 120 de ses combattants qui ont été tués par balle ou à coups de poignard. Deux anciens combattants fidèles à Ntaganda ont vu les corps de quelque 20 combattants. Un autre a entendu Ntaganda ordonner l'exécution d'un groupe de huit soldats. Deux autres encore ont été témoins de l'exécution de six soldats au sein de leur unité.

130. Le Groupe d'experts a recueilli des informations faisant état d'exécutions systématiques des blessés de guerre sous les ordres de Ntaganda et de Ngaruye. D'après d'actuels et d'anciens officiers du M23, qui ont participé aux combats aux côtés de Ntaganda durant la scission du M23, Ntaganda et Ngaruye auraient ordonné l'exécution de soldats blessés. D'anciens membres du M23 ont vu Ntaganda tirer lui-même sur des blessés de guerre avec son pistolet.

131. Les 21 et 22 mai 2013, cinq obus de 122 mm tirés à partir de la position du M23 sont tombés sur Ndosho et sur le camp de déplacés de Mugunga (voir encadré sur l'opération de Mutaho) et ont fait deux morts et neuf blessés. D'actuels et d'anciens officiers du M23 interrogés par le Groupe d'experts ont déclaré que cet incident était dû à une erreur de calcul du M23.

B. Violence sexuelle

1. Armée congolaise

132. Du 20 au 30 novembre 2012, les soldats de l'armée congolaise ont commis des viols collectifs à Minova (Sud-Kivu) et dans les villages avoisinants de Bwisha, Buganga, Mubimbi, Kishinji, Katolo, Ruchunda et Kalungu. Une enquête menée conjointement par la MONUSCO et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a permis de recenser au moins 135 cas de viols, notamment de mineurs, et d'autres actes de violence sexuelle commis de manière systématique et avec une extrême brutalité par les soldats de l'armée congolaise. À ce jour, l'enquête du Gouvernement se poursuit. Douze commandants d'unité ont été suspendus et deux soldats arrêtés dans le cadre de ces enquêtes. D'après un officier du renseignement de l'armée congolaise et une organisation non gouvernementale locale, les commandants dans la région ont perdu le contrôle de leurs unités pendant leur retrait du Nord-Kivu. Vu le grand nombre de soldats présents dans la région à l'époque, il est difficile d'identifier les soldats et les unités responsables de ces viols. Le Groupe d'experts a obtenu une liste des commandants qui ont été suspendus. La plupart d'entre eux font partie de la huitième région militaire (Nord-Kivu).

2. Mai-Mai Morgan

133. Le groupe de Morgan était responsable de viols, de pratiques d'esclavage sexuel et de mutilations sexuelles. Le Groupe d'experts a indiqué plus haut que, rien que du 1^{er} au 5 novembre 2012, plus de 150 femmes avaient été violées ou mutilées sexuellement par ce groupe (voir par. 76). Au cours de son séjour en Ituri en mars 2013, le Groupe d'experts s'est entretenu individuellement avec 20 anciens combattants et personnes enlevées par Morgan qui s'étaient enfuies ou qui avaient été libérées, dont sept femmes, qui lui ont dit avoir été forcées de devenir les « épouses » de plusieurs miliciens.

134. À la fin de 2012, Morgan avait enlevé d'autres femmes au cours d'attaques lancées contre des villages et des mines d'or. Des personnes qui avaient été enlevées ont informé le Groupe d'experts que les soldats de Morgan battaient les femmes qu'ils gardaient en captivité, information qui a été corroborée par des photos obtenues par le Groupe d'experts.

135. Des personnes enlevées et des sources des Nations Unies ont signalé qu'en janvier 2013, Morgan avait auprès de lui 50 à 60 femmes qu'il avait enlevées lorsqu'il avait attaqué la ville de Mambasa (voir par. 73). Certains d'entre elles avaient réussi à s'échapper.

C. Attaques contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et du personnel d'organismes humanitaires

136. Depuis le début du mandat du Groupe d'experts, de nombreuses attaques ont été lancées contre les soldats de la paix et le personnel de la MONUSCO, en violation du régime des sanctions, et contre des agents d'organismes humanitaires. Dans un cas, des hommes armés non identifiés ont tué un soldat de la paix pakistanais le 7 mai 2013 près de Bukavu (Sud-Kivu). On trouvera ci-après d'autres exemples d'attaques à grande échelle.

137. **Kisangani.** Le 20 novembre 2012, des manifestants qui protestaient à Kisangani (province Orientale) contre la prise de Goma par le M23 ont attaqué deux installations de la MONUSCO. Le quartier général n'a été que légèrement endommagé, mais les manifestants ont causé des dégâts plus importants à la base logistique, où ils ont notamment détruit quatre véhicules et la grille de l'entrée principale (voir annexe 64).

138. **Bunia.** Les 20 et 21 novembre 2012, la police nationale et l'armée ont pillé, à Bunia (district de l'Ituri, province Orientale), plus d'une trentaine d'installations appartenant à la MONUSCO et à divers organismes des Nations Unies et organisations humanitaires internationales ainsi que les résidences de membres des Nations Unies et d'agents d'organismes humanitaires (voir annexe 65). Des témoins oculaires à Bunia et un rapport du district de l'Ituri ont expressément désigné le commandant par intérim des forces armées congolaises dans la zone opérationnelle de Safish (Ituri), le colonel Willy Bonane Habarugira (voir annexe 66)¹⁷ comme étant l'organisateur du saccage des installations des Nations Unies et des organismes humanitaires. En outre, les témoins oculaires ont déclaré que le chef de la police nationale congolaise de l'époque à Bunia, le colonel Juvénal Bideko (voir annexe 66), avait aussi organisé le pillage des locaux des Nations Unies et des organismes humanitaires. À la suite de ces attaques, les autorités militaires ont arrêté 10 officiers de la police nationale et trois membres de l'armée congolaise. Le tribunal militaire de Bunia a condamné cinq officiers de la police nationale et un soldat congolais pour actes de pillage, mais le Gouvernement n'a retenu aucune charge contre le colonel Bideko ni le colonel Bonane, bien que leur rôle dans ces pillages soit un fait bien connu.

¹⁷ En 2009, le Gouvernement des États-Unis n'a pas autorisé le colonel Bonane à participer à un stage d'entraînement militaire organisé par les États-Unis en raison de son manque de respect des droits de l'homme.

139. **Lubumbashi.** Le 23 mars 2013, la Garde républicaine et les soldats de l'armée congolaise ont tiré sur le quartier général de la MONUSCO à Lubumbashi après que des membres des Kata Katanga ont pénétré dans les locaux (par. 88 et annexe 67). Cette attaque a légèrement endommagé les installations de la MONUSCO et un poste de la police nationale installé près de l'entrée arrière.

D. Enfants soldats

140. Le Groupe d'experts a mené une enquête sur le recrutement d'enfants dans les provinces du Katanga, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et dans la province Orientale. Il s'est entretenu avec 23 anciens enfants soldats âgés de 8 à 17 ans et 34 anciens combattants qui avaient constaté la présence d'enfants au sein de leurs groupes armés. Il a également reçu des informations de la Section de la protection de l'enfance de la MONUSCO et d'autres partenaires. Sur la base des données recueillies et conformément au paragraphe 3 de la résolution 2078 (2012) du Conseil de sécurité, le Groupe d'experts indique que le colonel Innocent Kaina du M23, qui tombe sous le coup des sanctions, continue de se livrer au recrutement d'enfants.

1. Tendances observées

141. Le Groupe d'experts continue de recueillir des données et d'analyser les tendances concernant le recrutement d'enfants par les groupes armés. Il a confirmé que, de juin à mai 2013, les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo avaient recruté au moins 200 enfants. La Section de la protection de l'enfance de la MONUSCO a recueilli des informations confirmant qu'au cours des quatre premiers mois de 2013, les groupes armés avaient recruté 183 enfants, dont 36 filles. La plupart avaient été recrutés et affectés dans le Nord-Kivu (82), le reste étant partagé entre les provinces du Sud-Kivu (28), du Katanga (38) et de la province Orientale (35). De janvier à avril 2013, la Section de la protection de l'enfance a enregistré 641 cas où des enfants, dont 109 filles, s'étaient échappés de divers groupes armés. La plupart d'entre eux étaient originaires du Nord-Kivu (314) mais d'autres provenaient du Katanga (79), de la province Orientale (157), du Sud-Kivu (78), du Rwanda (11), de la République centrafricaine (1) et du Soudan (1).

2. Mouvement du 23 mars

142. Les désertions du M23 ont été plus nombreuses (voir par. 11). Le M23 nie recruter des enfants, mais la Section de la protection de l'enfance a identifié 33 garçons âgés de 15 à 17 ans qui avaient déserté le Mouvement de janvier à avril 2013 (voir annexe 68), dont 11 recrutés au Rwanda. En outre, le Groupe d'experts s'est entretenu avec neuf déserteurs du M23 qui ont confirmé que des enfants s'étaient échappés et avaient rejoint directement leur famille sans se présenter aux autorités, ce qui confirme qu'il existe des cas de désertion d'enfants soldats non signalés. D'après ces sources, ce phénomène était plus courant chez les déserteurs recrutés au Rwanda qui cherchaient à rentrer directement chez eux.

143. Le M23 a continué de recruter par la force dans sa zone d'opérations pour compenser les désertions. Quatre anciens enfants soldats ont décrit au Groupe d'experts comment un inconnu les avait capturés alors qu'ils gardaient un troupeau de vaches à Chanzu. Cet homme les avait ensuite confiés à deux hommes non

identifiés qui, à leur tour, les avaient remis au colonel Innocent Kaina à Rumangabo. Les enfants avaient ensuite été affectés au service de Kaina comme cuisiniers.

144. Le Groupe d'experts a également interrogé sept ex-combattants adultes recrutés au Rwanda, qui ont déclaré que leur recruteur leur avait promis, de même qu'à certains enfants, des « emplois lucratifs au Congo », mais qu'ils avaient été en fait remis au M23. Ces ex-combattants ont également révélé qu'ils avaient été recrutés dans le camp de réfugiés de Nkamira au Rwanda et dans les villages de Mizingo, Nigogwe, Byumba et Nkuri. Ils ont ajouté que, lors de leur entraînement à Rumangabo, ils avaient rencontré d'autres recrues provenant de Kitotoma, Gitega, Musanze (Ruhengeri), Kichumbi, Rukomo et Gisenyi au Rwanda. Le Groupe d'experts s'est également entretenu avec 9 déserteurs du M23 et 24 civils à Kiwanja, Kanyaruchinya, la ville de Rutshuru et Bunagana, qui ont eux aussi confirmé que des enfants avaient été recrutés de force dans leurs localités.

3. Forces démocratiques de libération du Rwanda

145. D'après 23 ex-combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) interrogés par le Groupe d'experts, les FDLR cherchaient à recruter des enfants parmi les réfugiés rwandais en République démocratique du Congo et parmi les Hutus congolais, mais sans guère de succès. Le Groupe d'experts a rencontré 15 enfants recrutés de force qui s'étaient échappés des FDLR. Un garçon de 16 ans, dont les parents étaient membres des FDLR, a informé le Groupe d'experts qu'il était devenu automatiquement un soldat à l'âge de 13 ans.

4. Kata Katanga

146. La MONUSCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont séparé 45 enfants des 242 membres des Kata Katanga qui avaient cherché refuge à la base de la MONUSCO à la suite des manifestations organisées à Lubumbashi le 23 mars 2013 (par. 88 et annexe 69). L'UNICEF a séparé 30 autres enfants de ce groupe armé, dès son arrivée à la prison militaire de Ndolo à Kinshasa. Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur les informations indiquant que les Kata Katanga et d'autres groupes armés dans la province du Katanga recrutent des enfants.

5. Raïa Mutomboki

147. Les Raïa Mutomboki demeurent le groupe armé le plus largement déployé dans les Kivus, qui recrute et emploie de nombreux enfants (voir S/2012/348, par. 181). Le Groupe d'experts estime que 25 % à 30 % des combattants des Raïa Mutomboki sont des enfants. En 2012, une organisation non gouvernementale locale en territoire de Walikale a aidé 415 anciens enfants soldats des Raïa Mutomboki, âgés de 8 à 15 ans, à réintégrer leur communauté. En mai 2013, cette organisation s'employait à réintégrer 310 autres enfants.

6. Maï-Maï Morgan

148. Au cours de son enquête dans la province Orientale, le Groupe d'experts s'est entretenu avec cinq témoins oculaires qui ont affirmé qu'au moins 15 enfants se trouvaient au sein des Maï-Maï Morgan (voir par. 78).

7. Armée congolaise

149. Le Groupe d'experts mène également des enquêtes sur les cas de détention et d'utilisation illégales d'enfants à des fins militaires par l'armée congolaise. D'après cette dernière et la MONUSCO, et aussi d'après les autorités locales dans la région de Kisala (territoire de Butembo), le 1032^e bataillon de l'armée congolaise a arrêté, de février à avril 2013, quatre garçons âgés de 15 à 17 ans parce qu'ils faisaient partie du groupe rebelle Nyatura. Un major de l'armée congolaise avait par la suite enrôlé trois d'entre eux comme cuisiniers et affecté le quatrième comme soldat au 106^e régiment, placé sous le commandement du colonel Civiri, à Mushaki.

150. En avril, l'UNICEF a séparé 19 enfants du 812^e régiment de l'armée congolaise, stationné au camp Bobozo à Kananga, dans la province du Kasai occidental. Le régiment avait été transféré du Nord-Kivu à Kananga en mars et recruté de force les enfants avant son départ du Nord-Kivu. Quatre soldats de ce régiment ont reconnu qu'ils savaient que ces mineurs (couramment appelés les *kadogo*) étaient présents dans leurs rangs. En avril, l'UNICEF a séparé du même régiment deux mineurs (une fille et un garçon) qui avaient été recrutés de force.

VI. Ressources naturelles

151. En application de la résolution 2078 (2012), le Groupe d'experts enquête sur l'implication de groupes armés et de l'armée congolaise dans l'exploitation illégale et le commerce illicite de ressources naturelles¹⁸, et sur les incidences des mesures de précaution. Le Groupe d'experts s'intéresse particulièrement aux minerais tels que l'or, l'étain, le tantale et le tungstène, ainsi qu'à l'ivoire, et rassemble des informations, dans toute la mesure du possible, sur les chaînes d'approvisionnement en produits de base, des marchés locaux aux marchés internationaux.

152. Dans son rapport final de 2012, le Groupe d'experts s'est intéressé à la quasi-cessation des exportations officielles d'étain, de tantale et de tungstène provenant de la République démocratique du Congo (voir S/2012/843, par. 159 à 181), seules se poursuivant les exportations en provenance du nord du Katanga, où les minerais sont étiquetés depuis 2011. La plupart des groupes armés, en partie à cause de la production et des cours peu élevés de l'étain, du tantale et du tungstène, se sont tournés vers l'exploitation de l'or, qui est plus facile à faire passer en contrebande, a une forte valeur au volume et ne fait l'objet de quasiment aucune mesure de précaution.

153. Les sociétés s'étant montrées réticentes à acheter des minerais provenant de République démocratique du Congo qui ne sont pas étiquetés, les négociants locaux continuent d'acheter à un cours inférieur des minerais dont l'origine n'est pas certifiée. Ces négociants font aussi le commerce de minerais qui proviennent des zones de conflit et participent à la contrebande aux frontières avec les pays voisins. Un exportateur a expliqué au Groupe d'experts que « tant que personne n'achète rien à la République démocratique du Congo, la contrebande vers les pays voisins continuera ». Non seulement la contrebande compromet l'application du principe de précaution visant à faire disparaître les minerais de conflit en République démocratique du Congo, mais encore elle met en péril les systèmes de traçabilité

¹⁸ Voir www.un.org/sc/committees/1533/egroupguidelines/shtml.

mis en place dans ce pays et dans les pays voisins, du fait qu'elle contribue à une perception négative des exportations en provenance de l'ensemble de la région.

154. Le Groupe d'experts note toutefois que des initiatives constructives ont été prises dans l'est de la République démocratique du Congo pour surveiller le commerce des minerais de conflit et les activités de contrebande. Dans le Nord-Kivu par exemple, un Comité de suivi des activités minières est chargé des affaires de contrebande et d'imposition illégale de taxes, et recense les mines occupées par des groupes armés.

155. Malgré les progrès accomplis, d'importants obstacles subsistent. En particulier, le Groupe d'experts note la persistance des tensions entre d'une part les organisations ou les individus qui sont déterminés à étendre l'application du principe de précaution, et d'autre part les individus, notamment au sein des forces armées, qui continuent d'opérer dans le secteur en imposant des taxes illégalement ou en se livrant à la contrebande. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit régler le problème de la complicité de l'armée congolaise, de la criminalité qui y règne et de l'impunité dont elle jouit s'il souhaite convaincre la communauté internationale qu'il veut sincèrement régler et institutionnaliser le secteur des minerais.

A. Commerce de l'or

156. Au paragraphe 15 de la résolution 2078 (2012), le Conseil de sécurité a engagé tous les États, en particulier ceux de la région, à continuer de faire connaître les lignes directrices sur le principe de précaution établies par le Groupe d'experts, notamment dans le secteur de l'or. En 2013, la production artisanale d'or est restée importante dans l'est de la République démocratique du Congo, les mesures de diligence dans le secteur restant minimales.

157. Pour l'essentiel, ce sont les mêmes acteurs qui continuent de se livrer à la contrebande de l'or le long des itinéraires déjà identifiés dans les précédents rapports du Groupe d'experts (voir S/2012/843). Les négociants se sont toutefois plaints à ce dernier de ce que la chute du cours de l'or sur le marché international, la plus forte en 30 ans, avait nui au commerce, les mineurs et les négociants devant faire face à une insécurité croissante sur les sites miniers.

1. Sans négoce officiel, des mesures de précaution quasi inexistantes

158. Deux négociants en or, des responsables locaux et des représentants de la société civile à Bunia ont indiqué que la production d'or en Ituri n'avait pas décliné ces dernières années, mais pourrait même avoir augmenté du fait de la hausse spectaculaire du cours de l'or après 2007. Les négociants en or et les autorités de la République démocratique du Congo ont cependant informé le Groupe d'experts que seulement 16,7 kilogrammes d'or avaient été légalement exportés d'Ituri en 2012.

159. Dans le Nord-Kivu, le Gouvernement n'a enregistré aucun comptoir d'exportation d'or au cours des cinq premiers mois de 2013. Aucune exportation d'or n'a été consignée durant cette période. AR Gold, comptoir établi à Goma (voir S/2012/843, par. 185), a exporté en novembre 10,15 kilogrammes d'or provenant du Lubero et destiné à sa propre filiale à Doubaï, mais n'a pas renouvelé sa licence en 2013 (voir annexe 70). Glory Minerals (voir S/2008/773, par. 97, et S/2009/603,

par. 128 à 136, 156 et 307), l'autre comptoir d'exportation d'or qui avait des activités dans le Nord-Kivu en 2012, ne s'est pas non plus fait enregistrer en 2013.

160. En 2012, les commerçants n'ont exporté que 39 kilogrammes d'or provenant du Sud-Kivu. Selon les statistiques minières officielles, Mining Congo a exporté entre janvier et mai 2013, 27,7 kilogrammes d'or à destination de Doubaï. Les autorités locales, les mineurs et les commerçants d'affaires ont informé le Groupe d'experts que le volume de la production était de l'ordre de plusieurs tonnes par an dans le Sud-Kivu. Le Groupe d'experts continue donc d'enquêter sur la contrebande d'or en provenance du Sud-Kivu.

2. Contrebande d'or

161. Le Groupe d'experts a noté que l'essentiel de la contrebande d'or continue d'emprunter le même itinéraire depuis l'est de la République démocratique du Congo en passant par Kampala et Bujumbura, et implique en grande partie les réseaux déjà identifiés dans ses précédents rapports (voir S/2012/843, par. 188 à 193).

162. Selon deux négociants en or et les autorités locales d'Ituri, l'essentiel de l'or en provenance de cette province continue d'être exporté vers l'Ouganda, où il est acheté par Rejendra « Raju » Vaya, de l'entité Machanga Ltd. visée par les sanctions (voir *ibid.*, par. 183), tandis qu'une petite quantité (provenant en particulier du territoire de Mambasa) est expédiée à Butembo avant d'être transportée en contrebande vers l'Ouganda. Malgré les nombreux témoignages de négociants en or, de responsables locaux et de représentants de la société civile en Ituri et dans le Nord-Kivu selon lesquels pratiquement tout l'or produit dans ces régions est exporté et négocié à Kampala, le Gouvernement ougandais a déclaré au Groupe d'experts qu'il n'avait officiellement exporté que 286 kilogrammes d'or en 2012 (voir annexe 71).

163. Lorsque le Groupe d'experts s'est rendu au Burundi en avril 2013, les autorités minières nationales l'ont informé qu'aucune procédure de traçabilité n'était actuellement en place dans le secteur de l'or. Elles ont également déclaré qu'il existait un trafic de minerais aux frontières mais qu'elles n'avaient effectué aucune saisie en 2013. Elles ont toutefois expliqué que l'on étudiait la possibilité de mettre en place des mécanismes de traçabilité, notamment pour l'or. En mars 2013, le Président du Burundi a imposé une interdiction de deux mois sur les activités minières en vue d'institutionnaliser le secteur minier artisanal. Les autorités ont confirmé au Groupe d'experts qu'une nouvelle raffinerie d'or à Cibitoke traiterait tout l'or burundais avant son exportation. Le Groupe d'experts note que 552,4 kilogrammes d'or ont été exportés du Burundi entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013 (voir annexe 72).

3. Or issu de zones de conflit

164. Dans son rapport final de 2012, le Groupe d'experts a conclu que les réseaux criminels au sein de l'armée congolaise et des groupes armés tiraient profit de la production et du commerce de l'or (voir S/2012/843, par. 185 à 187). Il dispose de preuves indiquant que les groupes armés étaient toujours impliqués dans la production et le commerce de l'or durant la première moitié de 2013.

165. La dixième région militaire de l'armée congolaise contrôle la mine d'or de Mukungwe dans le territoire de Walungu (Sud-Kivu) (voir S/2011/738, par. 528 à 532). Sur ce site, les soldats congolais collectent chaque semaine des taxes illégales

auprès des exploitants artisanaux, les contrevenants étant arrêtés et détenus dans une prison sous-terreine jusqu'à acquittement de la taxe imposée. Le Groupe d'experts a obtenu une lettre datée d'octobre 2012 émanant du président d'une coopérative locale de Mukungwe, rappelant à l'officier chargé du renseignement au niveau local que la taxe hebdomadaire de 1 000 francs congolais (1,11 dollar) par exploitant devait être partagée entre l'Agence nationale de renseignement, la police et l'armée (voir annexe 73). Un ex-officier des FDLR responsable de la logistique a dit au Groupe d'experts que les FDLR collectaient également des taxes auprès des exploitants qui travaillaient à Mukungwe dans la mine de Rukatu, dans le territoire de Mwenga. Les FDLR perçoivent ainsi 2 000 dollars par mois, provenant des deux mines.

166. Selon un ex-officier des FDLR et des négociants en or de Butembo, les FDLR sont impliquées dans l'exploitation de l'or dans le territoire du Lubero (Nord-Kivu). Aux dires de plusieurs ex-combattants des FDLR, les commandants de celles-ci tirent également des profits des mines d'or de Walikale. Dans certains cas, les combattants des FDLR cherchent l'or eux-mêmes, et dans d'autres cas ils imposent des taxes aux exploitants, dont ils exigent qu'ils leur remettent leur production un jour par semaine.

167. Dans le territoire de Walikale, les autorités locales ont signalé au Groupe d'experts la présence d'éléments des Raïa Mutomboki dans les mines d'or de Bakano, des éléments des Maï-Maï Simba se trouvant quant à eux dans les mines voisines du fleuve Osso. Les Maï-Maï Sheka profitent des taxes imposées sur la quasi-totalité des 100 sites miniers du territoire de Walikale, dont certains étaient auparavant contrôlés par les Raïa Mutomboki.

168. Dans la province Orientale, plusieurs exploitants ont dit au Groupe d'experts que le *modus operandi* des Maï-Maï Morgan consistait à attaquer les mines d'or, comme à Pangoy, Elota et Itembo, tous les trois jours ou toutes les deux semaines, et à s'emparer d'une partie de l'or des exploitants (voir par. 77 et 78).

B. Commerce de l'étain, du tantale et du tungstène

1. Tendances de la production et du commerce

169. En 2013, la production et l'exportation d'étain, de tantale et de tungstène ont fortement varié d'une province à l'autre. À Maniema, les autorités minières ont enregistré une augmentation progressive des exportations d'étain, mais pas de celles de tantale ou de tungstène. Dans le Nord-Kivu, elles ont indiqué au Groupe d'experts que s'il n'y avait pas eu d'exportations officielles d'étain ou de tungstène, la production et l'exportation de tantale avaient sensiblement augmenté. Enfin, dans le Sud-Kivu, seules des exportations d'étain ont été consignées.

170. Plusieurs facteurs expliquent les différences au niveau de l'exportation de ces trois minerais. Tout d'abord, en conséquence de l'application des dispositions de la section 1502 de la Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs de juillet 2010 (2011), nombre de sociétés ont cessé d'acheter des minerais provenant de la région des Grands Lacs. Ensuite, depuis le 1^{er} avril 2011, les fonderies et les raffineries qui cherchent à obtenir auprès de l'Electronics Industry Citizenship Coalition le statut de fonderie n'utilisant pas de minerais provenant de zones de conflit ont commencé à ne traiter que les minerais exclusivement étiquetés par l'Institut international de recherche sur l'étain au titre de l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain. Ce programme a remplacé d'autres

mécanismes visant à appliquer le principe de précaution. Il est donc peu probable que des minerais dont l'origine n'est pas certifiée puissent faire l'objet d'une vente légale. Sur le marché international, une poignée de sociétés seulement sont disposées à acheter des minerais congolais non étiquetés, ce qui explique le faible niveau des exportations en provenance de certaines provinces de l'est de la République démocratique du Congo. Enfin, l'application des procédures de traçabilité continue d'être étendue avec lenteur dans les Kivus, en partie du fait de la précarité des conditions de sécurité qui y règnent.

171. Le Gouverneur de la province du Maniema, Tutu Salumu Pascal, a pris des mesures qui ont contribué à améliorer le commerce légal de l'étain et à accroître les recettes dans la province. Le 26 février 2013, pour combattre le trafic, il a renforcé l'interdiction faite oralement par le Ministre des mines d'exporter vers les Kivus par voie aérienne des minerais provenant du Maniema, en signant une lettre officielle à cet effet. Cela a encouragé l'exportation légale de minerais vers Kindu, capitale du Maniema, d'où les exportateurs peuvent légalement expédier du minerai d'étain vers Kalemie (province du Katanga), par voie ferroviaire, et de là vers le port tanzanien de Dar es-Salaam.

172. Suite à cette interdiction, le gouvernement provincial a enregistré un accroissement des recettes provenant des minerais qui font l'objet d'un commerce légal, tenant en partie à l'application de cette mesure et au lancement de l'initiative d'étiquetage du minerai d'étain dans la province. Entre janvier et mai 2013, la production est passée à 576 tonnes, exportées vers la Chine (y compris Hong Kong) et le Panama. En l'absence d'étiquetage, aucun autre minerai n'a été exporté depuis la province du Maniema.

173. Dans le Nord-Kivu, les différences en termes de production et d'exportation tenaient au type de minerai. En raison de l'interdiction visant le transport aérien par les Kivus de minerais provenant du Maniema, et en l'absence de procédures d'étiquetage et d'homologation dans la principale mine d'étain de Bisie, aucune exportation d'étain n'a été effectuée entre janvier et avril 2013. Au cours de la même période en 2012, les exportations de minerai d'étain avaient atteint 485 tonnes. La production dans la province s'est toutefois poursuivie dans la région en 2013.

174. À la fin mai 2013, lorsqu'il s'est rendu dans le village de Njingala, près de la mine de Bisie, le Groupe d'experts a observé des personnes qui mettaient en sac des minerais (voir annexe 74). Il a dénombré 12 sacs, pesant chacun 50 kilogrammes (soit 600 kilogrammes de minerai d'étain). L'essentiel de la production de la mine de Bisie est expédié et entreposé, mais une partie de la production actuelle fait l'objet de contrebande (voir ci-après). Des exportateurs du Nord-Kivu ont dit au Groupe d'experts qu'ils attendaient avec impatience l'homologation du site de Bisie et d'autres mines afin de pouvoir relancer le commerce de l'étain. Pour ce qui est de la production et de l'exportation de tantale, les autorités minières ont enregistré une hausse en 2013 : entre janvier et avril, les sociétés ont exporté depuis le Nord-Kivu 47,4 tonnes de minerai de tantale destinées aux sociétés Tolead Group et Guilin Jinli New Chemical Materials, basées en Chine, contre 21,2 tonnes au cours de la même période en 2012.

175. C'est dans le Sud-Kivu que se trouve la seule mine homologuée des Kivus où existent des procédures d'étiquetage. Pour les trois premiers mois de 2013, les exportations en provenance du Sud-Kivu ont atteint 190 tonnes de minerai d'étain, l'essentiel de ces exportations étant constitué de minerais étiquetés. D'autres mines

homologuées ou non homologuées du Sud-Kivu ne procèdent à aucun étiquetage. Si la production s'est poursuivie dans les territoires de Walungu, Shabunda, Mwenga et Idjwi, entre autres, la province n'a enregistré aucune exportation de tantale ou de tungstène entre janvier et mars 2013. En 2013, le cours local du tungstène a continué à décliner, tombant de 9 à 6,5 dollars le kilogramme entre juillet 2012 et mai 2013 (voir S/2012/843, par. 228). Entre février et mai 2013, les exploitants de l'île d'Idjwi (sur le lac Kivu) ont toutefois produit 491 tonnes de tungstène, que des négociants locaux ont ensuite achetées et stockées. Lorsqu'il s'est rendu à Idjwi à la fin mai, le Groupe d'experts a reçu des informations concernant la contrebande qui continue d'être pratiquée entre l'île et les ports voisins (voir *ibid.*, par. 163).

2. Mesures de précaution en République démocratique du Congo

a) Prise en compte dans les politiques appliquées par les sociétés d'exportation des obligations relatives au principe de précaution énoncées dans la note circulaire

176. Le 3 mars 2013, le Ministère des mines a rétabli dans leurs droits Congo Minerals and Metals et Huaying, qui avaient été frappées d'une interdiction d'exporter en 2012 (voir *ibid.*, par. 141 et 142). Ces sociétés ont depuis ouvert des bureaux à Kindu et Bukavu. Huaying continue d'exporter des minerais non étiquetés qui proviennent de mines non homologuées à Maniema et dans le Sud-Kivu, mais Congo Minerals and Metals a signé un protocole d'accord relatif à 11 mines d'étain homologuées du Maniema. Les propriétaires des deux sociétés ont pris l'engagement écrit de mettre en œuvre les procédures de diligence raisonnable (voir annexe 75).

177. Après la réouverture des sociétés de traitement des minerais, le Ministère des mines a sans succès essayé d'organiser une mission de certification et d'homologation dans la mine de Bisie, dans le territoire de Walikale (Nord-Kivu), pour permettre l'achat et l'exportation de minerais (voir annexe 78). Dans l'intervalle, en l'absence de certification, l'interdiction ministérielle visant la vente de minerais provenant de Bisie reste en vigueur. La question des stocks de minerais en provenance de Bisie n'est pas non plus réglée. Après la suspension en mai 2012, les autorités minières provinciales ont créé une Commission de vérification des stocks. En juillet 2012 puis en février et juin 2013, la Commission a enregistré le nombre de sacs de cassitérite rouge et de cassitérite noire détenus par chaque négociant à Mubi, Njingala et Makana pour s'assurer que les minerais déjà stockés n'étaient pas vendus ou transportés ailleurs et ne faisaient pas l'objet de contrebande (voir annexe 76). Lors du premier exercice d'enregistrement, la Commission n'a toutefois pas comptabilisé le nombre de sacs, mais seulement leur poids total, et n'a pas non plus numéroté les sacs (voir annexe 77). Le Groupe d'experts a été informé que la pratique consistait à remplacer des sacs de cassitérite par des sacs remplis de rebuts, en sorte que la cassitérite puisse être vendue et que les inspecteurs aient l'impression que les stocks étaient les mêmes.

178. Le 22 mai 2013, conscientes de la persistance du problème du déplacement des sacs et de la confusion qui en résultait, les autorités locales ont décidé de mettre fin à tout transfert de sacs de la mine de Bisie vers le village de Njingala, où les minerais sont stockés ou d'où ils sont expédiés à Goma. Le 27 mai, dans une lettre adressée au Ministre des mines, le Gouverneur du Nord-Kivu, Julien Paluku, a demandé l'autorisation de permettre la vente de tous les minerais stockés dans le village de Mubi (voir annexe 78). Au moment de la rédaction du présent rapport,

aucune décision n'avait été prise pour faire suite à cette demande. Le Groupe d'experts continue de surveiller les activités de contrebande et la mise en œuvre du principe de précaution dans le Nord-Kivu.

179. Dans le Sud-Kivu, les autorités minières ont également constaté qu'il était difficile d'étendre et de renforcer les mesures de diligence raisonnables, la plupart des acteurs du secteur minier dans la province refusant de participer aux efforts visant à mettre en œuvre ces mesures et les procédures relatives à la traçabilité. En avril 2013, le Groupe d'experts s'est entretenu avec des mineurs employés dans la mine de cassitérite de Zola-Zola, près de Nzibira (territoire de Walungu), qui lui ont dit que le service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière à petite échelle (SAESCAM) les a sensibilisés au problème des minerais provenant de zones de conflit et à celui des enfants qui travaillent sur les sites miniers. Les mineurs se sont toutefois plaints de ce que tant que la mine n'est pas homologuée et tant que les minerais ne sont pas étiquetés, il leur sera difficile de vendre leur production. Pour répondre à certaines de leurs réclamations, le projet concernant les centres de négoce a été relancé¹⁹.

b) Mise en place progressive de l'homologation, de l'étiquetage et de la certification

180. La prudence avec laquelle les procédures d'homologation et d'étiquetage ont été mises en place à l'échelle des Kivus a suscité l'impatience de la communauté des exploitants artisanaux, unique productrice d'étain, de tantale et de tungstène. Dans certaines régions, le Gouvernement a réussi à démilitariser les zones de sites miniers, notamment dans certaines parties du Sud-Kivu, créant ainsi des conditions propices à l'homologation de plusieurs mines dans la province. En juin 2013, un nouveau programme d'homologation a été lancé dans le Sud-Kivu, qu'il est prévu d'étendre au Maniema durant le dernier trimestre de 2013.

181. Le Nord-Kivu compte 11 mines homologuées (« vertes »), dont 8 mines de minerais de tantale, mais aucun processus d'étiquetage n'est en place. En avril 2013, Congo Minerals and Metals a recommencé à exporter du tantale provenant du Nord-Kivu, dont il a envoyé 39 tonnes à Tolead Group Limited, à Hong Kong. En avril 2013, AMR Mugote a également commencé à exporter vers la Chine du tantale provenant du site homologué de Bibatama.

182. Après l'homologation par le Gouvernement, en juillet 2012, de six mines voisines du site minier de Kalimbi à Nyabibwe (Sud-Kivu), une procédure d'étiquetage des minerais a été mise en place à Nyabibwe au mois d'octobre suivant. Outre l'étiquetage sur le site même, qui constitue une étape importante dans le processus de traçabilité, World Mining Company, établie à Bukavu, est la seule société de traitement qui achète ces minerais, ce qui simplifie la chaîne d'approvisionnement. Pact, organisation non gouvernementale responsable de l'étiquetage, certifie l'origine des minerais provenant des mines T20 et Koweit sur le site minier de Kalimbi. World Mining Company achète les minerais à deux coopératives locales avant de les revendre à la société Traxys, en Belgique (voir S/2008/773, par. 88).

¹⁹ En 2011, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO ont mis en place un système parallèle et complémentaire de traçabilité des minerais reposant sur l'homologation des mines et l'ouverture de comptoirs de négoce dans les Kivus.

183. En avril 2013, le Groupe d'experts s'est rendu sur les sites miniers de Nyabibwe, où le cours des minerais allait de 3 dollars le kilogramme de minerai brut à 5 dollars le kilogramme de minerai lavé. Les cours avaient baissé, mais les exploitants ont expliqué au Groupe d'experts que les acheteurs préféraient s'approvisionner à Kalimbi plutôt qu'auprès d'autres mines de la région en raison de la demande sur le marché international de minerais étiquetés dont l'origine est bien établie.

184. En juillet 2012, la mission conjointe d'homologation dirigée par la MONUSCO et le Ministère des mines du Maniema a classé 20 sites miniers dans les territoires de Kailo et de Punia parmi les sites qui ne financent pas le conflit. Le Ministre des mines de la République démocratique du Congo a ensuite homologué ces sites, le 19 octobre (voir annexe 79). Le 17 décembre 2012, le gouvernement provincial a officiellement autorisé l'étiquetage dans les territoires de Kailo et Kalima, deux centres de production d'étain. Maniema Mining Company SPRL (consortium dirigé par la Malaysia Smelting Corporation et membre de l'Institut international de recherche sur l'étain) est actuellement la seule entité de traitement à acheter des minerais provenant des territoires de Kailo et Kalima. En mai 2013, elle disposait d'un stock de 100 tonnes de minerai d'étain provenant de 11 sites miniers, et qu'elle prévoyait d'exporter d'ici à la fin du mois.

185. Le 12 avril, du fait que les minerais provenant de 9 des 20 mines homologuées n'étaient pas étiquetés, le Ministre provincial des mines a interdit aux comptoirs d'exportation d'acheter des minerais à ces mines (voir annexe 80). Le 9 juin, le Ministre des mines de la République démocratique du Congo s'est rendu dans le Kindu et a réaffirmé l'interdiction en promettant que le processus d'homologation des mines concernées commencerait bientôt.

c) Certification

186. Le Groupe d'experts suit de très près la mise en œuvre du mécanisme régional de certification établi par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs²⁰, qui a vocation à lutter contre le commerce illicite de minerais au niveau régional en faisant en sorte d'établir des chaînes d'approvisionnement durable qui ne servent pas à financer le conflit, notamment en octroyant des certificats de respect des lignes directrices relatives au principe de précaution (voir annexe 81). Un tel mécanisme pourrait permettre de régler en partie le problème de la contrebande étant donné que le système prévoit des garanties telles que le traçage des flux de minerais par l'intermédiaire de la base de données de la Conférence internationale²¹, la réalisation d'audits réguliers par des tierces parties indépendantes et la création d'un poste d'auditeur indépendant chargé de surveiller la chaîne d'approvisionnement en minerais. Les minerais provenant de diverses mines pourraient ainsi être identifiés grâce au système d'empreintes de l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles allemand²². Ce dernier dispose d'une base de données dans laquelle les empreintes chimiques de minerais provenant de diverses mines de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont été enregistrées après analyse.

²⁰ Voir www.oecd.org/investment/mne/49111368.pdf.

²¹ Voir <https://icglr.org/spip.php?article94>.

²² Voir www.bgr.bund.de/EN/Themen/Min_rohstoffe/CTC/Downloads/AFP_update.pdf?__blob=publicationFile.

3. Poursuite des activités de contrebande

187. Le Groupe d'experts a constaté que la contrebande de minerais s'était poursuivie, tant à l'intérieur de la République démocratique du Congo que de l'est du pays vers l'étranger. Des mineurs, des commerçants, des résidents locaux et des représentants de la société civile lui ont dit que des hommes d'affaires se livraient à la contrebande de minéraux avec la coopération de responsables des autorités minières et de l'armée. Il a établi que des minéraux étaient passés en contrebande depuis la province de Maniema vers Bukavu (Sud-Kivu) et Goma, ainsi que depuis Bisie vers Goma et Bukavu. Le Groupe d'experts entend continuer d'enquêter sur la question, notamment sur les réseaux qui facilitent la contrebande, et remonter les filières grâce auxquelles les marchandises transitent par les pays voisins avant d'atteindre les marchés internationaux.

188. Lors de la visite qu'il a effectuée dans les provinces de Maniema et de Walikale à la fin de mai 2013, le Groupe d'experts a été informé que, nonobstant les mesures prises par diverses autorités provinciales, la contrebande de minerais depuis Maniema vers les Kivus se poursuivait. Des négociants font passer du minerai de tantale clandestinement de Punia et de Kasese à Bukavu, au Sud-Kivu, versant 2 dollars aux autorités aéroportuaires de Kindu et de Bukavu pour chaque kilogramme de minerai exporté. Ils font aussi passer des minerais en contrebande depuis Maniema jusqu'à Goma via Walikale, ou via Walikale jusqu'à Bukavu en passant par Hombo et Bunyakiri, avec la complicité de certains responsables militaires et des agents des mines locaux.

189. À Bisie, où l'achat de minerais est interdit, des négociants de Goma et de Bukavu tirent profit de la situation en achetant du minerai d'étain à bas prix (2 dollars le kilo). Avec la coopération de certains responsables civils et militaires locaux, les contrebandiers transportent le minerai jusqu'à Goma ou Bukavu par la route, à la faveur de la nuit et dans des véhicules militaires afin de ne pas être arrêtés aux postes de contrôle de Njingala. Ils déplacent ensuite la marchandise dans des véhicules civils. Le Groupe d'experts a obtenu des informations indiquant que deux chargements de minerai de contrebande avaient quitté Bisie au cours des deux dernières semaines de mai. En outre, le 7 juin 2013, la police de Goma a saisi 1,3 tonne d'étain en provenance de Walikale (voir l'annexe 82). Plusieurs hauts responsables se sont plaints au Groupe d'experts de ce que l'armée congolaise se livrait à la contrebande de minerais, ce qui compromettrait la certification de Bisie.

190. À l'occasion de la mission qu'il a effectuée à Idjwi en mai, le Groupe d'experts a établi que du tungstène avait été transporté illégalement à Goma et à Gisenyi, ce qui confirme que le trafic de ce minerai se poursuit, comme il l'avait déjà constaté dans son rapport final de 2012 (voir S/2012/843, par. 163). D'après des agents des mines locaux, des mineurs et des agents du service national de renseignement, la contrebande est facilitée par l'armée et la marine locales. Pendant la nuit du 13 au 14 avril 2013, un bateau transportant illégalement 3 tonnes de tungstène parties d'Idjwi (Nord) à destination de Goma s'est renversé sur le lac Kivu.

4. Mesures prises pour lutter contre la contrebande dans la région

191. **Saisies de minerais au Burundi.** En avril 2013, pendant que le Groupe d'experts se trouvait en visite officielle au Burundi, des agents des douanes burundaises lui ont montré un sac de minerais saisi en 2012 (voir l'annexe 83). Ils l'ont informé que, la même année, ils avaient confisqué 10 à 20 tonnes de

minerais d'étain de contrebande à la frontière congolaise et dans le port de Bujumbura.

192. **Saisies de minerais au Rwanda.** Dans une lettre du 7 juin 2013, les autorités minières rwandaises ont informé le Groupe d'experts qu'en 2012, elles avaient saisi 8,4 tonnes de minerais, qu'elles étaient en passe de remettre aux autorités congolaises. Elles ont ajouté qu'elles entendaient travailler de concert avec la République démocratique du Congo pour trouver les moyens d'endiguer la contrebande, soulignant par ailleurs qu'entre janvier et mai 2013, elles n'avaient pas saisi de minerais en provenance de ce pays.

193. **Saisies de minerais en Ouganda.** Le 14 mai 2013, les autorités minières ougandaises ont informé le Groupe d'experts qu'en 2013, elles n'avaient saisi aucun chargement illégal d'étain, de tungstène ou de tantale en provenance de la République démocratique du Congo.

5. Étain, tungstène et tantale issus d'une zone de conflit

194. Le Groupe d'experts a constaté que des groupes armés continuaient de contrôler des mines et de prélever un impôt illégal sur le commerce des minerais. Il a notamment recueilli des informations sur les activités menées par les Raïa Mutomboki dans le Sud-Kivu. Les autorités locales et des organisations non gouvernementales l'ont informé que différentes factions de ce mouvement contrôlaient plusieurs mines d'étain, de tungstène et de tantale dans les territoires de Kalehe et de Shabunda. Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur le rôle joué par les Raïa Mutomboki et d'autres groupes armés dans la production et le commerce de ces minerais.

195. Lors de la visite qu'il a effectuée à Shabunda (Sud-Kivu) en mars 2013, le Groupe d'experts a constaté que les Raïa Mutomboki contrôlaient effectivement des mines d'étain, de tungstène et de tantale et des sites stratégiques sur le territoire. En octobre 2012, des soldats des Raïa Mutomboki avaient attaqué la base de l'armée congolaise à Lulingu. Bien que cette attaque ait fait de nombreuses victimes dans leurs rangs, les rebelles ont pris le contrôle de la piste de décollage, d'où partaient habituellement les minerais en provenance de Shabunda. Le Gouverneur du Sud-Kivu a réagi en interdisant l'utilisation de cette piste. Les minerais provenant des zones contrôlées par les Raïa Mutomboki, qui étaient jusqu'alors transportés de Lulingu à Bukavu par avion, ont donc à partir de ce moment-là été amenés à Shabunda par des passeurs à moto avant d'être transportés par avion à Bukavu.

196. En mars 2013, le Groupe d'experts a assisté au chargement de minerai d'étain en provenance de Lulingu et d'autres mines dans des avions en partance de Shabunda pour Bukavu (voir l'annexe 84). Des agents des mines délivrent des documents officiels sans au préalable avoir dûment vérifié l'origine des minerais. Le Groupe d'experts a par ailleurs recueilli des informations indiquant que les Raïa Mutomboki avaient combattu l'armée congolaise en novembre 2012 afin de l'empêcher de se déployer autour des mines de tantale et d'étain de Kigulube. En outre, des sources dans l'industrie minière, l'administration locale et la société civile de Kindu ont déclaré que lorsqu'ils avaient attaqué Kasese en février 2013, les Raïa Mutomboki s'étaient emparés de minerais qu'ils avaient ensuite vendus à des négociants à Goma.

197. Le Groupe d'experts a également appris que les Raïa Mutomboki faisaient payer un impôt aux véhicules circulant sur les routes des territoires de Shabunda et de Kalehele. Il a obtenu une copie des notes d'une réunion tenue par le mouvement en février 2013 dans lesquelles il est fait mention de quatre postes de contrôle installés à Shabunda au passage desquels tous les véhicules et marchandises, y compris les minerais, étaient taxés. Les autorités minières ont pour leur part informé le Groupe d'experts que les Raïa Mutomboki prélevaient une taxe équivalant à 500 grammes de minerai par sac de 50 kilogrammes aux postes de contrôle installés sur les principaux axes routiers du territoire de Shabunda. Près de Hombo, le mouvement prélève 5 dollars sur tous les sacs de minerai d'étain transportés à moto sur la route entre Walikale et Bukavu. L'armée congolaise et d'autres services congolais prélèvent également un impôt illégal sur cette route.

C. Ivoire

198. Le Groupe d'experts a constaté que dans de nombreuses régions de l'est de la République démocratique du Congo (en particulier les parcs nationaux des Virunga, de la Maïko et de la Garamba et la réserve de faune à okapis), des braconniers chassaient l'éléphant pour ses défenses. Dans le Nord-Kivu et la province Orientale, le Groupe d'experts a vu de petits objets sculptés et des bijoux fabriqués en ivoire (voir l'annexe 85), mais, d'après les autorités congolaises et des défenseurs de l'environnement, la majeure partie de l'ivoire est exportée telle quelle vers les pays voisins.

199. Le Gouvernement ougandais a signalé avoir confisqué huit chargements d'ivoire entre le 1^{er} janvier et le 16 septembre 2012 (voir l'annexe 86), mais rien entre le 17 septembre 2012 et le 14 mai 2013. On ne sait pas au juste d'où provient l'ivoire saisi, mais d'après d'anciens braconniers, des ex-combattants et des notables de l'est de la République démocratique du Congo, l'Ouganda est la plaque tournante de l'ivoire de contrebande exporté du Congo, voire sa principale destination.

200. Des ex-combattants et des notables de la région administrative du Grand Nord (Nord-Kivu) ont dit au Groupe d'experts que l'ivoire provenant du parc national des Virunga était vendu à Butembo, à Beni et à Kasindi. L'un des principaux acheteurs en était Muhindo Kasebere, un homme d'affaires qui vivait à Kasindi, à la frontière ougandaise. Les autorités congolaises ont arrêté Kasebere en mars 2013, lui reprochant d'avoir soutenu des milices alliées à l'URDC (voir par. 62); libéré deux jours plus tard, celui-ci s'est enfui en Ouganda, où, au dire d'ex-combattants de l'URDC et des autorités congolaises, il réside actuellement.

201. Un ancien braconnier et des notables locaux ont dit au Groupe d'experts qu'en échange d'ivoire, Kasebere fournissait aux milices d'Hilaire des armes, de l'argent ou diverses fournitures, selon que de besoin. Le braconnier a déclaré que l'homme d'affaires le payait 90 dollars par kilogramme d'ivoire. D'après les personnes susmentionnées, Kasebere se procurait des armes et des munitions auprès de sources en Ouganda et coordonnait ses activités de contrebande avec des responsables politiques et militaires du district de Kasese (Ouganda).

VII. Recommandations

202. Le Groupe d'experts formule les recommandations suivantes :

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

203. Le Comité devrait de nouveau s'engager à examiner les recommandations du Groupe d'experts concernant l'imposition de sanctions à l'encontre de certaines personnes et entités.

Pays de la région des Grands Lacs

204. Les 11 signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (voir S/2013/131) devraient respecter les obligations qui leur sont faites par cet instrument; la République démocratique du Congo, en particulier, devrait s'acquitter de l'engagement qu'elle a pris de continuer et d'approfondir la réforme du secteur de la sécurité, notamment l'armée et la police.

205. Conformément aux dispositions de l'Accord-cadre, les pays de la région devraient s'abstenir de donner refuge et de fournir une protection sous quelque forme que ce soit aux personnes visées par le régime des sanctions.

206. Les États membres de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo et Rwanda) devraient appliquer effectivement les dispositions de leur convention tripartite concernant l'extradition.

207. Les pays devraient favoriser l'intégration régionale en mettant en place une infrastructure mutuellement avantageuse et encadrer les initiatives privées menées à cet égard, initiatives dont ils assureront le suivi de manière transparente et en prenant soin de préserver les intérêts de toutes les parties.

208. La République démocratique du Congo et le Rwanda devraient, avec l'appui de partenaires internationaux, clarifier la situation des membres du M23 déclarant être des ressortissants rwandais qui se rendent à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la MONUSCO et se pencher sur la question du rapatriement de ces ex-combattants au Rwanda .

Gouvernement congolais

209. Dès que les conditions de sécurité le permettent, le Gouvernement congolais devrait mener des missions de certification dans les mines où il n'en a pas encore effectué, y compris Nzibira et Bisie.

210. Le Bureau du Procureur militaire devrait enquêter sur le trafic de ressources naturelles et poursuivre tous les militaires qui s'y sont livrés, ainsi que les personnes et entités au sein de l'armée congolaise qui soutiennent ces réseaux criminels.

211. Le Gouvernement congolais devrait nommer un « envoyé spécial » chargé de négocier avec certains groupes rebelles et de faciliter la démobilisation de leurs membres et, éventuellement, leur intégration dans l'armée congolaise.

212. Le Gouvernement congolais devrait cesser d'intégrer les groupes armés dans l'armée congolaise sans avoir préalablement contrôlé leurs antécédents.

Gouvernement rwandais

213. Le Gouvernement rwandais devrait présenter au Comité, avec copie au Groupe d'experts, la liste des ex-combattants du M23 passés au Rwanda en 2013 dont il n'a pas encore fourni les noms.

214. Le Gouvernement rwandais devrait enquêter sur les activités d'appui au M23 menées sur son territoire et poursuivre ceux qui s'y livrent.

Gouvernement ougandais

215. Le Gouvernement ougandais devrait de nouveau s'engager à restructurer le secteur du commerce de l'or dans le pays, à combattre le trafic de ce métal et à informer le Comité des progrès réalisés à cet égard.

Annex 1

In response to the Group of Experts 2012 final report, the Ugandan Prime Minister's office addressed a letter to the UN Secretary General regarding the Group's findings, on 23 October 2012

On 12 November 2012, the Government of Uganda also wrote a comprehensive response to the Group of Experts 2012 report, which will be archived at the United Nations

TELEPHONE: 256-414-259518
EMAIL: pm@opm.go.ug
TELEFAX: 256-414-341139



PRIME MINISTER
OFFICE OF THE PRIME MINISTER
POST OFFICE BUILDING
YUSUF LULE ROAD
P.O.BOX 341 KAMPALA, UGANDA

In any correspondence on
this subject please quote No:.....

23rd October, 2012

H. E. Ban Ki-Moon
United Nations Secretary General
NEW YORK

Your Excellency,

**REPORT OF THE UNITED NATIONS GROUP OF EXPERTS AND THE
SECURITY COUNCIL PRESIDENTIAL STATEMENT ON THE
DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO (DRC)**

The Government of the Republic of Uganda is totally disappointed at the manner in which the United Nations system has treated her contribution to conflict resolution, peacekeeping and peace building in the region. The disappointment arises from the accusations levelled against Uganda in the latest report of the UN Group of Experts on the DRC and the apparent endorsement of its findings and recommendations by the UNSC as expressed in the Presidential Statement adopted by the UNSC on 19th October 2012 on the Democratic Republic of Congo.

In the report, Uganda is accused of having provided support to M-23 in the form of direct troop reinforcement in DRC territory, weapon deliveries, technical assistance, joint planning, political advice and facilitation of external relations. They also claim that units of the Uganda Peoples' Defence Forces (UPDF) and the Rwanda Defence Forces (RDF) jointly supported M23 in a series of attacks in July, 2012 to take over the major towns of Rutshuru territory and the Forces armée de la RDC (FARDC) base of Rumangabo and that both Governments have also co-operated to support the creation of expansion of M23's political branch and have consistently advocated on behalf of the rebels. That further, the sanctioned individuals continue to reside in or regularly travel to Uganda.

Prior to the Group of Experts' visit to Uganda they indicated that they would be in Uganda for one day and indicated areas where they needed relevant information and, indeed, Government officials provided them the response to the questions they raised.

The Experts arrived on 17th September 2012 and departed on 18th September 2012. They held a meeting with Government officials on 18th September 2012. At the end of the meeting they requested to meet with Chiefs of Intelligence but it was not possible to arrange a meeting at such short notice because the Chiefs were engaged with other scheduled duties. The Government of Uganda asked the team to extend their stay in order for them to hold the requested meeting but they were unable to do so.

The Government of Uganda is, therefore, surprised that issues which were neither notified to Uganda prior to the visit nor discussed in the meeting of 18th September 2012 are the subject of the report. Uganda categorically denies the allegations against her because they are totally false. For example, how could it be possible as is alleged in the report, that UPDF were inside DRC attacking the FARDC and at the same time a battalion of more than 600 FARDC soldiers ran into Uganda for safety on 7th July 2012? They were received, the wounded ones were treated and, later on all of them were transported and handed over to the DRC Government at an agreed location in the presence of UN officials. Logically, the FARDC soldiers would not have fled to Uganda if Uganda had been fighting them alongside M-23 at the border. Curiously the Group of Experts doesn't even mention this significant event.

You recall that at the height of the conflict in Eastern DRC, you personally contacted H.E. Yoweri K. Museveni, the President of the Republic of Uganda and requested him to intervene and stop the fighting in Eastern DRC. About the same time, H.E. Joseph Kabila, President of DRC, contacted President Museveni and explicitly requested him to intervene and facilitate dialogue between M23 and DRC Government. In accordance with article 23(2) of the Pact on Security, Stability and Development in the

Great Lakes Region, President Museveni convened four Extra-Ordinary Summits of the International Conference of the Great Lakes Region (ICGLR) on the security situation in Eastern DRC, three of which were hosted in Kampala using Uganda's own resources.

During the Summit of 8th September 2012, President Museveni was specifically mandated by the ICGLR Heads of State and Government, as the Chair, to facilitate dialogue between M23 and DRC Government and to coordinate regional efforts to find a durable solution to the security situation in Eastern DRC. This regional initiative was approved by the African Union Peace and Security Council on 19th September, 2012. At the last two of the Summits, the UN Secretary General was represented by the Special Representative Ambassador Abu Moussa as well as Special Representative for MONUSCO, Ambassador Roger Meece at which your messages of support were highly appreciated. On the sidelines of the UN General Assembly on 27th September 2012 in New York, you convened a High Level Mini-Summit on DRC and pledged full support to the regional efforts. The international community then also expressed strong support for ICGLR regional efforts. During the same period, Mr Herve Landsous, the Undersecretary for Peacekeeping operations visited Uganda and pledged UN total support to the regional efforts spearheaded by Uganda.

In this whole situation, two aspects are not acceptable:

1. The maligning of Uganda that it supports the M23 group and that our troops have secretly taken part in fighting the brother Congolese Army, including taking part, along with the Rwanda troops, in the capturing of the town of Rutshuru. Yet, all serious actors should know, from the past experiences, that we say what we mean and mean what we say. Which troops of Uganda took part in those operations? Where is the evidence? Is it acceptable that an organ of the UN should falsely and carelessly accuse a member of the UN in this way using either amateurs or malicious actors dressed up as "experts"? As already stated above, our recent involvement in the issues of DRC was at your express request and that of President

Kabila when you both, separately, rang President Museveni in July 2012, requesting him to intervene when the M23 rebels were threatening to attack Goma. It was after those requests, that President Museveni started looking for those rebels because we did not even know the individuals involved prior to the requests from you and President Kabila. It was not easy to convince M23 rebels to suspend operations. However, President Museveni was able to show them that political solutions are generally better than military solutions, where those political solutions are possible.

That is how the delegation of M23 was invited to come to Uganda on 29th July 2012. They were even not allowed through the official border entry points by the border officials who did not know about the peace efforts. They had to infiltrate through the bush because they know those areas and the peoples are the same. Since that time, Uganda has hosted three summits on the situation in Congo i.e. on the 7th to 8th August, 7th to 8th September and 7th to 8th October 2012, using our own money.

In the September 2012 Extra-ordinary Summit, Uganda was requested to use the mode of indirect talks between the DRC Government and the M23 rebels. This is because President Museveni threatened to expel the delegation of M23 if the DRC Government did not want to have dialogue with the group they had told Uganda to invite in the first place. Since that time, indirect dialogue has been going on between the DRC Government and the M23 rebels.

When the UN decided to send MONUC to DRC in 2000/01, Uganda offered Entebbe Airport free of charge for that operation – if only they (the UN) could restore peace to the brotherly people of DRC who share with us a common ancestry and heritage as do all the other neighbouring countries. Up to now the UN does not pay a single coin for using the facility at the Entebbe Airport. Unfortunately, the UN has not pacified Eastern DRC as we had hoped. Eastern DRC is still a permanent base for genocidal forces from Rwanda and terrorist groups from Uganda such as the so called Lord's Resistance Army (LRA) and the so called Allied Democratic

Forces (ADF). Is falsely accusing Uganda the reward for these efforts? This we cannot accept. If these are "experts" as they are held to be, why did they not put their questions to competent people in Uganda to answer them? We demand to see that evidence of complicity in supporting the M23 which some people claim to have.

2. The UN Security Council (UNSC) adopted a Presidential Statement on 19th October 2012 which, among other things, stated as follows:

In paragraph 3:

"...The Security Council expresses its intention to apply targeted sanctions against the leadership of the M23 and those acting in violation of the sanctions regime and the arms embargo and calls on all Member States to submit, as a matter of urgency, listing proposals to the 1533 committee".

In paragraph 11:

"... The Security Council expresses its full support to the United Nations Group of Experts of the 1533 committee and calls for enhanced cooperation between all States, particularly those in the region, and the Group of Experts, encourages further that all parties and all States ensure cooperation with the Group of Experts by individuals and entities within their jurisdiction or under their control and reiterates its demand that all parties and all States ensure the safety of its members, and unhindered and immediate access, in particular to persons, documents and sites the Group of Experts deems relevant to the execution of its mandate..."

In view of this, what becomes of our mediation role for which we were, initially, requested by President Kabila and yourself? Why did the UNSC not seek the views of the International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR) through its current Chairman, President Museveni? If these African Regional bodies are to be given a *fait accompli* by the UN, why should they exist? Where the UN works with the Region, we get good results e.g. the struggle for the independence of Mozambique,

Zimbabwe, Namibia; the democratization of South Africa, Burundi, Somalia, Sudan; etc. Where the Region is ignored, failure is almost certain e.g. the American actions in Somalia; the endless Western involvement in the Congo from 1960 to date; the recent actions of the West in Libya, disregarding the proposals of the African Union (AU); etc.

The patriots of Uganda are Pan-Africans by conviction. We do not seek to curry favour with any extra-African actors. Whatever little contribution we have made – in Southern Africa, in Sudan, in Rwanda, in Burundi, in Congo, in Somalia or fighting the Lord's Resistance Army (LRA) in Central African Republic (CAR), etc., is out of Pan-African conviction, in the tradition of Mwalimu Julius Nyerere, Dr. Kwame Nkrumah, Dr. Agostinho Neto and others.

Since, however, there are actors in the UN system who are not able to understand that there can be principled actors in Africa and who think that all actors are looking for gold and other minerals like the imperialists who invaded Africa were doing, we have now decided, after due consultations with our African brothers in the AU and ICGLR, to completely withdraw from these Regional peace efforts i.e. in DRC, Somalia, etc.

There are only two factors that can persuade us to change this regrettable but unavoidable course of action on our part, given the malevolent and myopic actors in some of the international institutions:

- The UN must sort out the malignments against Uganda by bringing out the truth about Uganda's role in the current Regional efforts.
- Our African brothers in the ICGLR, through the Expanded Joint Verification Mechanism (EJVM), a group of real military experts as opposed to the amateurs from New York masquerading as "experts", should quickly pronounce themselves on these malignments against Uganda.

It is worth noting, though, that our work was progressing well. At the last ICGLR Summit, it was decided not to hold more Summits and President

Museveni was only waiting for the recommendations of the Committee of Ministers of Defence on the way forward and had, indeed, started the process of raising funds for the 4,000 troops of the Neutral international Force (NIF). However, given these malignments against Uganda, a country that is now in the chair of ICGLR, another Summit may have to be convened to receive the Report of the Committee of the Ministers of Defence in respect of these malignments.

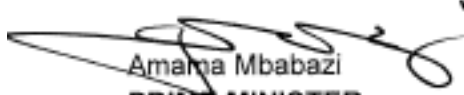
If our African brothers in the ICGLR stand with us, it will put the Region in the position it was in, in respect of Burundi, where the Region had to impose its own sanctions against the Tutsi faction, which the UN completely refused to endorse because some of the international parasitic forces were in cahoots with the faction, its crimes against the Burundi people ever since 1965 notwithstanding. In the end, the Region proved right and the UN, eventually, joined us. We had to reject endless lies by some Western actors who used to claim that Tanzania was backing the Hutu rebels and that the late Mwalimu Nyerere was pro-Hutu and anti-Tutsi. In order for Uganda to continue contributing to Regional efforts, we need understanding, respect and fairness from the UN or the Region itself or both. We cannot continue otherwise. Some friends say; "Ignore that Report. Continue contributing. We know that it is not true, etc". This is not good enough. What do we tell the people of Uganda? Why should we continue involving Uganda where the only reward we get is malignment? Why should the children of the Ugandans die and we get malignment as a reward? Why should we invite retaliation by the Al-shabaab terrorists by standing with the people of Somalia, only to get malignment by the UN system? Al-shabaab killed 76 Ugandans on the 11th July 2010 on account of our spearheading the Somalia operation.

Your Excellency, we would only want to remind the UN about the rights of the people of Uganda which are the reason we have been keenly spearheading the regional efforts to find a lasting solution to the insecurity in Eastern DRC. It is not in order for DRC, in partnership with MONUSCO, to maintain terrorists against Uganda by allowing ADF to freely use DRC territory to train, to receive arms and to launch assassination attacks on Ugandans. Recently, three Moslem Sheikhs were assassinated in Uganda- our suspicion is on ADF based in Eastern DRC. What is the UN going to do about this? Our view was to use dialogue to help Congo to

resolve the issue of the M23 which is a recent complication in the endless DRC situation and, then, using the Neutral International Force and MONUSCO, get rid of terrorists from the DRC territory. Some of the actors seem to have a different opinion. How long will the Congolese territory continue to be used as a base against neighbours?

In light of the above, withdrawing from Somalia, CAR, etc., becomes inevitable so that we keep watch on the DRC territory donated to the terrorists by the DRC Government and the United Nations.

Please accept, Your Excellency, the assurances of my highest consideration.



Amama Mbabazi
PRIME MINISTER

Copy to: President of the Republic of Uganda
President of the United Nations Security Council
President of the UN General Assembly
Vice-President of the Republic of Uganda
Minister of State for Foreign Affairs Holding the Portfolio of the
Minister of Foreign Affairs
Attorney General, Republic of Uganda
Minister of Defence, Republic of Uganda

Annex 2

Extract of DRC Government report on lootings of border offices committed by M23 during their occupation of Goma

Office Congolais de Contrôle
 Direction Provinciale du Nord-Kivu
 SIEGE DE GOMA
 B.P. 104 GOMA

Goma, le 6 DEC 2012
 N° 01.

RETRAIT DES FONDS PAR LE M23 EN USD ET EN CDF
 LES RECETTES DU 23/11 AU 01/12/2012

POSTE	MONTANT EN USD	MONTANT EN CDF
PETITE BARRIERE	18.076 \$	902.000
GRANDE BARRIERE	14.267 \$	-
GUICHET UNIQUE	7.596 \$	-
TOTAL	39.939 \$	902.000 CDF

POUR LA DIRECTION DU NORD-KIVU

LE CHEF DE SERVICE TRESORERIE PROVINCIALE
 KAMALEBO KATABANGA
 Fondateur de Pouvoir

LE CHEF DE DIRECTION
 GATAMBYE ISSA
 Directeur

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 DIRECTION PROVINCIALE DU NORD-KIVU
 OFFICE CONGOLAIS DE CONTROLE

Le Directeur Général de l'Office Congolais de Contrôle, Monsieur GATAMBYE ISSA, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Direction Provinciale du Nord-Kivu sur les recettes des postes de contrôle de la frontière de la République Démocratique du Congo, pour la période du 23/11 au 01/12/2012.

Annex 3

Deposit slip of 38,050 USD signed by Logo Kubu, Ntaganda's associate, during M23's occupation of Goma

CASH DEPOSIT ONLY

CASHIER'S STAMP

DATE le 26/11/2012

A/C Name LOGO KUBU
THIERRY GERARD

1401016121111181516178

A/C No.

Paid in by Name & Signature OLIVIER BIARUHANGA

EB071/RW

EQUITY
Bank of the Congo

DENOMINATION	No.	AMOUNT
5000		
2000		
1000		
500		
Coins		
100	312	31200
50	137	6850
20		
10		
5		
1		
TOTAL		38050

Amount in words RWF. _____

Annex 4

Col. Baudouin Ngaruye standing, while M23 soldiers steal an Office des Routes truck in Goma (picture taken by a local source during M23 occupation of Goma)



Annex 5

Picture of the T55 tank stolen from the FARDC in Goma, which was subsequently used by Makenga's M23 (picture taken by an international journalist during M23 occupation of Goma)



Annex 6

Extent of the weapons and ammunition looting by M23 during their occupation of Goma (pictures taken by the Group)

(A) A view of the containers before M23 looting



Aerial view of the 17 containers at the Goma Port, before M23 looted them during their occupation of Goma in November 2012.





View of some of the 17 containers at the Goma Port before M23 looting (See also S/2011/738, annex 156). The containers were loaded with light and heavy ammunition including 12.7 anti-aircraft ammunition, 75 mm cannon rounds, 122 mm cannon rounds and 120 mm cartridges.

(B) A current view of the containers (after the looting by M23 rebels)



A section of the now empty containers after the looting by M23 during their occupation of Goma in November/December 2012. They also carried away two of the 17 containers.

Annex 7

Extract of DRC Government report on looting of Government offices by M23 during their occupation of Goma

RAPPORT DE MISSION SUR LES BIENS PUBLICS PILLÉS DURANT L'OCCUPATION DE LA VILLE DE GOMA ET SES ENVIRONS PAR LE MOUVEMENT REBELLE M23

Conformément à l'Ordre de mission N° 250/MIN.PL.SMRM/2012 de Son Excellence Monsieur le Ministre du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité, en exécution de la recommandation du groupe thématique Secteurs Productifs du Gouvernement, nous avons effectué une mission officielle à Goma en vue d'accomplir les devoirs ci-après :

1. Procéder à l'inventaire des biens publics pillés durant l'occupation de la Ville de Goma et des localités environnantes par le M23 ;
2. Valoriser les biens publics pillés ;
3. Faire rapport.

La mission était composée des personnes suivantes :

- a) Monsieur Dieudonné NGWASI, Conseiller du Ministre ;
- b) Monsieur Remy RUZINGE, Chargé de mission du Ministre.

Arrivée à Goma le 26/12/2012, la mission s'est immédiatement rendu au Cabinet du Gouverneur de Province pour les civilités où elle a été reçue tour à tour par le Ministre provincial de l'Intérieur assumant l'intérim du Gouverneur de Province en mission, par la Ministre du Plan et Budget et par le Directeur de Province.

Il ressort des données recueillies auprès des autorités provinciales, des responsables des services publics et des vérifications sur terrain, le constat ci-après :

I. Biens pillés appartenant au Gouvernement provincial et ses services techniques.

N°	Cabinets du Gouvernement Provincial	Nature des biens pillés	Valeur (\$US)	Observation
1	Gouverneur de Province	<i>Bureau du Vice-Gouverneur de Province :</i> 3 ordinateurs portables TOSHIBA, 1 décodeur Internet, 1 frigo, 1 douzaine des verres, 1 cafetière électrique, 2 flash disques, 3 cartons d'eau vive, 10 boîtes de jus MANGO	2 979	

N°	Bureaux	Besoins prioritaires	Valeur (\$US)	Observation
1	Cabinet du Gouverneur de Province	<i>Charroi automobile :</i> 1 jeep VIP pour le Gouverneur de Province, 1 jeep suite GP, 1 jeep pour Cabinet, 1 jeep pour Intendance, 1 jeep pour Protocole d'Etat, 1 jeep pour Protection civile et 1 jeep pour la Presse <i>Réhabilitation :</i> Réhabilitation et équipement Résidence du Gouverneur de Province, Equipement de la Résidence du Vice-gouverneur, réhabilitation du Gouvernorat de Province, Office de Bonne Gouvernance et Lutte contre la Corruption <i>Outils informatiques et Internet :</i> Bureau du Gouverneur de Province, Bureau du Vice-Gouverneur, Pool informatique, Secrétariat du cabinet du Gouverneur de Province, Presse, Intendance, Site Web, OBLC <i>Mobiliers :</i> Conseiller du Gouverneur de Province et Protocole d'Etat	290 000 71 954 56 265 4 750	
2	Ministère provincial de l'Administration du Territoire, Ordre public, Affaires coutumières et Reconstruction	Véhicule officiel du Ministre, Fournitures de bureau (forfait 500 \$), 4 ordinateurs complets, 1 imprimante photocopieuse, 3 chaises-bureau et 8 chaises plastiques	40 496	
3	Ministère provincial du Plan, Budget, Communication et Médias	Véhicule officiel du Ministre, 1 kit complet ordinateur de table, 1 onduleur, 1 scanner et des fournitures de bureau (FF 500 \$US)	37 115	
4	Ministère provincial de l'Education, Jeunesse, Genre et Enfant	Véhicule officiel du Ministre, 2 ordinateurs complets 1 imprimante, 1 stabilisateur, 2 rallonges, 1 chaise de bureau, 2 chaises plastiques, 3 sermes et des fournitures de bureau	37 755	
5	Ministère provincial de l'Agriculture, Elevage, Pêche et Développement rural	Véhicule officiel du Ministre, 1 chaise roulante, 2 Chaises petits formats, 2 ordinateurs (lap tops), 1 imprimante, 2 cartouches, 1 table, bureau, 6 chaises en plastic, fournitures bureau (signataire, rames de papiers, stylos, agrafeuses, cartouche...),	37 161	

Conclusion

Les éléments du M23 ont assiégé et occupé la Ville de Goma du 20/11/2012 au 1/12/2012. Durant les onze jours d'occupation, le fonctionnement de l'Administration s'est arrêté, les activités économiques ont été paralysées, des cas de viols, d'assassinats ont été déplorés ; semant ainsi la désolation et la terreur au sein de la population.

Les pillages ont été perpétrés dans les bureaux de l'Assemblée provinciale, au Gouvernorat, à l'Hôtel du Gouvernement provincial ainsi que dans certaines divisions provinciales, entreprises et autres services publics de l'Etat. Les biens des sociétés privées, des particuliers et des organisations non gouvernementales n'ont pas été épargnés dans la quasi-totalité des quartiers de la ville.

Le présent rapport s'est limité à faire l'inventaire des biens publics pillés pour se conformer à l'Ordre de mission et n'intègre donc pas les biens des personnes ou organisations privées. Il n'intègre pas non plus les biens des FARDC.

Néanmoins, il ressort de l'état des lieux fait par le Gouvernorat de Province du Nord Kivu que l'évaluation chiffrée des pillages effectués par le M23 donne la valeur approximative de **3.739.483\$us**. Cette évaluation n'intègre pas les matériels pillés de l'Office des Routes, les biens pillés de l'OCC, de la DGDA, de la CENI, de l'Assemblée provinciale, de la DGI, de l'ANR, de la Police Nationale Congolaise, de la BCC et de la DGM. Le présent rapport donne néanmoins la liste des biens pillés appartenant à ces services sans les valoriser.

L'estimation des besoins prioritaires pour le redémarrage des activités au Gouvernement provincial s'élève à **923.543\$us** selon l'état de besoins repris en annexe du présent rapport.

Fait à Kinshasa, le 10/01/2013

Dieudonné NGWASI, Chef de mission

Remy RUZINGE, Membre

Annex 8

Trucks looted by M23 in Goma and stationed at Bunagana in April 2013 (picture taken by the Group in April 2013)



Annex 9

House occupied by Gen. Bosco Ntaganda between January and March 2013, in Kibumba, 27 kilometers north of Goma (picture taken by the Group, on 17 March 2013)



Annex 10

M23 headquarters in Rumangabo (picture taken by the Group on 27 May 2013)



Annex 11

M23 communiqué firing M23 president Jean-Marie Runiga Lugerero



Resolution N° O13/HCM/M23/2013 of 27 February 2013 concerning the impeachment of the President of the Movement of 23 March

The Military High Command

- Given the Statutes of the March 23 Movement, as amended to date,
- Given the Rules and Regulations of the March 23 Movement, and with regard to Decision No 002/HCM/M23/CNDP/2012 of 9 July 2012 establishing a body responsible for the coordination of political action of the Movement,
- Considering Decision No 003/HCM/M23/CNDP/2012 of 9 July 2012 appointing a Coordinator of the Political Wing of the Movement,
- Considering the relevant resolutions of the Extraordinary Congress held on March 23 Movement dated 17 August 2012 relating to the restructuring of the Movement,
- Considering the need to ensure the defense and protection of the noble cause that led to the creation of the Movement of March 23;
- Considering the inability of Mr. Jean-Marie RUNIGA Lugerero to drive the vision of the March 23 Movement and to implement its political program,
- Considering the inability of the concerned individual to define and provide General policy guidance to the different structures of the Movement in order to ensure the required visibility and appropriate advocacy;
- Whereas it is an established fact that Jean-Marie RUNIGA Lugerero offered to outsiders to the Movement, namely General Bosco Ntaganda, the political leverage to influence the decisions of the Movement at the highest level;
- Whereas during his tenure at the helm of our Movement, Mr. Jean-Marie RUNIGA Lugerero has diverted finances of the Movement to support obscure and prohibited activities such as the recruitment of political and military leaders on behalf of General Bosco Ntaganda to whom he answers to thus enabling the General the opportunity to attempt to sow unrest and divisions;

- Given the charges brought against Mr. Runiga including financial embezzlement, divisions, ethnic hatred, deceit and political immaturity;
- Given that during the meeting of the Military High Command extended to Executive Board Members and senior officials of the Movement, Mr. RUNIGA acknowledged the charges brought against him and consequently agreed to abide by the final decision of the Military High Command;
- Whereas in its conclusions, the Military High Command has qualified of High Treason the charges against Jean-Marie RUNIGA Lugerero,
- Whereas it is fitting to ensure the proper functioning of the Movement and continue driving the peace process at a time when positive signals are coming from both the national and international community to ensure a peaceful and sustainable resolution to the conflict in the Democratic Republic of Congo
- Given the need and urgency, the Military High Command

HAS DECIDED as follows:

Article 1: Mr. Jean-Marie RUNIGA Lugerero is relieved of his duties as Chairman of the Movement of March 23 with immediate effect;

Article 2: The Vice-President of the Movement assumes on an interim basis, the functions of President until the appointment by Congress of a new President of the March 23 Movement.

Article 3: All previous provisions contrary to this decision shall be repealed with effect on the date of its signature.

Done at Bunagana, February 27, 2013

For the Military High Command of the March 23 Movement



SULTANI MAKENGA
Brigadier general

Annex 12

M23 soldiers of Gen. Bosco Ntaganda faction who fled to Rwanda on 15 and 16 March 2013 (picture shared with the Group by the Rwandan Government)



Annex 13

List of arms and ammunition recovered from soldiers of the M23 Ntaganda faction who fled to Rwanda on 15 and 16 March 2013, as provided to the Group by the Government of Rwanda



View of the storeroom containing M23 and FDLR arms and ammunition.



26 medium machine guns.



333 AK-47s.



1 general purpose machine gun; 2 anti-aircraft guns.



25 RPGs.



7 pistols.



7 60 mm mortars.



13 anti-tank munitions.



1 light machine gun, 4 Uzi guns, 3 rifles.



7.62 mm ammunition — loose.



7.62 mm ammunition — belted.



15 anti-tank rounds and 8 RPG grenades.

Annex 14

First page of a document provided to the Group by the Government of Rwanda citing the names of M23 combatants and political cadres who crossed into Rwanda starting 15 March 2013 (original on file at the United Nations)

RESTRICTED

1. PROFILE , Date d'entrée 16/March/2013



S/NO: 001

RANK: Gen Bde

FULL NAMES: NGARUYE Bauduin

F/NAMES: LJIGLJA

M/NAMES: ANNONCIATA

APPOINTMENT: Dept Army Chief OF Staff ARC

AGE: 35 Ans

ETAT CIVIL: Marié (e) à UWERA Angelique TEL

NOMBRE DES ENFANTS: 08 Enfants

2. ADRESS IN DRC

NATONALITE : CONGOLAISE

PROVINCE D'ORIGINE: NORTH-KIVU

TERRITOIRE : MASISI

COLLECTIVITE: BASHALI

GROUPEMENT: B/MUKOTO. LOCALITE: NYAMITABO

ADRESSE: GOMA

/ TEL 0993313339

3. PAYS DE CONVENANCE / COUNTRY OF SUITABILITY

1: RWANDA

2:

3:

4. IN RWANDA

VILLAGE: KIGALI

CELL:

SECTOR:

DISTRICT:

PROVINCE:

NOM DE LA FAMILLE D'ACCUEIL:

/TEL

RESTRICTED

Annex 15

**Position vacated by M23 in the Rugari area, Rutshuru, North Kivu
(picture taken by the Group on 27 May 2013)**



Annex 16

Extract of the public letter addressed by M23 to the parliament of South Africa to dissuade South Africa from sending troops for the Force Intervention Brigade (FIB)



Bunagana, April 3rd 2013

Réf : 006/Prés - M23/2013

To The attention of the Parliament of South Africa and South Africa people as whole, in South Africa.

RE: MOTIN FOR CANCELLING THE SENDING OF SOUTH AFRICAN SOLDIERS TO WAR IN THE DRC

**Honorable Speaker,
Honorable members,
Honorable Senators,**

*The M23, noted the UN resolution 2098, of March 28, 2013, which transforming the **UN peace keepers in a belligerent force**, entrusted with offensive mission to extend the reign of an army which the crime rate and rape is the highest of all armies of the world and come to rescue the most corrupt regime in the world. Words of the Secretary General of the United Nations stating in the same resolution that corruption are the main cause of failure of the Congolese Government.*

Recalling that, the UN resolution creating the Brigade with mandate to kill and also in turn to be killed comes into existence when negotiations are taking place in Kampala/ Uganda between the Kinshasa Government and the March 23 Movement, under the mediation of his excellency President YOWERI MUSEVENI of Uganda and Chairman of the International conference of the Great Lakes Region "ICGLR" and on the recommendation of the 11 countries of the Great Lakes Region.

Meanwhile it was noticed during the interview of April 2nd 2013 by the Congolese Minister of Foreign Affairs, Raymond TSHIBANDA who said that: "countries (South Africa, Tanzania, Malawi, and Mozambique) who have militarily contributed for the UN intervention brigade are also them countries who have accepted for their soldiers to be killed on the Congolese land".

By this fact, the same countries gave mandate to the oppressed forces to kill the soldiers of the UN Brigade as they defend themselves. What a shame.

*This decision, which is an evil precedent, dedicates the victory of force without reasoning. This is why, M23 invites the Parliament and the people of the South Africa to consider and convince the Government to do not send their sons and daughters of their good nation in an **absurd war** against their Congolese brothers.*

CONTACT: Tél. Cabinet du Président: +243997371787, porte parole +243971314004, +243974092405, +243997710965,
Com. Cell USA: +18176906863, Com Cell. Europe: +33681699360, Com Cell Canada: +16136681056
- E-mail: mouvementdu23mars@gmail.com
- Website: www.m23mars.org

Extract of the public letter addressed by M23 to the parliament of South Africa to dissuade South Africa from sending troops for the Force Intervention Brigade (FIB)



Bunagana, April 11st 2013

Réf: 0012/Prés. - M23/2013

To the Attention of the Parliament of the United Republic of Tanzania and the Tanzanian People

Honorable Speaker
Honorable Senators
Honorable Members of Parliament

RE: Request for the cancellation of the decision to deploy Tanzanian Armed Forces to wage war in the Democratic Republic of Congo

The M23 has taken note of the UN Resolution 2098, of March 28 2013 that transforms the UN Peacekeeping Mission to DRC into a belligerent force with the mandate to carry out offensive operations against Congolese citizens. In doing so, the UN will in effect come to the rescue of one of the most corrupt regimes in the world and will contribute to extending the reign of an army that is infamous for rampant rape and other atrocities that it wantonly and habitually inflicts on the Congolese population.

It is ironical that contained in the same UN Resolution 2098, are the UN Secretary General's own words stating that corruption is the main cause of the failure of the DRC Government.

In taking a decision to engage in war in DRC, the same countries give a defacto mandate to the oppressed forces of M23 to retaliate and inflict fatalities upon the soldiers of the Intervention Brigade as the M23 defend themselves and the population under their protection.

The M23 takes this opportunity to stress to the brotherly people of Tanzania that the Movement bears no responsibility in the event of a massacre which appears to be on the horizon at the instigation of those who, sitting in their air-conditioned skyscrapers in New York and other Western cities, have nothing but contempt for the lives of African soldiers ignoring everything with regard to our values and our Pan-African beliefs.

Annex 17

FARDC position at Mutaho (picture taken by the Group on 27 May 2013)



Annex 18

M23 position at Kibati, called the “three antennas” (picture taken by the Group on 27 May 2013)



Annex 19

122 mm cannons which the M23 seized in Goma and used in Mutaho (picture taken by a foreign journalist during the M23 capture of Goma)



Annex 20

M23 communiqué announcing a ceasefire after their retreat from Mutaho



COMMUNIQUE N°006/DCM/M23/2013

La Direction Politique du Mouvement du 23 Mars informe l'opinion nationale et internationale qu'elle est prête à une cessation immédiate des hostilités pour faciliter la visite du Secrétaire Général des Nations Unies dans la ville de Goma. Cette trêve qui devra être formalisée par un accord de cessez-le-feu dûment signé par les parties permettra ainsi la reprise des négociations de Kampala pour aboutir ainsi à un accord qui donnera aux congolais une vraie paix, celui qui s'obtient par la voie politique.

Cependant, il est vrai que cette cessation des hostilités ne dépend pas que de notre Mouvement, il requiert également la volonté de la partie adverse, c'est-à-dire, le Gouvernement de la RDC car, il reste vrai que ce dernier a choisi le moment où le peuple congolais attendait la venue en RD Congo du Secrétaire Général des Nations-Unies pour expédier son armée, les FARDC, conduire une guerre généralisée contre toutes nos positions dans l'unique but d'empêcher l'évaluation de l'Accord cadre d'Addis-Abeba et compromettre le soutien à apporter par les Nations-Unies au processus de paix de Kampala en cours pour lequel les états de la Région des Grands-Lacs ont consentis suffisamment d'efforts.

Le M23 dénonce donc, avec la plus grande énergie, les velléités militaristes du Gouvernement qui, après une nuit d'accalmie sur toutes les lignes du front, vient de reprendre les hostilités ce matin du 22 mai 2013, avec une intensité rare.

Rappelons que nos forces s'étaient, longtemps, abstenues de toute contre-offensive face à la provocation des FARDC, mais l'intensité des bombardements et la menace de conséquences désastreuses sur nos positions, ne pouvaient nous laisser sans riposter.

Si la trêve n'est pas respectée par la partie adverse, l'Armée Révolutionnaire Congolaise (ARC) a été clairement instruite pour réagir vigoureusement avec fermeté contre l'initiative malheureuse des FARDC, aux conséquences humanitaires dramatiques sur nos populations civiles.

Il est aussi important de signaler que le sentiment de revanche de la coalition FARDC-FDLR/Interahamwe contre le M23 pour des nombreuses défaites lui infligées en 2012, confortant ainsi la position de notre Mouvement à la table de négociations en décembre 2012 convoquée par la CIRGL après notre retrait de la ville de Goma, a dangereusement dopé la guerre actuelle.

C'est pour inverser la donne en poussant jusqu'au bout sa logique militariste que, le 28 mars 2013, le gouvernement congolais nous a laissé sur la table de négociation à Kampala pour forcer la main du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et arracher la Résolution 2098. Et, le déclenchement des hostilités, le 20 mai 2013, devait, à nouveau, pousser le même Conseil

CONTACT: Tél. Cabinet du Président: +243997371787, porte parole +243971314004, +243974092405, +243997710965,
Com. Cell USA: +18176906863, Com Cell. Europe: +33681699360, Com Cell Canada: +16136681056
E-mail: mouvementdu23mars@gmail.com
Website: www.m23mars.org

de Sécurité à précipiter l'entrée en action irréversible de la Brigade d'Intervention onusienne aux côtés de la coalition FARDC/FDLR-Interahamwe, déjà à l'œuvre; parce qu'au regard des données concrètes du terrain, au cours de ce mois de mai 2013, relatives aux causes profondes de la crise en RDC, l'opinion internationale commençait à douter de l'efficacité réelle de l'option militariste pour ramener une paix durable à l'Est de la RDC.

En conclusion, le M23 veut attirer l'attention de l'opinion sur les allures bellicistes du Gouvernement de la RDC qui ne relèvent pas de la passion pour les guerres mais de son intention réelle d'embraser la RDC et la Région des Grands Lacs.

Fait à Bunagana, le 22 Mai 2013

Le Chef de Département de la Communication et Médias



Amani KABASHA

Annex 21

Damage caused after M23 fired on Ndosho suburb of Goma during the 22 May 2013 battle against the FARDC in Mutaho



The site in on avenue Ngungu in Ndosho, showing the clothing remains of a three-year old girl killed on 22 May.



The remnants of a house hit on 22 May on Avenue Kanyamuhanga, Ndosho. A 14-year old boy was killed.

Annex 22

M23 tax slip

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
DEPARTEMENT DES FINANCES, ECONOMIE ET BUDJET
19/5/2013

QUITTANCE No: 7320

Nom du commerçant: M. DERU

Nature de la Marchandise: HUILE

Quantité: 420L

Montant en chiffre: 420000

Montant en lettre: Quatre cent vingt

Agent taxateur: Paraline

Lieu et signature du taxateur: KITOBOKO

Annex 23

Extract of an internal M23 document dated 19 March 2013, which endeavours to reorganize the movement's finances

I. INTRODUCTION

2

Consécutivement à la résolution du Conseil Exécutif du 14 mars 2013, il a été institué une Commission chargée de proposer des réformes économiques et financières du Mouvement du 23 mars.

Réunie du 15 au 18 mars 2013, la Commission a focalisé ses efforts sur les points ci-après:

- 1) Mission du Département des finances (objectif global);
- 2) Objectif spécifique;
- 3) Moyens de mise en œuvre ;
- 4) Faiblesses et Menaces;
- 5) Remèdes;
- 6) Structure organique du Département ;
- 7) Attribution des tâches (job description) ;
- 8) Procédure de gestion financière et comptable;
- 9) Suivi, Evaluation et Audit ;
- 10) Budget
- 11) Nomenclature des taxes.

II. MISSION DU DEPARTEMENT

La mission assignée au département des finances est la production des moyens dont le mouvement a besoin pour sa politique.

III. OBJECTIF SPECIFIQUE

Développer une autonomie financière et une capacité de gestion et de prise en charge de la vie du Mouvement et de toutes ses activités.

IV. MOYENS DE MISE EN OEUVRE

A. Les recettes internes

a) Recettes classiques:

- Recettes provenant des exportations et importations;

3

- Recettes provenant du contrôle de qualité à la frontière;
- Péage route;
- Taxes marché et étalage;
- Taxes parking;
- Impôts locaux dans les centres urbains et semi urbains;
- Recettes fiscales (IPR, IRL, IF, TVA, impôts sur les bénéfices...)

b) Recettes administratives et domaniales

- Taxes sur les concessions bâties et non bâties;
- Taxes parcellaires;
- Actes administratifs;
- Recettes provenant de la DGM;
- Amendes transactionnelles;

c) Recettes sporadiques

Ce sont les recettes tirées des exclusivités sur les événements spéciaux tel le droit de retransmission ou de diffusion.

B. Les recettes externes

Ce sont des recettes qui proviennent de l'extérieur :

- Bailleurs des fonds;
- Fundraising ;
- Dîners conférences ;
- Amis du Congo;
- Donateurs Congolais.

Annex 24

Col. Albert Kahasha



Annex 25

Attempt to create a coalition of armed groups (“Dynamique populaire pour le changement”, DPC), signed by Gustave Bagayamukwe and Col. Albert Kahasha

ACTE D'ENGAGEMENT No : 0001/SK/2012

Nous, regroupement populaire, représenté par les associations de développement et membres de la Société Civile, les groupes résistants, les mouvements politiques, nationalistes et combattants, tous évoluant depuis des années avec l'objectif commun de promouvoir et défendre les intérêts de la population congolaise dans son ensemble ;

Soucieux des difficultés de tous ordres que vit notre patrie depuis plus d'une décennie dont la perte de l'unité et de la cohésion nationales, suite à la mauvaise gouvernance et au déficit caractérisé de l'autorité de l'Etat dans tous les domaines de gestion et sur toute l'étendue de notre pays ;

Tenant compte de l'incapacité avérée des institutions actuelles à reformer notre armée nationale, à légitimer un ordre politique en RDC, à redorer l'image ternie de notre diplomatie particulièrement envers les Etats voisins, et à pouvoir restaurer l'unité, la paix et la concorde nationales surtout à l'Est du pays;

Considérant la conduite répréhensible du régime en place, spécialement caractérisée par des violations graves des acquis du peuple;

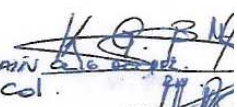
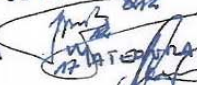
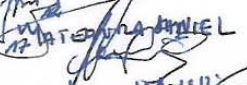
Décidons :

1. De la création du cadre politico-militaire, dénommé **DYNAMIQUE POPULAIRE POUR LE CHANGEMENT**, en sigle « **DPC** », dont la branche politique est chargée de canaliser nos aspirations auprès de notre population ainsi que des partenaires nationaux et internationaux intéressés au changement profond du mode de gestion de notre pays.
2. En attendant la mise en place du comité de coordination de cette branche politique, nous lui désignons, comme porte-parole, Mr Gustave BAGAYAMUKWE TADJI.
3. Que, toutes nos forces combattantes qui en constituent la branche armée et tous les autres signataires du présent acte reconnaissent un seul et unique Haut Commandement Militaire dirigé par le Général Albert KAHASHA alias FOCA MIKE.
4. Que, notre objectif principal étant la refondation d'un ETAT et d'une NATION digne en République Démocratique du Congo, nous exigeons la démission pure et simple de toutes les institutions de la République, et ne répondrons désormais qu'au seul pouvoir politique émanant de la **DYNAMIQUE POPULAIRE POUR LE CHANGEMENT** (DPC), créée par le présent acte et dont le siège est établi à Bukavu.

(Voir les signataires à la page suivante)

Page 1 of 2

Les signataires :

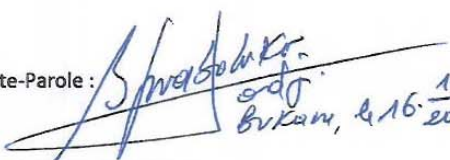
1. Axe LUBERO (Nord-Kivu): ~~KITIKIRA~~ KAMBALE GERMAIN ~~Col.~~ 
2. Axe WALIKALE (Nord-Kivu): MABISI ~~Col.~~ LUANDA 
3. Axe KALEHE: Col MBANU MUKAZ ELISE 
4. Axe IDJWI: Col ABDHINGWA ARISTIDE 
5. Axe KABARE: Col EMMOND NIAGANO 
6. Axe WALUNGU: Col MUSHAMUKA BAHATI 
7. Axe MWENGA: Col NYAMUKA  
8. Axe SHABUNDA: Col SONGA-RUKINWA NABUSHI 
9. Axe UVIRA:
10. Axe FIZI:

Personnalités, toute tendance confondue dont les noms figurent sur une liste à publier ultérieurement pour des raisons de leur sécurité.

Transmis pour avis motivé avant publication, au Mouvement du 23 mars (M23) :

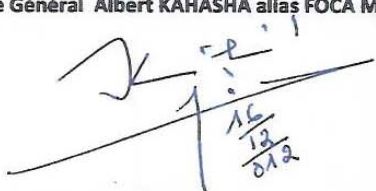
Dont prend acte,

Gustave BAGAYAMUKWE TADJI, Porte-Parole :



Brkan, le 16. 12. 2012

Le Général Albert KAHASHA alias FOCA MIKE, Chef d'Etat-major :



16. 12. 2012

Annex 26

Gustave Bagayamukwe in M23-held Bunagana



Annex 27

**Gustave Bagayamukwe's statement during a meeting in Bunagana
to federate armed groups in South Kivu**



**Exposé de Gustave BAGAYAMUKWE TADJI, porte-parole des
Forces Populaires pour le Changement Intégral en RDC, en sigle F.P.C.I.-RDC
à la rencontre organisée par les leaders du Sud-Kivu.
BUNAGANA, le 08 janvier 2013.**

Bien Chers frères et sœurs,

Permettez-moi de commencer par remercier sincèrement le Très Haut, Dieu notre Père qui, visiblement nous utilise depuis un certain temps et qui a sûrement inspiré la personne qui nous offre encore aujourd'hui une occasion de nous retrouver ici.

Nous saluons spécialement l'organisation de ces assises dans ce cadre très significatif pour son emplacement sur le territoire congolais mais aussi et surtout à un moment assez particulier de l'histoire de notre pays en général et singulièrement, celle de notre Kivu natal qui finalement commence à voir ses propres fils s'occuper de l'avenir même de notre pays.

L'occasion est donc toute offerte pour que les personnalités ici présentes fassent un état des lieux des initiatives disparates mais très actives au Sud-Kivu, qui visent toutes le changement profond du mode de gestion de notre pays, afin de baliser ensemble notre avenir, l'objectif commun étant celui d'œuvrer pour la refondation d'un ETAT et d'une NATION dignes en RDC.

C'est donc dans ce contexte qu'en tant que porte-parole du regroupement des Forces Populaires Nationalistes et Combattantes pour le Changement Intégral, réunies au Sud-Kivu sous le commandement du Général Albert KAHASHA, nous nous sentons interpellés pour rendre compte et partager avec vous tous la situation exacte sur terrain, les objectifs déjà atteints et à atteindre, les difficultés rencontrées, des solutions possibles envisagées et envisageables, des échéances prévisionnelles.

Vous comprendrez Chers frères, que tout au long de nos échanges ici que nous souhaitons constructives, le souci qui nous anime à ce stade de la conception, est celui de voir une participation massive de toutes les tribus et communautés présentes au Sud-Kivu dans cette œuvre salubre pour la RDC et d'éviter au maximum les erreurs du passé.

En effet, Chers frères, dois-je rappeler que nous avons huit territoires au Sud-Kivu, 23 chefferies, 184 groupements et une population estimée à 3.500.000 en

2003 et que depuis 1997, sous différents régimes (AFDL, RDC, 1+4, PPRD), nous sommes la seule province qui n'a jamais dégagée une certaine majorité autour d'un leader qu'il soit politique, militaire, religieux ou même indépendant afin de nous choisir un gouverneur à nous, un chef militaire à nous et encore moins, un représentant attitré chaque fois que nécessaire.

Nous avons donc été ainsi, tous ensembles responsables de nos propres misères et de l'in-gouvernabilité de notre province pendant 16ans. Pendant tout ce temps, il y a eu des projets repris au budget de l'Etat et qui étaient reportés chaque année sans que personne ne se pose la question du pourquoi jusqu'en 2010 quand notre association s'était penché sur cette problématique de la gouvernance au Sud-Kivu.

Nous devons donc tirer des leçons de ce comportement pour regarder désormais dans le même sens et accepter de nous accorder sur une personne qui doit parler au nom de la province, l'essentiel étant de l'encadrer comme il se doit pour éviter tout dérapage.

Nous avons donc besoin de l'accompagnement de chacun d'entre nous et de l'appui de toute notre population dans ses diversités pour porter au mieux l'action que nous envisageons au niveau national, régional et international.

Pour parler des Forces Populaires pour le Changement Intégral (FPCI), nous avons prévu les points suivants :

1. Genèse ;
 Contacts pris avec les différents groupes combattants à Shabunda Centre, Kingulube, Tchulwe, Mwenga, Kalehe, Bunyakiri, Lutunkulu, Itombwe, Minembwe, pour canaliser les revendications et aspirations.
 Contacts avec FM (mois de juin 2012)
 Chiribanya, Bosco et Makenga
 Contacts avec M23 pour solliciter la mise à disposition de FM (fin août 2012)
2. Situation exacte sur terrain ;
 Nos contacts
 UPCP/FPC Union des Patriotes Congolais pour la Paix de Gén La Fontaine et Col Kahasha (50 éléments)
 Col Hilaire voir Mbusa Nyamuisixxxxxx
 UCDD Union Congolaise pour la Défense de la démocratie de Xavier Chiribanyaxxxxxxxx

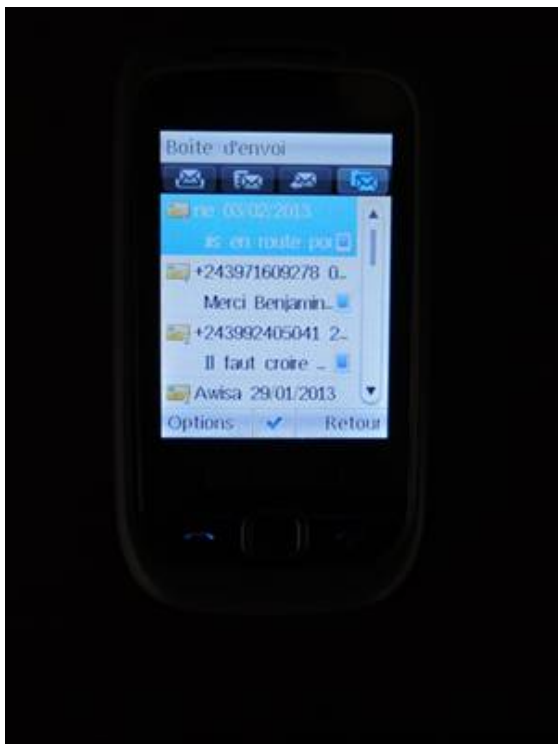
Mouvement Congolais pour le Changement MCC de King et Obed voir
 Tommyxxxxxxxxx
 UFAMANDU de Walikale et Kalehe : col Mbangu
 RAHIYA MUTOMBOKI de Songa alias Ndushi
 Col Maheshe
 MAI-MAI de Col Gaston Bwezye
 MAI-MAI de GenSisawa
 Gen Eyadema
 MAI-MAI de MajNgandu
 CHEKA de Walikale
 Rahiya de Col Edmond Lubanda
 Rahiya de Yakutumba
 NYATURA de Kalehe, Numbi et Ziralo
 Mouvement pour la vérité des urnes de DéoBalole
 FDDC
 Mouvement Debout Congolais (MDC) Colonel Bisimwa Gaudens et Col
 MokeSilubwa (diaspora) et Colonel Mugula Antoine
 RahiyaBunyakiri Ghislain Katashi

3. Les objectifs déjà atteints et à atteindre ;
 Arrivée et installation dans la ville de BKV de 135 éléments dans les
 positions stratégiques (trahison)
 Regroupement à Kaniola avec Mushamuka
 Arrivée FM a la tête des groupes
 Signature acte d'engagement
 Règlement de discipline
 Encadrement des masses dans la ville BKV, Kamaniola, Iuvungi,
 BarundiKabare, Walungu, Kaniola, Lutunkulu, Kingulube, Tchulwe,
 Mwenga, Bulambika, Hombo Nord et Sud
 Allemagne, Bruxelles, France, Norvège, Italie.
 Partenariat avec M23
 Equipement radio, bottes,
 Occupation Colline Nzibira, Mulumemunene
 Objectifs : prise Kamaniola, Nyangezi, Walungu, Kabare, Kalehe et
 ensuite BKV
4. Les difficultés rencontrées ;
 Armes et munitions insuffisants
 Equipements radio
 Paiement et prise en charge blessés et familles
5. Solutions possibles envisagées et envisageables ;
 Obtenir du M23 armes, munitions et 250 hommes
6. Echéances prévisionnelles. 1 mois si équipé. Sinon trois
- 7.

3

Annex 28

SMS sent on 3 February 2013 by Bagayamukwe during his stay in Rwanda



Annex 29

Receipt for Bagayamukwe's visa at the border of Cyanika, between Rwanda and Uganda, on his way to attend a meeting with M23 in Bunagana on 8 January 2013

23

ORIGINAL

THE REPUBLIC OF UGANDA
GENERAL RECEIPT

T.R. 1002
(Revised June 20/03)

Vote No. Y 0980801

Date 8-1-2013

Ministry/Agency M.I.A

Station/Department CYANIKA

RECEIVED from BAGAYAMUKWE T. GUSTAVE

The sum of Shillings FIFTY US Dollars

Voucher No.

Received in respect of VISA fees

POSTING INSTRUCTIONS

Item/ Account Name	Fund Code	Fund Source Code	Vote Code	Cost Centre Code					Project Code	Functions (GFS) Code		MTBF Code	Account Code					Type of Entry Dr/Cr	Amount (Shs.)		
				Directorate/ Department	Unspecified	Unspecified	Unspecified	Unspecified		Project	Function		Sub-Function	Objective	Output	Activity	Class			Item	Sub-Item
				0	0	0	0	0		0	0								D	C	50#
				0	0	0	0	0		0	0								D	C	
				0	0	0	0	0		0	0								D	C	
				0	0	0	0	0		0	0								D	C	
				0	0	0	0	0		0	0								D	C	
				0	0	0	0	0		0	0								D	C	
				0	0	0	0	0		0	0								D	C	50#

ORIGINAL - to payer. DUPLICATE - to be filed. TRIPLICATE - to remain in the Book

Signature of Revenue Collector

Title A-1-0

Printed by Uganda Printing and Publishing Corporation

Annex 30

**Statement dated 20 January 2013 declaring the creation of the
UFRC coalition of armed groups**

**Déclaration de Bukavu du 20 janvier 2013
De l'Union des Forces Révolutionnaires du Congo
-U.F.R.C.-**

ufrc.rdc@gmail.com

- Nous, regroupement des forces populaires, composé des Associations de développement ; des groupes armés résistants ; des membres de la Société Civile ; des mouvements politiques et combattants nationalistes ;
- Conscients de notre devoir de défendre la patrie, de redonner l'espérance au peuple congolais et de le conduire vers le progrès ;
- Constatant l'échec du processus de démocratisation en RDC en dépit de deux échéances électorales successives ;
- Face au bilan catastrophique du pouvoir de Joseph KABILA qui ne ménage aucun effort pour entretenir un climat permanent d'insécurité, sur fond de violations manifeste de droits de l'homme, des violences sexuelles, des crimes de guerre et de pillage des ressources nationales ;
- Prenant à témoin la Communauté internationale sur l'incapacité notoire du régime actuel à rétablir une paix durable dans le territoire et la sous-région, et ce, depuis 11 ans d'exercice continu du pouvoir ;
- Vu l'incurie et l'incapacité des FARDC à imposer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire ;
- Mus par l'ambition de promouvoir une vraie démocratie et les libertés publiques comme fondements du développement économique ;
- Rejetant toute forme anticonstitutionnelle de prise de pouvoir, mais proclamant notre droit légitime à la Résistance contre la tyrannie, la corruption et le désordre institutionnalisé du Régime de KABILA ;
- Condamnant tout séparatisme et réitérant notre total attachement au principe d'unité de la République démocratique du Congo sur le fondement du principe d'intangibilité des frontières héritées de la Colonisation ;
- Vu l'urgence nationale à préserver immédiatement l'intégrité territoriale et notre unité nationale ;

De tout ce qui précède :

1. Décidons de la création d'un cadre politico-militaire, dénommé « UNION DES FORCES REVOLUTIONNAIRES DU CONGO, en sigle « U.F.R.C. », dont l'objectif principal est la refondation d'un ETAT et d'une NATION dignes en RDC ;

Extrait du Journal Officiel de
l'Union des Forces Révolutionnaires du Congo
U.F.R.C.

01/02

2. Proclamons la suspension de toutes les institutions de la République et ne reconnaissons qu'un seul pouvoir politique, celui émanant de l'UNION DES FORCES REVOLUTIONNAIRES DU CONGO (U.F.R.C), créée par le présent acte et dont le siège est établi provisoirement à Bukavu.
3. Reconnaissons, à l'unanimité des signataires de la présente déclaration, un seul et unique Haut Commandement Militaire, celui de l'Etat-major général de l'Union des Forces Révolutionnaires du Congo.

Soldats congolais,

L'heure du devoir national a sonné ! Où que vous vous trouvez, dans la diaspora ou au pays, quelque soit le groupe dans lequel vous luttez, rejoignez l'Union des Forces Révolutionnaires du Congo pour défendre nos femmes contre les viols, pour stopper la violence dans notre pays ;

Vaillants combattants de la diaspora,

Les multiples manifestations faites dans le monde, n'ont pas su mobiliser la Communauté internationale en faveur de la cause congolaise. Mais comme la victoire finale dépend de notre détermination à vaincre, rassemblons-nous. Car seule notre union sacrée donnera un impact victorieux à la lutte commune.

Peuple congolais, Citoyens Citoyennes, Bana Mboka, wana inchi, bantu ya ditunga, bana bwala na beto :

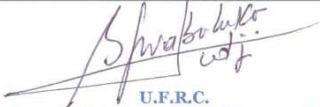
L'heure est venue d'apporter notre soutien indéfectible aux résistants armés qui luttent depuis des années, armes à la main, contre les guerres à répétition, les crimes et l'anarchie. Levons-nous tous contre l'aventurisme et l'irresponsabilité du régime actuel qui, pour maintenir Kabila au pouvoir, entretient les forces du mal responsable de l'errance de nos frères et sœurs condamnés à l'insécurité et aux souffrances atroces.

Vive la République Démocratique du Congo !

Vive l'Union des Forces Révolutionnaires du Congo !

Fait à Bukavu, le 20 janvier 2013

Gustave BAGAYAMUKWE TADJI,
Président du Comité de Coordination et Haut Conseil provisoire


U.F.R.C.
« Pour un Etat et une Nation Dignes en RDC »

02/02

Annex 31

Bagayamukwe's rental contract for a residence at Kamembe, Rwanda

AMASEZERANO Y'UBUKODE (CONTRAT DE BAIL)

Hagati ya NSENGUMUREMYI ^{FABRIEN} (Propriétaire) na Gustave BAGAYAMUKWE (Locataire) bagiranye amasezerano y'ubukode bw'inzu yo kubamo. Inzu ikodeshejwe iri mu Murenge wa Kamembe, akagari ka Gihundwe mu Mudugudu wa Murambi irimo umuriro w'amashanyarazi n'amazi bya EWSA iri muri Parcelé N°

Abagiranye amasezerano bumvikanye ibi bikurikira :

1. Ubukode bw'inzu ni amafaranga ibihumbi mirongo itanu y'Urwanda (50000frw) ku kwezi.
2. Ukodesheje (locataire) yishyuriye rimwe ubukode bw'amezi atatu kandi ayatanze mbere y'uko atangira kuyibamo.
3. Ukodesheje (locataire) nti yemerewe gushyira undi muntu muri icyo nzu akodesheje atabyumvikanye ho na nyirayo.
4. Ukodesheje niwe uzishyurira Facture y'umuriro w'amashanyarazi n'amazi azaba yakodesheje, akaba agomba gufata inzu neza akodesheje no kwisanira ibikoreshe byo munzu byakwangirika ari kuyikoresha. **Urugero:** amatara, ibiyo, Selure, robine n'ibindi.
5. Aya masezerano azatangira gukurikizwa guhera itarikiyazaba yinjiriyemo mu nzu 6/28/11/2012
6. Aya masezerano ashobora guseswa igihe cyose abayagiranye batakubahiriza ibyo basezeranye n'igihe nyir'inzu yaba akeneye kuyikoramo indi mirimo ariko agatanga integuza y'iminsi cumi n'itanu mu buryo bw'inyandiko.
7. Ibindi bibazo bishobora kuvuka bidateganyijwe muri aya masezerano abayagiranye babyumvikanaho, byanirirana aya masezerano agaseswa hifashishijwe inzego z'Ubuyobozi.

Bikorewe i Gihundwe, kuwa 28/11/2012

Abagiranye amasezerano:

Ukodeshejwe (Propriétaire)

NSENGUMUREMYI
FABRIEN

Ukodesheje (locataire)

Gustave BAGAYAMUKWE
Bpwa Gukore
28 nov 2012

Annex 32

Bagayamukwe's request to set up his residence in Rwanda dated 6 January 2013

BAGAYAMUKWE TADJI Gustave
Murenge wa Kamembe
Kagari ka Gihundwe
Mugudugu wa Murambi
Tél : 0786939367

Kamembe, le 06 janvier 2013

NOTE TO NATIONAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE DIRECTORATE GENERAL OF IMMIGRATION AND EMIGRATION

CONCERNE : DEMANDE DE VISA DE RESIDENCE

Je viens par la présente solliciter un visa de résidence en République Rwandaise ou j'habite depuis un mois.

En effet, je suis de nationalité congolaise et originaire de la République Démocratique du Congo où je continue à travailler comme agent de développement en qualité de Président du Conseil d'Administration de l'Association pour la Défense des Intérêts du Kivu-Bukavu dont le bureau se trouve à Bukavu sur l'avenue Lumumba N 118 dans la Commune d'Ibanda.

Pour des raisons de convenances et d'assurance sécuritaire, j'habite à l'adresse ci haut mentionnée et vous transmets en annexe tous les documents qui m'ont été demandés pour régulariser ma résidence au Rwanda.

Il s'agit de ;

1. Formulaire de demande de visa dûment rempli ;
2. L'attestation d'identification tenant lieu d'extrait de casier judiciaire ;
3. Fiche décadaire du 02/01/2013 ;
4. PV de l'Association portant sur ma désignation comme Président du Conseil d'Administration
5. Contrat de bail du 28/11/2012 ;
6. Attestation de résidence à Gihundwe ;
7. Curriculum vitae ;

Je vous en souhaite bonne réception.

Gustave BAGAYAMUKWE TADJI

Annex 33

Draft statement nominating Tamusa Lumembo as the coordinator of the UFRC-diaspora dated 26 January 2013

Bukavu (RDC), le 26 janvier 2013

Décision du Haut Conseil de l'UFRC portant nomination du Coordonnateur Fédéral de l'UFRC-DIASPORA

- Vu le Procès-verbal du 10 janvier 2013 portant création de l'« *Union des Forces Révolutionnaires du Congo* » ;
- Vu l'Acte du 31 décembre 2012 portant « *Règlement de discipline de l'Union des Forces Révolutionnaires du Congo* » ;
- Vu le PV n°001 du Comité Fédéral provisoire de l'UFRC-Diaspora du 25 janvier 2013, notamment dans sa résolution n°2 ;
- Vu l'urgence ;

Le Haut Conseil de l'UFRC décide:

Article 1. Monsieur Jean LUMEMBO Tamusa est nommé Coordonnateur Fédéral du Comité Fédéral UFRC-DIASPORA, avec pour siège Bruxelles (Belgique).

Article 2. Toutes dispositions contraires sont abrogées.

Fait à Bukavu, le 26 janvier 2013

Le Président du Haut Conseil de l'UFRC,
Gustave BAGAYAMUKWE Tadj

Annex 34

Declaration of Moke Silubwe announcing his nomination as president ad-interim of the UFRC

<http://www.youtube.com/watch?v=Gc8-5u5Qzrk>



Annex 35

Minutes of a UFRC-diaspora meeting in Brussels, endorsing the opening of a bank account for the movement

Registre des PV et Décisions
Du Comité Fédéral UFRC-Diaspora

Procès-verbal n° 001 du 25/01/2013 **Comité Fédéral UFRC-Diaspora**

Le 25 janvier 2013 à Bruxelles (Belgique), une Assemblée générale a réuni les personnes ci-après :

- Général B.G ;
- Colonel MKS ;
- Jean LUMEMBO ;
- Pasteur Daniel Lungy , Consultant international en gestion de conflit, Allemagne
- Diana Sulufutu, Animateur radio, Allemagne
- Le Représentant des Résistants Combattants Londres (Royaume-Uni),
Monsieur Marcel Ikala-Likulu
- Le Représentant des Résistants Combattants (Royaume de Belgique),
Monsieur Jefferson-Mundonga (Liège) Et Monsieur Joel Mabunga
- Le Représentant des Résistants Combattants Paris (France),
Monsieur Ruffin Atula Pabu
- Major ON.

Ordre du jour :

1. Mise en place du Comité Fédéral Diaspora de l'Union des Forces Révolutionnaires du Congo (UFRC) ;
2. Proposition de nomination d'un Coordonnateur fédéral pour toute la diaspora ;
3. Appel à candidature pour tous les postes de Représentant Régional Diaspora ;
4. Divers.

Les Résolutions

A l'issue des exposés riches et courtois, il a été convenu ce qui suit :

Résolution n°1 :

Il est créé un Comité Fédéral UFRC-Diaspora dont le siège est basé à Bruxelles.

La présente Résolution est approuvée à l'unanimité.

UFRC
« Pour un Etat et une Nation Dignes en RDC »

Registre des PV et Décisions
Du Comité Fédéral UFRC-Diaspora

Résolution n°2 :

Les participants proposent au Haut Conseil de l'UFRC de nommer **Monsieur Jean LUMEMBO Tamusa Coordonnateur Fédéral du Comité Fédéral UFRC-Diaspora.**

La présente Résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°3 :

Les participants lancent un appel à candidature pour les postes de Représentant Régional pays de la Diaspora pour chaque pays respectif. Les candidats doivent transmettre leur demande par retour de la Fiche de Renseignement DINIR (Direction Nationale des Investigations et Recherches) de l'UFRC.

La présente Résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°4 :

Les participants attirent l'attention du Haut Conseil de l'UFRC sur la nécessité de parachever la structuration du mouvement dans la diaspora pour faciliter les soutiens moral, matériel, politique et financier tant de la Communauté congolaise de la diaspora ainsi que des autres personnes de bonne volonté. La délivrance de l'Acte de nomination au poste de Représentant régional pour le pays ou la Région du pays concerné, participe à la confiance des compatriotes quant à la traçabilité et à l'affectation des fonds au combat pour la libération de notre pays.

La présente Résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°5 :

Les participants encouragent l'ouverture sans délai d'un compte bancaire pour le Comité Fédéral UFRC-Diaspora, avec double signature dont celle du Coordonnateur fédéral UFRC-Diaspora, et ce, pour mobiliser la contribution financière des congolais de la diaspora.

La présente Résolution est approuvée à l'unanimité.

Fait à Bruxelles, le 25/01/2013

Pour le Comité Fédéral provisoire UFRC-Diaspora,
Jean LUMEMBO Tamusa

UFRC

« Pour un Etat et une Nation Dignes en RDC »

Annex 36

UFRC-diaspora budget assessing the estimated cost of toppling the DRC Government

UFRC- Union des Forces Révolutionnaires du Congo BUDGET OPERATION CFK - Coût de la Force contre Kabila					
Mission et actions requises	Coûts impliqués	Unité	Qté	Coût unit	Budget
					21 050 000
<i>A. Mission exploratoire</i>					35 000
<i>1/ Mettre en place un réseau des renseignements</i>					35 000
<i>1.1 Collecte des renseignements politiques</i>	<i>Coûts sous-rubrique</i>				10 000
- Cibler et filtrer les personnalités clés et les plus impliqués du régime leurs domiciles et fréquentations leurs véhicules, leurs phones	Matériel de télécom. Frais de communication Indemnité de déplacement Rémunération	Unité Forfait Forfait Mois			
<i>1.2 Collecte des renseignements militaires</i>	<i>Coûts sous-rubrique</i>				15 000
- Circonscrire les lieux stratégiques et déterminer les voies d'accès des lieux à investir - Cibler et filtrer les responsables camp militaires et les personnes en charge de dépôts d'armes et munitions adresses, fréquentation, emploi du temps, phone - Cibler les officiers étrangers infiltrés et les officiers nationaux collabo les plus influents: domicile, fréquentation, phone - Cibler et infiltrer les responsables et opérateurs les plus influents des services de sécurité: domicile, fréquentation, phone, emploi du temps - Identifier les domiciles, lieux de fréquentation et les contacts du principal concerné - Lister les prisons, identifier les prisonniers mil et civ	Matériel de télécom. Frais de communication Indemnité de déplacement Rémunération	Unité Forfait Forfait Mois			
<i>3. Investir le Sud-Kivu et Kinshasa- neutraliser le pouvoir</i>					1 200 000
- Déploiement de l'effectif sur le terrain - Lancement des opérations terrestres et l'appui aérien - Neutralisation et capture de CFK - Neutralisation et capture des officiers et personnalités régime - Investiture et mise sous contrôle des camps militaires - Attaque et contrôle des dépôts d'armes et munitions - Neutralisation et prise de la RTNC - Neutralisation et contrôle de la BNC et de l'Institut d'Emission - Mise sous contrôle de la ville de Bukavu - Mise sous contrôle de Kinshasa la Capitale					
<i>4. Gestion de la prise effective du pouvoir</i>					1 000 000
<i>Jour 0</i> ----> de 2 h à 4 h Musique classique ----> 10 h : <i>Communication militaire à la Nation</i> - Appel au calme - Appel aux militaires pour dépôt des armes - Annonce de suspension de ttes institutions - Annonce du couvre feu jusque nouvel ordre - Transfert des compétences au CNL <i>Communication civile à la nation</i> - Annonce et présentation du CNL - Communiqué préenregistré des mesures et de grandes orientations ----> Après -midi : - Réunion du Conseil de la défense et de la sécurité; - Convocation de quelques cadres du protocole de l'Etat pour instructions à donner	Frais de télécommunication Frais de transport Consommation carburant				

-----> Après-midi : Audiance de la Société Civile <i>Jour 4</i> -----> : Audiance des notabilités régionales -----> : Jt 20 h00 : Publication de l'Equipe du Gt - 20 Ministères - 10 Secretariats d'Etat - Liste en annexe <i>5. Maintenance de la Prise du Pouvoir</i>					2 000 000
---	--	--	--	--	------------------

UFRC
Union des Forces Révolutionnaires du Congo

" Pour un Etat et une Nation dignes en RDC "



Colonel Moké SILUBWE

Président a.i du Haut Conseil Provisoire



Annex 37

**UFRC communiqué acknowledging responsibility for an attack
carried out by Col. Albert Kahasha at Chishadu, South Kivu, on
24 April 2013**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

UFRC

Union des Forces Révolutionnaires du Congo

« Pour un Etat et une Nation Dignes en RDC »



Etat-major général de l'UFRC
Défaite des FARDC à Chishadu (Sud-Kivu)
Communiqué n°003/HC/UFRC/2013

Peuple congolais,

Depuis le mercredi 24 avril 2013 à 2h00 du matin, les troupes de l'Union des Forces Révolutionnaires du Congo ont pris le contrôle de Chishadu au Sud-Kivu dans le territoire de Walungu, à 60 km de Bukavu. Après avoir abandonné armes et munitions, les troupes des FARDC, dont la ligne de défense était coupée en deux, ont encore subi l'assaut des soldats de l'UFRC ce jeudi 25 avril 2013.

Des violents combats le matin du vendredi 26 avril dans la colline Nzimbira donnent l'avantage aux soldats de l'UFRC qui progressent actuellement dans le centre de Walungu. Après avoir subi la puissance de feu de nos vaillants soldats, le bilan provisoire est de 57 morts et une centaine de blessés du côté des FARDC.

L'UFRC lance un appel solennel à tous les soldats des FARDC, soucieux du vrai changement, de se rallier pour faire front commun pour mettre l'ennemi du peuple hors d'état de nuire. L'UFRC appelle les habitants de Walungu au calme et met en action ses patrouilles pour éviter tout pillage et toutes représailles des FARDC. L'UFRC félicite ses soldats qui ont fait preuve de discipline et de sacrifice. Le Haut Conseil de l'UFRC salue la bravoure exceptionnelle du Général KAHASHA Foka Mike et du Colonel MAHESHE dans le commandement de ces opérations. L'UFRC encourage tous les officiers et soldats à doubler d'effort pour faire des troupes de l'UFRC, la base de la refondation d'une vraie armée congolaise nationale et républicaine.

Mes Chers Compatriotes,

L'article 64 de la Constitution congolaise autorise le peuple congolais « à faire échec à un individu ou groupe d'individu qui prend le pouvoir par la force ». Tout dialogue avec Joseph KABILA n'est donc qu'une mascarade dans le seul but de maintenir la tyrannie et de prolonger les souffrances des populations congolaises. C'est pourquoi, l'UFRC rappelle à tous les participants du Dialogue leur devoir envers l'histoire qui jugera leur participation comme un acte de haute trahison et de collaboration avec l'ennemi du peuple congolais, Monsieur Joseph KABILA.

Vive la République démocratique du Congo !
Vive l'Union des Forces Révolutionnaires du Congo !

Le Colonel Moké SILUBWE,

Président a.i. du Haut Conseil provisoire de l'UFRC

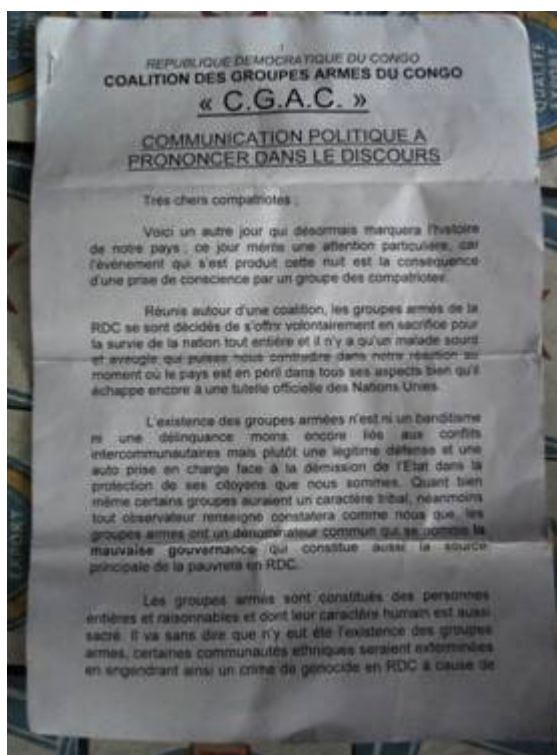
Porte-parole militaire

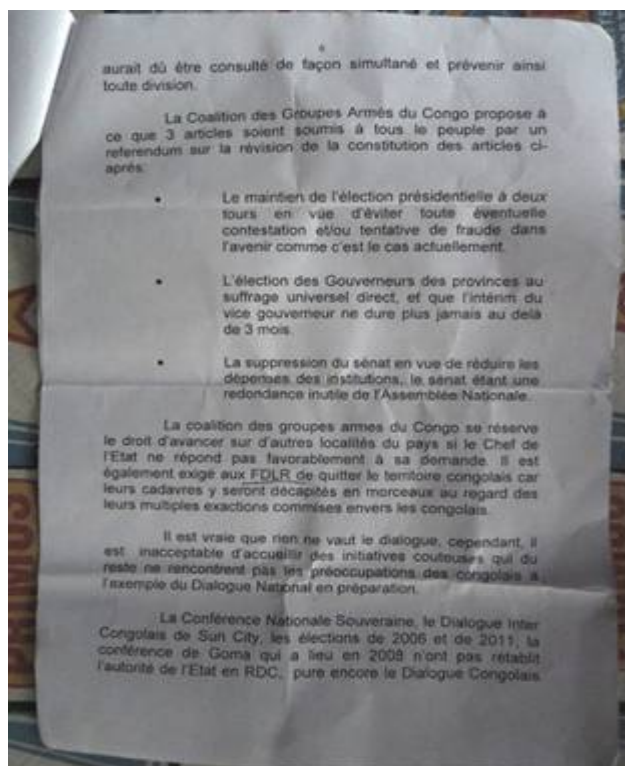
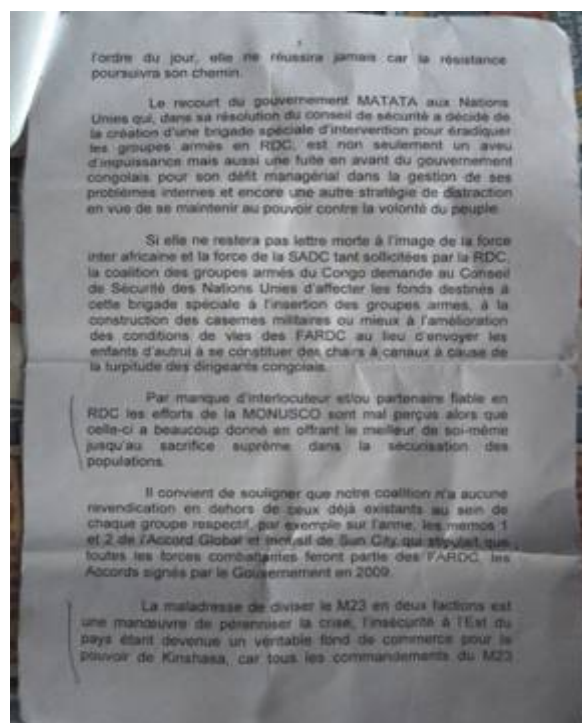


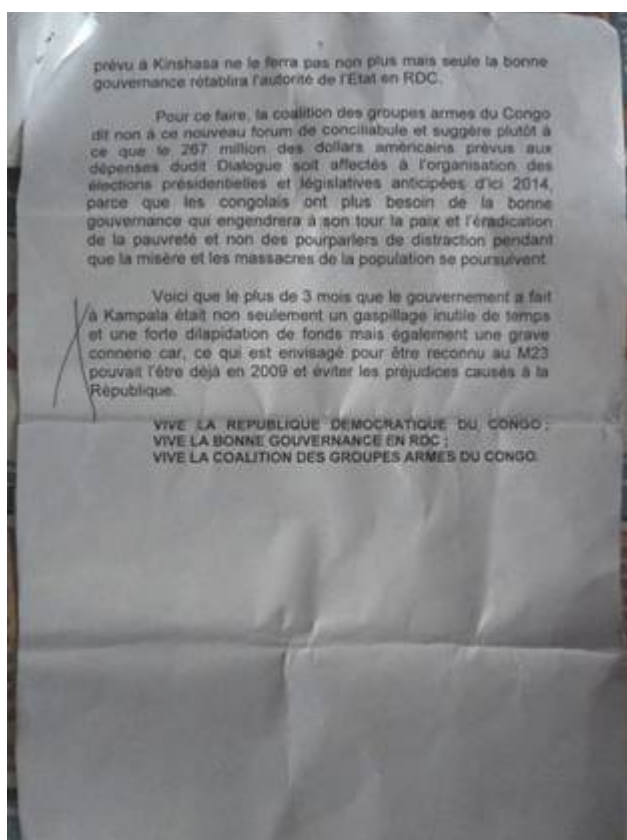
Contacts : ufrc1960@gmail.com ☎ +32489 118 329

Annex 38

**Letter from Raia Mutomboki group in Masisi, March 2013,
outlining the political objectives of a coalition of armed groups
based in Masisi, North Kivu**







[illegible]

Annex 40

**List of persons abducted on 22 May 2013 at Mbau, Beni Territory,
North Kivu, compiled by a local NGO**

LA LISTE DES PERSONNES ENLEVÉES À MBAU

N°	NOM DE LA PERSONNE ENLEVÉE	Sexe	Age	Date	Stat civil	Prof.	Lieu de résidence	Obs.
01	DANIEL - Pili	F	12	22/05/2013	enfant	-	Maison/Kitshu	Père: Mwendu
02	KARIMBA - Pili	F	14	22/05/2013	"	-	"	Père: MANGWASI
03	KARIMBA - Germaine	F	13	"	"	élève S.E.P.A	"	Père: KANDALE FAUL
04	MASIKA - Beatrice	F	30	"	marlée	cult	"	"
05	KAVUO - NZALAMUPI	F	25	22/05/2013	marlée	cult	Maison/Kitshu	"
06	PALUKU - VITHUKO	M	45	"	marie	cult	"	"
07	MUTINDO - Pili Pili	M	45	"	marie	cult	"	"
08	MASIKA - Harlette	F	18	"	cé	-	"	Père: MZEMBE
09	KAVUO - MUVINI SHARIN	F	14	"	enfant	-	Maison/Kitshu	Père: TEMBO - MUVINI
10	Kasai - Gloria	F	12	"	"	-	"	Père: MAKINI - BUN
11	Kakule - Manyanza	M	53	22/05/2013	marie	cult	Maison	"
12	WIVINE - Manyanza	F	12	"	enfant	-	Maison/Kit	Père: KAVINA
13	KASUNDI - Gentille	F	16	"	"	-	"	Père: KASUNDI
14	MAVISA - MOTHUC	F	12	"	"	-	"	Père: PALUKU - NOD
15	MATATA - Kambene	M	52	22/05/2013	marie	cult	Maison/Kitshu	"
16	Kakule - Mutebuko	M	33	"	marie	cult	Maison/Kitshu	"

NB: La lecture de ce tableau des personnes interviewées démontre que la majorité des enlevés sont des filles mineurs. Un cas très particulier est celui d'une maman qui a laissé un bébé d'une année. D'après les informations recueillies ils seraient en élément May m... envisageons que la MONUSCO et l'opinion internationale pleur...



à Beni le 23/05/2013

KATEMBO - KITCHAMBUKA

Annex 41**Abductions in Beni Territory, North Kivu, January-May 2013**

Date	Place	Number of hostages				Suspected kidnappers
		Women	Men	Children	Total	
2 January	Tenambo	3	4	5	12	ADF
7 January	Mukoko	-	7	-	7	ADF
21 January	Mukoko	-	1	2	3	ADF
22 January	Tenambo	1	5	1	7	Unknown
6 February	Kasimbi	-	6	-	6	Mai Mai Baleine
9 February	Kanana	3	6	-	9	ADF
20 February	Mukomuko	5	7	1	13	ADF
22 February	Salimbamba	3	3	-	6	ADF
22 February	Tedeu-Kanana	-	12	-	12	ADF
15 March	Kasese, Chuchubo	-	4	-	4	ADF
2 April	Irango	1	-	1	2	Mai Mai
6 April	Mukoko	1	-	3	4	ADF
16 April	Kasuku- Bilimani	1	2	-	3	Unknown
19 April	Mamundioma	5	14	9	28	ADF

21 April	PK 13 on Mbau-Kamango road	2	6	4	12	ADF
30 April	Kokola	-	2	-	2	ADF
5 May	Maho VI	1	-	-	1	ADF
11 May	Vemba	2	1	-	3	Mai Mai Hilaire (Kenzo group)
12 May	Along the Mbau-Kamango road	-	5	-	5	Mai Mai Hilaire (Kenzo group)
16 May	PK 20 on Mbau-Kamango road	-	1	-	1	ADF
20 May	Kisalala	-	4	-	4	Unknown
22 May	Mbau	3	5	8	16	Mai Mai Hilaire (Kenzo group)
	TOTAL	31	95	34	160	

The Group compiled information obtained from Congolese government and UN sources, as well as local civil society organizations in Beni territory.

Annex 42

**Former RCD-K/ML members among M23 surrenders in Rwanda,
as provided to the Group by the Government of Rwanda**

1. PROFILE , Date d'entrée 16/March/2013



S/NO:318

RANK: Civil

FULL NAMES: PATANDJILA PALUKU ANDY LAURENT

F/NAMES: PATANDJILA

M/NAMES: PALUKU ANDY LAURENT

APPOITMENT: Ministrer of Trade and Industry

AGE: 50 Ans

1. PROFILE , Date d'entrée 16/March/2013



S/NO:290

RANK: Civil

FULL NAMES: KASEREKA JACQUES

F/NAMES: MUMBERE MATE

M/NAMES: KATUNGU ESTHER

APPOITMENT: Cadre Politique

AGE: 50 Ans

1. PROFILE , Date d'entrée 16/March/2013**S/NO:296****RANK: Civil****FULL NAMES: KASEREKA KAMABU****F/NAMES: KASESO KAMABU****M/NAMES: JOSEPHINE KITSA****APPOITMENT: Cadre Politique****AGE: 33 Ans****1. PROFILE , Date d'entrée 16/March/2013****S/NO:302****RANK: Civil****FULL NAMES: KATEMBO JANVIER****F/NAMES: KAMERE****M/NAMES: KAHINDO****APPOITMENT: Cadre Politique****AGE:29 Ans**

1. PROFILE , Date d'entrée 16/March/2013



S/NO:315

RANK: Civil

FULL NAMES: KATEMBO MBUSA Olivier

F/NAMES: KATEMBO LEONARD

M/NAMES: KATINDI WAULWA MELANIE

APPOITMENT: Cadre Politique

AGE: 30 Ans

Annex 43

Kakule Sikula Lafontaine (picture taken by the UN)



General Kakule Sikula Lafontaine, head of UCPC; 13 March 2013.

Annex 44

Attack on Mambasa — 7 January 2013 (pictures taken by local sources)



People flee Mambasa town at 0818h on 6 January 2013 as a result of an attack by the armed group led by Paul Sadala, aka Morgan



Morgan (left) and Manu (right) sitting at 1208h on 6 January 2013 in Mambasa.



A FARDC soldier stomps on a suspected Mai Mai man's stomach at 1517h on 7 January 2013 at the Hotel Pygmy in Mambasa town.



While two FARDC soldiers hold down a suspected Mai Mai, a third soldier beats him with a strap that has a weighted end, at 1518 on 7 January 2013 at the Hotel Pygmy.



Suspected Mai Mai in FARDC custody at 1519h on 7 January 2013 at Hotel Pygmy.



A suspected Mai Mai is led out of Hotel Pygmy at 1522 on 7 January 2013.

Annex 45

Victim of Morgan Attack



Pregnant woman who was set on fire on 7 November 2012 by Morgan's forces during an attack near Biakato, south of Mambasa town.

Annex 46

Mai Mai Morgan and some of his men, (pictures taken by local source)



Paul Sadala (aka Morgan); date unknown.



Manu (centre in sunglasses), a leader in Mai Mai Morgan, along with other members of Mai Mai Morgan; 30 June 2012.



Jean Pierre (aka JP, Docteur), the witch doctor for Mai Mai Morgan; 30 June 2012.

Annex 47

FRPI and COGAI leaders (pictures taken by local source)



General Justin Banaloki, aka Cobra Matata, Supreme Commander of FRPI, based at Gety; February 2012.



Colonel Bris Babi Kassima, aka Rolax, commander of FRPI brigade based at Aveba; February 2012.



Colonel Adirodhu Mbadhu, aka Adredu Mbadu, “chef d’Etat major general” of FRPI, based at Gety; February 2012.



Colonel Maki Singo, aka Hitler, commander of FPDDI, which is allied with FRPI and a member of COGAI; 22 May 2013.

Annex 48

Kata Katanga

This annex is based on Group interviews with 8 participants in the 23 March Lubumbashi events, while they were imprisoned in Ndolo Military Prison in Kinshasa; with 8 local leaders and community members in Kifita and Poteau 93 villages near Kinsevere; with a senior FARDC officer in Lubumbashi; with a group of 8 Katangan “notables” in Lubumbashi; with 4 leaders of CORAK Kata Katanga in Lubumbashi; with several MONUSCO and UN officials in Lubumbashi; and with 15 civil society leaders and witnesses of the 23 March events. The Group also reviewed documentary evidence, photos, and videos showing Kata Katanga’s march into Lubumbashi.

During February and early March 2013, representatives of Kata Katanga recruited people to join a protest march to Lubumbashi to demand the independence of Katanga. The recruits came from various places in central Katanga, and walked for several days to several weeks to reach Lubumbashi. Along the way, small groups gradually merged with each other and consolidated into several larger groups, which stayed away from main roads and traveled on foot through the bush. These groups stayed in villages, where they demanded or were given food and shelter by local populations.

On 17 March, one group of approximately 150 Kata Katanga elements arrived at Poteau 93 village, near the Kinsevere mining site. FARDC and PNC had been deployed to this area after February 2013 incursions; however, community members and leaders state that FARDC and PNC harassed and illegally taxed local populations after their arrival. In the evening of 17 March, FARDC warned local

populations to leave, in anticipation of a battle with Kata Katanga.

On 18 March, FARDC and Kata Katanga waged a running battle in the villages of Sela, Tondolo and Mwati, near Kinsevere. During the fighting, FARDC killed six Kata Katanga, and mortally wounded a seventh. Local leaders took the Group to a cemetery in Kifita village where FARDC buried the six deceased young men in one grave (photo below).



Between 18 and 22 March, the various Kata Katanga groups converged in Ruashi, a commune several kilometers from Lubumbashi’s city center. Around 12pm on 23 March, 336 Kata Katanga set off on foot from Ruashi for Lubumbashi (photo below). Encouraged by cheering crowds numbering in the hundreds, the Kata Katanga marched in three groups. The first group consisted of the oldest members; the second group was mixed and included 5 women; the third group had younger members, including children. A small number of men had AK-47s and other weapons, but the majority were unarmed and carried sacks with their belongings.



At approximately 12.50 pm, as the group neared Camp Préfabriqué, a police post along the road to Lubumbashi, members of the PNC fired at the group. At least one Kata Katanga cadre fired a shot in return, but most fire came from the police, who fled their post as Kata Katanga continued to advance. During this exchange of fire, a stray bullet killed a 3-year-old girl.

As the group entered Lubumbashi, elements of the Republican Guard shot scores of rounds at them. Some members of Kata Katanga were killed and injured (photo below), including in the “tunnel” that runs under railroad tracks, and marks the entry into the center of the city.



The Kata Katanga group continued to hold its ranks and advance, with a member in the lead group holding the Katangan flag used during 1960-63, when Katanga was independent (photo below).



When the group approached the fountain in the center of town, one member climbed the statue of Moïse Tshombe, father of Katangan independence in 1960, to affix the flag. Members of the state security forces shot and killed this man, then cut off his arm (photo below, surrounded by various items dropped by Kata Katanga members in the street).



The group continued to march through the city toward their destination of MONUSO Headquarters, at the corner of Avenue Kimbangu and Avenue Mama Yemo. Elements from the Republican Guard, FARDC, and PNC

continued to follow and shoot at the Kata Katanga marchers (photo below)



Video evidence shows that Kata Katanga also shot back to enable the marchers to cross intersections (photo below).



The Kata Katanga group reached the MONUSCO HQ at 1345h (see photo below).



Republican Guard elements continued firing at the group as it entered the MONUSCO compound, causing damage to MONUSCO facilities and a PNC post outside, but no casualties (see para. 88 and Annex 66).

Inside the compound, MONUSCO staff negotiated with the group's leader, Boya Kabila (photo below). Kabila agreed to have his elements disarm, but asked MONUSCO to pressure the DRC government to grant independence to Katanga.



The number of Kata Katanga in the MONUSCO compound was 242. The remaining elements were dead or wounded on

the streets of Lubumbashi; others fled. The group turned over weapons including AK-47s (18), RPG (1), machine gun (1), rifle (2), bows and arrows (25), and knives and machetes (66) (see photos below).



Kata Katanga members interviewed by the Group at Ndolo Prison in Kinshasa stated that some of the weapons were acquired after the FARDC-Kata Katanga battles near Kinsevere, while most of the light arms (bows and arrows, spears and machetes) were used by the marchers to hunt during their journey to Lubumbashi.

Of the 242 Kata Katanga that entered MONUSCO HQ, 52 were injured; sixteen were transported to a hospital. In the evening of 23 March, MONUSCO transferred the Kata Katanga elements to Congolese state authority, who transported 226 Kata Katanga to the Kasapa Prison in Lubumbashi.

In the late afternoon of 23 March, a truck from the nearby Gecamines facility traveled around Lubumbashi, collecting 23 bodies. Twenty were dead Kata Katanga, one was a FARDC soldier, one was the child killed near Camp Préfabriqué, and one was a woman killed by a stray bullet. The bodies were transported to the morgue at Sendwe Hosptial in Lubumbashi.

As dusk fell on 26 March 2013, the Gecamines truck with a police escort took 20 coffins – containing the dead Kata Katanga – to a cemetery in Kimbembe, approximately 12km north of Lubumbashi. A backhoe had dug graves, and under the cover of darkness, the coffins were placed in the graves (photo below).



In response to the entry of Kata Katanga into Lubumbashi town, the FARDC were deployed in Manono, Pweto and Mitwaba in an effort to forestall further activities of Kata Katanga and other armed groups. For instance on 22 April, FARDC clashed with a Mai Mai of *Petit-beau* group on the Kilwa-Mitwaba road, in Muombe groupement, Mufunga sector, killing a Mai Mai leader and arresting several others (see photos below).



from a charcoal-trader at a checkpoint between Poteau 93 market center and Kinsevere mining factory (photo below). Locals informed the Group that FARDC levied between 1000 and 10000 Congolese francs (\$1.11 to \$11.11) on road users, depending on the nature of the merchandise ferried.



The Group has received numerous reports about FARDC abuses against local populations, such as harassment and illegal taxation, in the course of their operations against Kata Katanga. In May, the Group witnessed FARDC soldiers collecting a tax

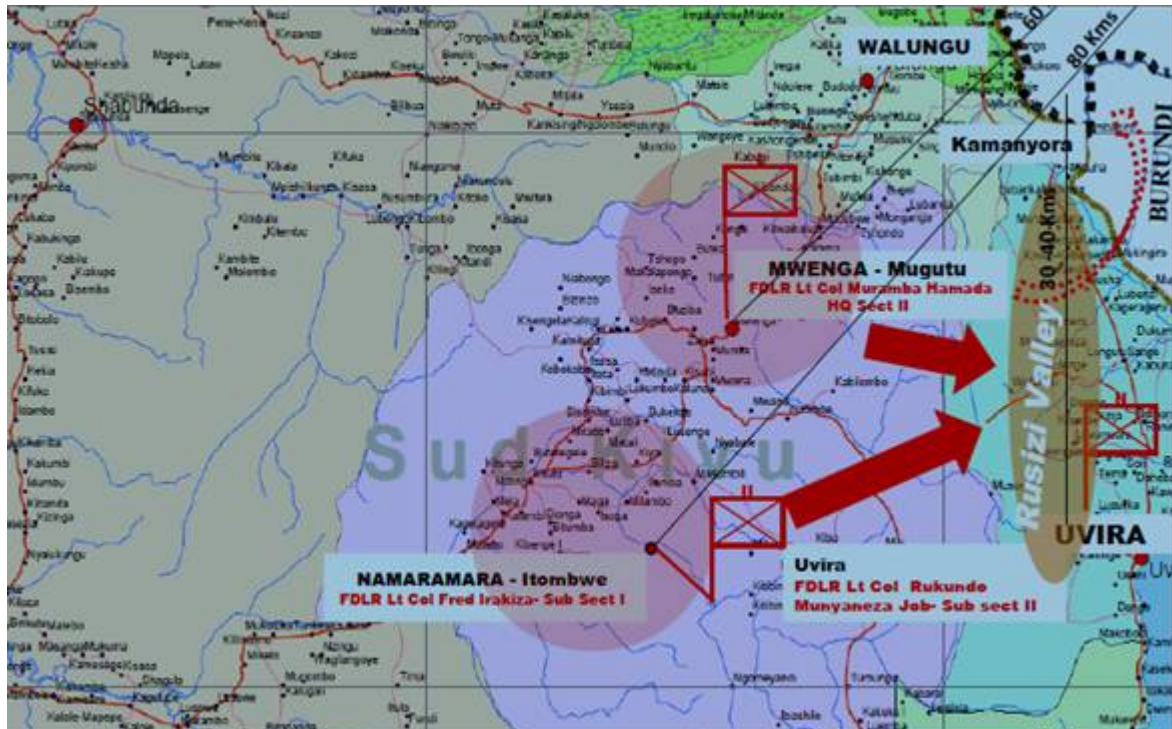
Annex 49

ADF commander Benjamin Kisokeranyo is in charge of intelligence, finances and supplies (picture shared by the Ugandan government)



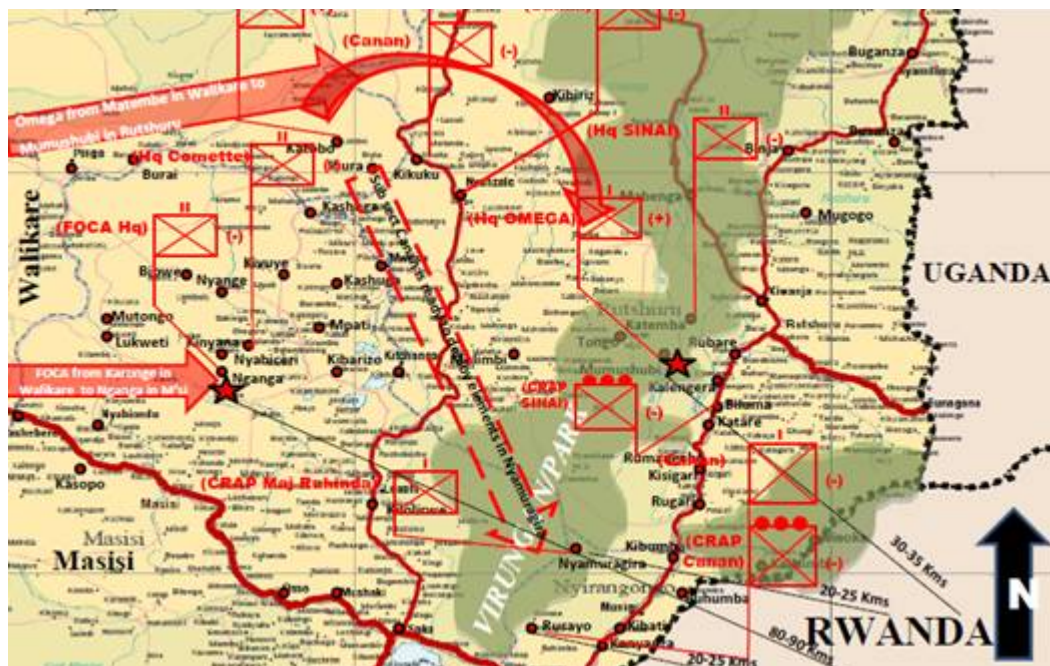
Annex 50

FDLR deployments in the southern part of South Kivu (provided to the Group by the Government of Rwanda)



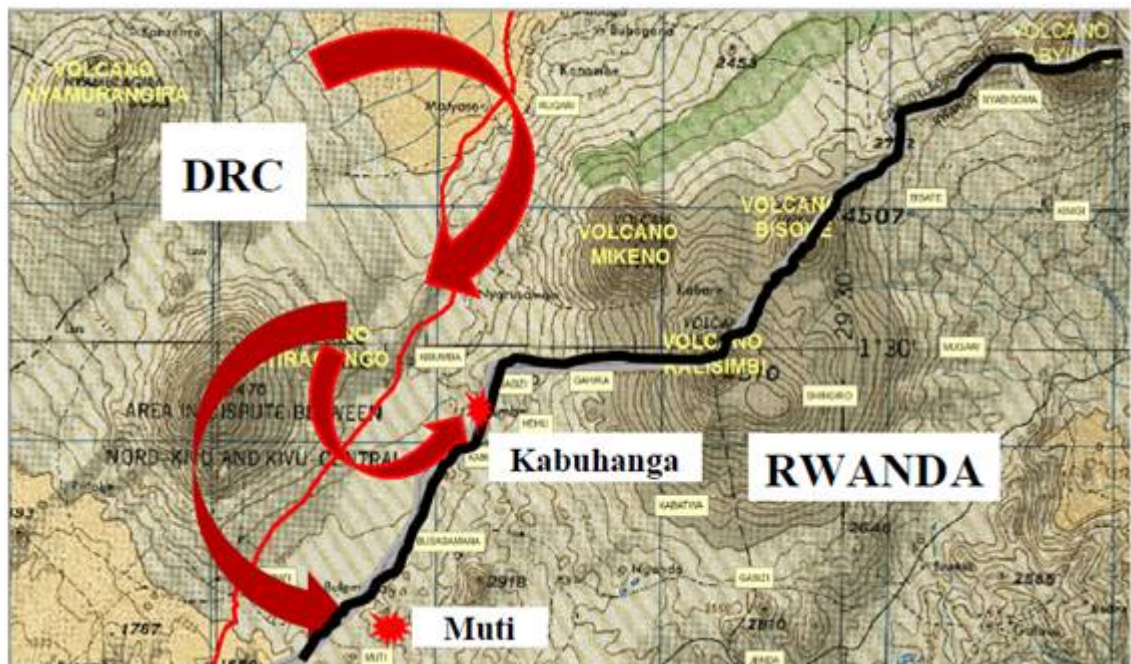
Annex 51

FDLR deployments in North Kivu (provided to the Group by the Government of Rwanda)



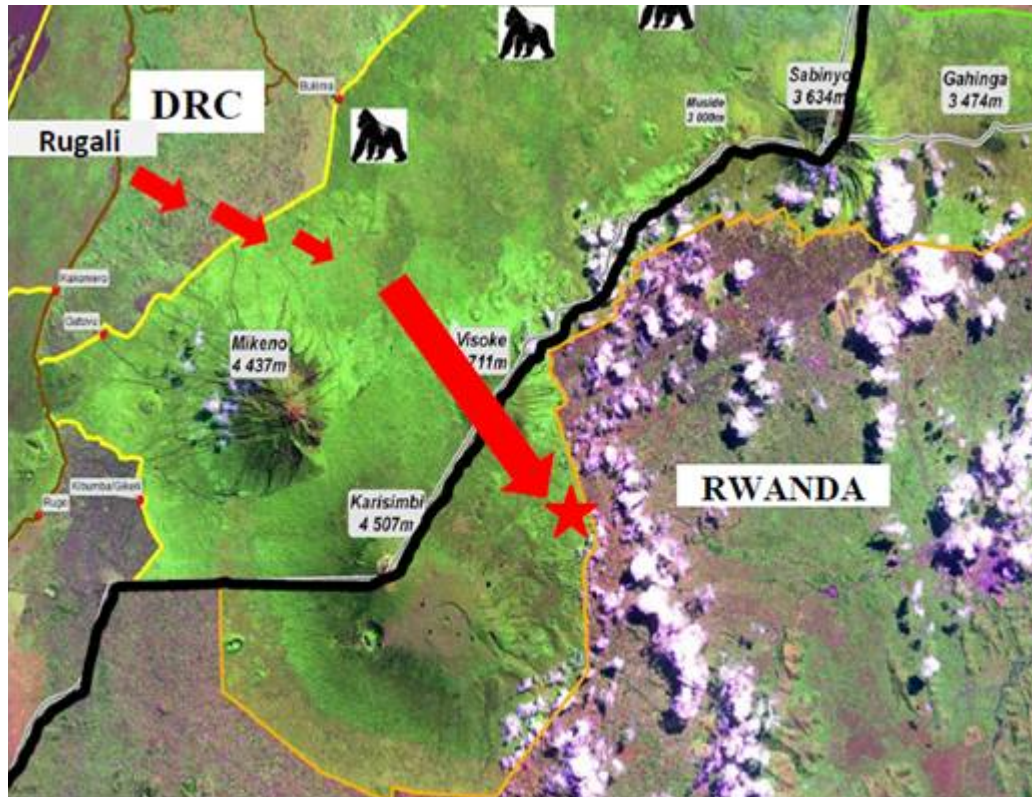
Annex 52

Map of the locations of the first FDLR attack in Rwanda on RDF positions at Muti and Kabuhanga on 27 November 2013 (provided to the Group by the Government of Rwanda)



Annex 53

Map of the location of the second FDLR attack in Rwanda in the Virunga National Park, on 2 December 2013 (provided to the Group by the Government of Rwanda)



Annex 54

Mukamira camp, Rwanda — Items, including weapons, recovered by the RDF after the 27 November and 2 December 2012 FDLR attacks in Rwanda (pictures taken by the Group)

The RDF recovered a total of 33 weapons (guns, mortars, or grenade launchers) from FDLR combatants captured or killed during the attacks



Three medium machine guns and 21 AK-47s



One R4 rifle



G3 rifle



7 60 mm mortars



255 60 mm shells



100 RPG grenades



7.62 mm ammunition

Identification documents recovered by RDF on FDLR combatants



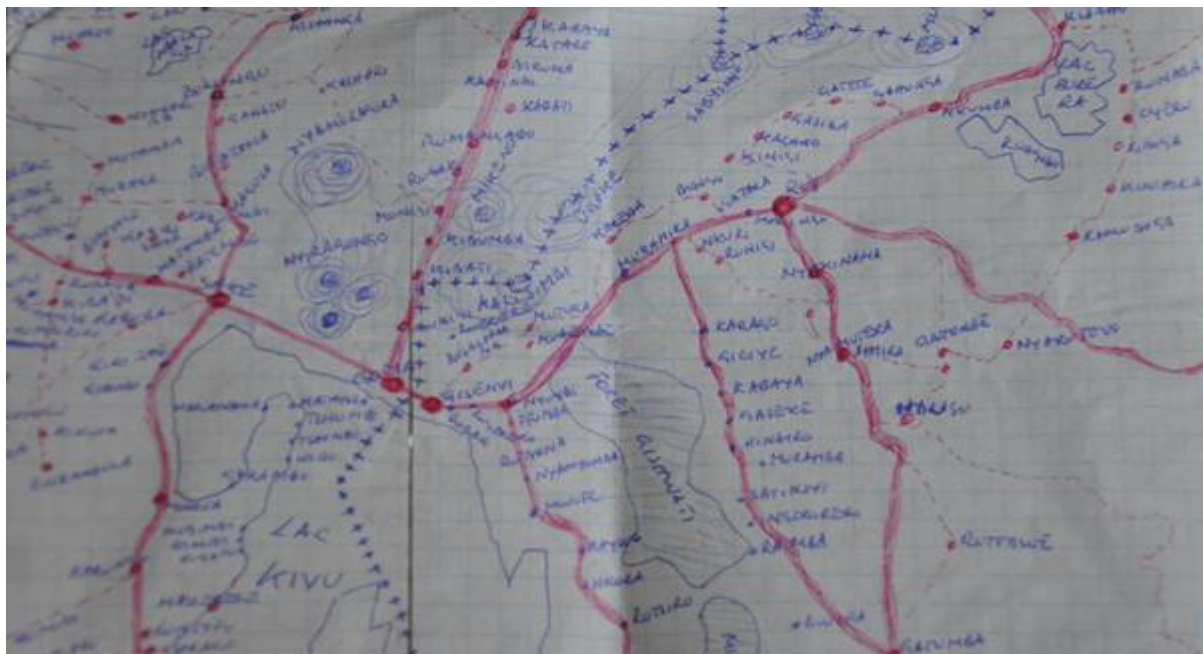
FDLR identification card



FDLR training certificate, 8 December 2010

Annex 55

Hand-drawn map of the DRC-Rwanda border area and a list of radio signs recovered by RDF officers in the belongings of FDLR soldiers killed after they attacked Rwanda in November and December 2012 (shared with the Group by the Government of Rwanda)



MOTS CODE			
I INFO	AB	II OPS	BC
1 DUT	AC	27 ATTACK	89
2 CRANE	AD	28 AREA ATTACK	9H
3 CRANE	AE	29 ERE ATTACK	9I
4 CRANE	AF	30 AREA ATTACK	9J
5 CRANE	AG	31 ERE ATTACK	9K
6 CRANE	AH	32 CENTRE ATT EN	9L
7 CRANE	AI	33 ATTACKING ATTACK	9M
8 CRANE	AJ	34 FISH	9N
9 CRANE	AK	35 MIL	9O
10 CRANE	AL	36 DEFENSE	9P
11 CRANE	AM	37 PROGRESSION	9Q
12 CRANE	AN	38 PRO	9R
13 CRANE	AO	39 ATTITUDE	9S
14 CRANE	AP	40 EXAMIN	9T
15 CRANE	AQ	41 INTERVENTION	9U
16 CRANE	AR	42 DEFENSE	9V
17 CRANE	AS	43 REFL	9W
18 CRANE	AT	44 PAT	9X
19 CRANE	AU	45 EXAMINER	9Y
20 CRANE	AV	46 RECON	9Z
21 CRANE	AW	47 GROUND (A)	CA
22 CRANE	AX	48 SCHILLER	CB
23 CRANE	AY	49 TUN GEAR	CC
24 CRANE	AZ	50 COMMUNICATION	CD
25 CRANE	BA	51 FORT	CE
26 CRANE	BB	52 MILIT	CF

Annex 56

Revocation of Fidèle Nzambiyakira from the Burundian armed forces — October 2010

DECRET N° 100/ 21 DU 11 OCTOBRE 2010 PORTANT REVOCATION DES OFFICIERS DE LA FORCE DE DEFENSE NATIONALE
 19-10-2010
 Mpirabakana Daniel

REPUBLIQUE DU BURUNDI
 CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 21 DU 11 OCTOBRE 2010 PORTANT REVOCATION DES OFFICIERS DE LA FORCE DE DEFENSE NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ; Vu la loi n° 1/022 du 31 décembre 2004 portant Création, Organisation, Missions, Composition et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale ; Vu la loi n° 1/15 du 29 avril 2006 portant Statut des Officiers de la Force de Défense Nationale du Burundi ; Vu le décret n° 100/26 du 16 janvier 2006 portant Réorganisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ; Vu le décret n° 100/02 du 29 août 2010 portant Nomination des Membres du Gouvernement ; Vu le décret n° 100/08 du 13 septembre 2010 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ; Vu les dossiers administratifs et disciplinaires des Intéressés ; Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

DECRETE :

Article 1 : Sont révoqués de la Force de Défense Nationale :

- ↳ Commandant Nixon NIBITANGA, SS 1807 de la matricule ;
- ↳ Lieutenant Fidèle NZAMBIYAKIRA, SS 1513 de la matricule ;
- ↳ Lieutenant Jean Claude MANIRAKIZA, SS 1620 de la matricule.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 11 octobre 2010,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Thérèse SINUNGURUZA.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS,

Pontien GACIYUBWENGE, Général-Major.

Annex 57

**FPM combatants training — from FPM/ADN website
(<http://abatabazi.wordpress.com/au-front/>) — image accessed on
21 January 2013**



Annex 58

FPM weapons seized by Burundian armed forces after the October 2012 attack in Cibitoke (picture taken by the Group in April 2013)



Annex 59

**Huts burned by the APCLS in the IDP camp at Kahe on
27 February 2013 (picture taken by the Group in March 2013)**



Annex 60

Houses destroyed in Kitchanga following FARDC and APCLS fight on 27 February 2013 (first two photographs taken by the Group in March 2013, third photograph shared by the FARDC and taken on 27 February 2013)



Annex 61

Unexploded mortar shells fired on Kitchanga by the FARDC under Col. Mudahunga, on 27 February 2013 (picture taken by the Group in March 2013)



Annex 62

**Provisional list of Kitchanga victims drafted by local authorities —
March 2013**

LISTA dos VICTIMAS DO ACORDO DE PAZ

Nº	Nome e Apelido	Sexo	Localidade
01	Paulo	M	Kitchanga
02	Paulo	M	Kitchanga
03	Paulo	M	Kitchanga
04	Paulo	M	Kitchanga
05	Paulo	M	Kitchanga
06	Paulo	M	Kitchanga
07	Paulo	M	Kitchanga
08	Paulo	M	Kitchanga
09	Paulo	M	Kitchanga
10	Paulo	M	Kitchanga
11	Paulo	M	Kitchanga
12	Paulo	M	Kitchanga
13	Paulo	M	Kitchanga
14	Paulo	M	Kitchanga
15	Paulo	M	Kitchanga
16	Paulo	M	Kitchanga
17	Paulo	M	Kitchanga
18	Paulo	M	Kitchanga
19	Paulo	M	Kitchanga
20	Paulo	M	Kitchanga
21	Paulo	M	Kitchanga
22	Paulo	M	Kitchanga
23	Paulo	M	Kitchanga
24	Paulo	M	Kitchanga
25	Paulo	M	Kitchanga
26	Paulo	M	Kitchanga
27	Paulo	M	Kitchanga
28	Paulo	M	Kitchanga
29	Paulo	M	Kitchanga
30	Paulo	M	Kitchanga
31	Paulo	M	Kitchanga
32	Paulo	M	Kitchanga
33	Paulo	M	Kitchanga
34	Paulo	M	Kitchanga
35	Paulo	M	Kitchanga
36	Paulo	M	Kitchanga

37	Prokhorov	Prokhorov	37	Prokhorov	Prokhorov
38	Prokhorov	Prokhorov	38	Prokhorov	Prokhorov
39	Prokhorov	Prokhorov	39	Prokhorov	Prokhorov
40	Prokhorov	Prokhorov	40	Prokhorov	Prokhorov
41	Prokhorov	Prokhorov	41	Prokhorov	Prokhorov
42	Prokhorov	Prokhorov	42	Prokhorov	Prokhorov
43	Prokhorov	Prokhorov	43	Prokhorov	Prokhorov
44	Prokhorov	Prokhorov	44	Prokhorov	Prokhorov
45	Prokhorov	Prokhorov	45	Prokhorov	Prokhorov
46	Prokhorov	Prokhorov	46	Prokhorov	Prokhorov
47	Prokhorov	Prokhorov	47	Prokhorov	Prokhorov
48	Prokhorov	Prokhorov	48	Prokhorov	Prokhorov

Annex 63

Extract from the report of the Commission of Enquiry of the DRC government into the Kitchanga events



N°	NATURE DE CREME	NOMBRE	PRESUME AUTEURS	OBSERVATION
01	Morts d'hommes	146	FARDC APCLS PTC/KAHE	46 civils 25 FARDC 69 APCLS
02	Maisons incendiées	518	APCLS FARDC PTC/KAHE	01 personne disparue 249 RUTU/REMU 269 MAISI
03	Blessés	139	FARDC APCLS PTC/KAHE	17 blessés à l'hôpital Saine, Saine de Kitchanga - Autres blessés vers Goma et Mungu
04	Pillages de boutique	128	FARDC PTC/KAHE	Foules les boutiques commerciales du centre en grande partie HINDU
05	Vols	845	FARDC	Armes, cash, bijoux
06	Enlèvements	18	APCLS	Population civile
07	Déplois de guerre	1000	FARDC PTC/KAHE	Armes, munitions depuis le 7/1/2013

B. RESPONSABILITES

1. GOUVERNEMENT

- Retard dans l'accélération du processus d'intégration des groupes armés APCLS et NYATARA dans le territoire de KITCHANGA.

2. DE LA 8^{ème} REGION MILITAIRE

- Non encadrement des troupes APCLS à KITCHANGA ; combattants pris en charge dans des familles d'accueil.
- Absence d'un acte de consentement des combattants et non définition des tâches entre la R28ème et les APCLS.

3. DE LA 812^{ème} REGIMENT

- Entretien et distribution des armes aux miliciens PTC des camps de déplacés de KAHÉ par le Lieutenant Colonel NUREU du 812ème Régiment.
- Incendies des maisons du centre commercial de KITCHANGA en grande majorité HINDU et RUTU ;
- Exécution sommaire des civils, entre autre Madame Mirelle alias DOUBLE SIM, des sœurs SANGANO, MIRENDO-CHANGANGA etc ... et des tueries ;

4. APCLS

- Violation des consignes au lieu de regroupement à KITCHANGA ;
- Tueries ;

Annex 64

Attack on MONUSCO in Kisangani

On 20 November 2012, demonstrators in Kisangani (Orientale Province), who were upset about M23 capturing the city of Goma, attacked two MONUSCO facilities. One group attacked MONUSCO Headquarters by throwing stones at staff and facilities, rolling burning tires at a vehicle and the gate, and attempting to breach the wall; however, MONUSCO forces and PNC officers protected the facility and staff with minimal damage.

The same day, a second crowd of approximately 200 people attacked the MONUSCO Logistics Base (known as ONATRA). The crowd burned tires in front of the main gate, causing its destruction, and threw stones at MONUSCO staff and facilities. Some protestors breached the ONATRA perimeter, caused damage to several buildings and equipment, and burned and destroyed four UN vehicles. At the request of the MONUSCO Sector Commander in Kisangani, the 9th Military Region Commander of FARDC, Gen. Jean Claude Kifwa, arrived with FARDC troops and helped to calm the situation at the ONATRA base.

Also on 20 November 2012, protesters attacked several other facilities in Kisangani including the office the PPRD (President Kabila's party), and the residence of the outgoing Governor Médard Autsai Asenga. Protesters also attacked two premises of the "*Jesus le Seul Sauveur*" church of Pasteur Runiga, then the political coordinator of M23.



The main gate at the MONUSCO ONATRA base in Kisangani at 1215h on 20 November 2012 (source: UN staff). After burning tires damaged the front gate, a MONUSCO staff person drove the forklift carrying a container to protect the entry. Protestors throwing rocks from a hill across the street from the gate broke the windows of the forklift cab, injuring the driver, who was unable to lower the container to the ground. Numerous rocks thrown at MONUSCO staff are visible on the ground.



Close-up of the forklift with the windows smashed by rocks thrown over the fence by protesters. (UN staff)



MONUSCO staff try to extinguish MONUSCO vehicles set on fire by protesters, inside the ONATRA base. Numerous rocks thrown by protesters at the vehicles and MONUSCO staff are visible on the ground. Photo taken by UN source at 1217h on 20 November 2012 (UN staff)



MONUSCO staff takes cover from rocks thrown by protesters while trying to extinguish MONUSCO vehicles on fire. Photo taken by UN source at 1229h on 20 November 2012. (UN staff)



Four MONUSCO vehicles destroyed by fire and stones. (UN staff)



Air conditioners ripped out of the walls of MONUSCO housing for security personnel by protesters who breached the west fence of the ONATRA base on 20 November. (UN staff)

Annex 65

Attacks on MONUSCO and Humanitarian Organizations in Bunia

On 20-21 November 2012, rioting in Bunia (Ituri District, Orientale Province) targeted facilities belonging to MONUSCO, various United Nations agencies, and international humanitarian organizations, as well as residences of UN and humanitarian staff. The rioting, which started when students and motorcycle taxi drivers demonstrated against the seizure of Goma by M23, was quickly manipulated by the senior PNC and FARDC officers in Bunia, and transformed into a two-day, organized looting spree.

Eyewitnesses in Bunia and a report by the District of Ituri specifically identified acting army commander Col. Willy Bonane Habarugira (see annex 66), a former RCD-Goma officer who has been deployed in Ituri since 2005, as participating in and organizing the looting of UN and humanitarian facilities and homes. Col. Bonane was the deputy commander of the Operational Zone in Ituri, but was acting commander during the looting spree due to the absence of Col. Fal Sikabwé, who was in Kinshasa. In addition, local residents and international staff identified PNC Chief Col. Juvénal Bideko (see annex 66) as participating in and directing attacks on UN and humanitarian compounds.

Crowds of people – sometimes mixed with police and soldiers – started attacking and looting facilities on the afternoon of 20 November. According to eyewitnesses – many of whom told the Group they were concerned for their safety by disclosing information about the attacks – police and soldiers guided the crowds to certain facilities and homes, and encouraged them to enter and loot. The attacks resumed on the morning of

21 November, and continued throughout the day into the evening.

The looting was systematic and almost exclusively targeted UN and humanitarian offices and homes, with more than three-dozen offices, warehouses, and homes affected. The looting came to end on 22 March, when Col. Fal returned to Bunia from Kinshasa, and imposed order in the city.

The UN facilities attacked were: MONUSCO Headquarters; MONUSCO House restaurant and guesthouse; the World Food Programme's (WFP) warehouse and office; the office and psychosocial center of the UN High Commissioner for Refugees (UNHCR); and the office and warehouse of the Office of Coordination for Humanitarian Affairs (OCHA). Police officers and soldiers also directed crowds to the residences of UN staff residences; many were looted, but in other cases the crowds were convinced to move on by guards or landlords who bribed or otherwise convinced the crowd to leave their house alone.

Looters, including police and soldiers, entered the compounds of numerous international humanitarian organizations including: Première Urgence-Aide Médicale Internationale (PU-AMI), Solidarités International, Save the Children, Oxfam Québec, Welthungerhilfe (AAA) and Medair. While staff forestalled massive looting at some sites by bribing crowds, many offices, warehouses, and staff residences were pillaged and damaged. The looters stole food stocks, furniture, computers, printers, and cameras from UN offices, and similar items plus clothes and personal effects from staff homes. At some houses the looters

were so thorough and took their time to such an extent that they removed everything including the tiles from the walls of bathrooms.

During 21-22 November, UN and humanitarian staff moved to the MONUSCO military camp at Ndromo, where, on 22 November, they were subject to direct fire from FARDC elements outside the base. Most staff evacuated to Entebbe, Uganda on 23 November; however between 22-26 November, crowds regularly threw stones at Bangladeshi peacekeepers as they traveled on the road between Ndromo and MONUSCO Headquarters.

Looters also attacked four other sites in Bunia. They looted and burned the office of PPRD (President Kabila's party), and the "*Jesus le Seul Sauveur*" church of Pasteur Runiga, then the political coordinator of M23. In addition, they stole money and other goods from the house of a gold dealer, and from the residence of staff from a minerals company.

Following the attacks, ten PNC and 3 FARDC were arrested and tried by the Military Tribunal in Bunia. Five PNC and 1 FARDC were convicted of pillaging; however no charges were brought against either Col. Bideko or Col. Bonane.

These attacks not only disrupted the work of MONUSCO and humanitarian agencies in Bunia, but have also strained relations between some parts of the local community and the international agencies serving them. These tensions persisted through early 2013, and manifested in several attacks on MONUSCO staff and vehicles during February and April in Bunia.



MONUSCO Military Police vehicle burning in front of MONUSCO House at approximately 1530h on 20 November 2012.



Close-up of a photo taken at 1600h on 20 November 2012, showing FARDC soldier (at left), and PNC policemen (lower right corner) present as people attack MONUSCO personnel, vehicles, and facilities.



Close-up of a photo taken at 1600h on 20 November 2012, showing an armed FARDC soldier present as people attack MONUSCO personnel, vehicles and facilities.



Close-up of a photo taken at 1601h on 20 November 2012, showing two PNC policemen (lower left, lower right) and at least four FARDC soldiers, including a senior officer (with yellow epaulet on his shoulder) present at protesters attack MONUSCO personnel, vehicles, and facilities.



People throwing rocks at a MONUSCO vehicle near MONUSCO Headquarters on 20 November.



A close-up of the previous image shows a FARDC vehicle parked up the street.



Rocks impacting a MONUSCO vehicle near MONUSCO Headquarters on 20 November 2012.



Fire from a Molotov cocktail thrown over the east wall of the MONUSCO Headquarters on 20 November.



The paillote at MONUSCO House on fire as a result of a Molotov cocktail thrown over the east fence, at approximately 1630h on 20 November. FARDC soldiers, led by Colonel Bonane, subsequently looted the MONUSCO House restaurant, bar, and guesthouse.

Annex 66

FARDC and PNC organizers of 20-21 November 2012 looting of MONUSCO, UN and humanitarian offices, warehouses and homes in Bunia



Col. Willy Bonane Habarugira, FARDC.



Col. Juvénal Bideko, PNC.

Annex 67

Attack on MONUSCO in Lubumbashi

On 23 March 2013, elements of the Republican Guard shot at MONUSCO Headquarters in Lubumbashi. The Republican Guard had been pursuing a group of Kata Katanga, which had entered the MONUSCO compound (see para. 88). After the Kata Katanga entered, the Republican Guard surrounded the two sides of the compound that face the street. They shot through the front gate, breaking a window and destroying an air conditioner in the Security Office, and shot over the walls of the compound.

The Guard also shot up a PNC outpost near the back gate to MONUSCO HQ, destroying a television and causing other minor damage. There were no casualties among MONUSCO staff or the PNC guards, who had entered the MONUSCO compound when the Republican Guard arrived.



Bullet hole in the front gate of the MONUSCO Headquarters in Lubumbashi, shot by a FARDC soldier on 23 March 2013.



Window in MONUSCO's Security Office smashed by a bullet fired through the main gate of the MONUSCO Headquarters in Lubumbashi on 23 March 2013.



Bullet hole in the wall of the MONUSCO Headquarters, shot by FARDC on 23 March 2013.



Bullet hole in the front gate of the MONUSCO Headquarters in Lubumbashi, shot by a FARDC soldier on 23 March 2013.

Annex 68

M23 communiqué denying the recruitment and use of child soldiers — 11 June 2013



COMMUNIQUE N°009/DCPM/M23/2013

La Direction du Mouvement du 23 Mars s'inquiète profondément du contenu d'un récent communiqué de la MONUSCO faisant état d'une prétendue menace de recrutement dont pourraient faire l'objet 53 ex-enfants soldats dans le territoire de Nyiragongo et dont notre Mouvement serait responsable.

En fait, ce communiqué qui se fonde sur des faits inexistant ne sert que de diversion sur la chasse à l'homme et des exactions dirigées actuellement contre des personnes appartenant à la communauté Rwandophone dans la ville de Goma que la MONUSCO cautionne par son silence flagrant. Des citoyens Rwandophones de Goma, hommes d'affaires, fonctionnaires de l'état, étudiants, élèves, etc. sont enlevés à leurs domiciles la nuit comme le jour par des membres des services secrets, torturés et acheminés à une destination inconnue. Comme dans tous les autres cas, la prétendue collaboration avec le M23 sert de prétexte pour couvrir ces exactions sélectives. Et Les 17.000 hommes qui constituent le personnel militaire de la MONUSCO bénéficiant de la liberté de mouvement sur toute l'étendue du territoire national, y compris l'espace sécurisé par notre Mouvement sont incapables d'assumer leur mandat qui consiste à la protection des populations civiles.

S'agissant des enfants qui seraient sous menace d'enrôlement dans notre espace, notre Mouvement est disposé à offrir sa collaboration à la MONUSCO, au cas où elle en aurait besoin, pour garantir la sécurité à ces enfants dont cette organisation onusienne est la seule à connaître l'identité et la localisation.

Dans sa philosophie politique ainsi que ses pratiques, les convictions de notre Mouvement sont claires en matière de protection des enfants : ceux-ci ont leur place dans leur famille et à l'école. C'est pour cette raison que notre armée, notre police ainsi que notre administration observent scrupuleusement ces principes et ces organes ne sont exclusivement réservées qu'aux adultes volontaires. La MONUSCO se rappellera qu'en date du 15 mars 2013, notre Mouvement avait remis aux organisations humanitaires 13 enfants soldats capturés dans les rangs du trio Bosco Ntaganda, Jean-Marie RUNIGA et Baudouin NGARUYE à l'issue de 16 jours des combats. Nous n'avons jamais nourri une quelconque intention d'enrôler des enfants dans notre Mouvement ni de les utiliser de quelle que manière que ce soit. Dans notre espace, les écoles et les centres d'encadrement des enfants fonctionnent normalement et ces derniers, sécurisés par notre police, s'y rendent massivement et en toute liberté.

CONTACT: Tél. Cabinet du Président: +243997371787, porte parole +243971314004, +243974092405, +243997710965,
Com. Cell USA: +18176906863, Com-Cell Europe: +32681899360, Com Cell Canada: +16134681056
Courriel: mouvementdu23mars@gmail.com
WebSite: www.m23mars.org

Les annonces sensationnelles de la MONUSCO sur des faits inexistantes ne devraient lui servir ni de cause d'excuse ni d'un quelconque acte prouvant qu'elle s'acquitte correctement de ses responsabilités dès lors qu'elle demeure inactive face à des exactions sélectives dirigées contre des citoyens pour leur appartenance ethnique ou pour leurs opinions. Les moyens matériels et humains ainsi que la liberté de mouvement dont elle dispose devraient servir à cette fin. La tragédie humaine causée par l'inaction de la MINUAR en 1994 au Rwanda est un cas d'école dont la MONUSCO devrait tirer leçon.

La MONUSCO ferait œuvre utile de voler au secours des personnes qui font actuellement les frais des services secrets du Gouvernement de Kinshasa dans la ville de Goma en lieu et place des propos diffamatoires et des procès d'intention qu'elle tient à l'encontre du Mouvement du 23 mars pour des faits qui n'existent pas.

Fait à Bunagana, le 11 juin 2013

Le Chef de Département de la Communication, Presse et Médias du Mouvement du 23 Mars



Amani KABASHA

Annex 69

Children in Kata Katanga — 23 March 2013



Some of the 45 children separated from Kata Katanga on 23 March 2013 in the MONUSCO compound at Lubumbashi.

MONUC – ISS - Movement Control (MOVCON) Joint Mission Co-ordination Centre (JMCC) JMCC -Tasking Request Form				MovCon - JMCC JMCC / 0199/13 14 MAY 13	
PART ONE Task Request. (To be completed by requesting officer)			UNIT MOVCON Registration Number	Page # 1	Of Page # 2
Req. Officer Full Name : Federica Di Stefano			Department/Unit/Section/etc. Child Protection Section		
Location Kinshasa		Date 14 MAY 13	Required Delivery Date: 17 MAY 13		
ID No. UNV-1646	Phone Number # 6759				
PRIORITY	# 1 – Immediate	# 2 – Essential x	# 3 – Necessary	# 4 – Desirable	
Description of Task and/or Instruction: (Attach documentation if required)					
Airlift of 30 ex child soldiers from Kinshasa to Lubumbashi					
Justification of tasking & Priority: (Attach documentation if required)-					
Children released from detention in Kinshasa, family tracing and reunification needed in hometown (Lubumbashi)					

MONUSCO travel authorization for the transfer of the 30 Kata Katanga children from Kinshasa back to Lubumbashi

Annex 70

Extract from AR Gold export papers, mentioning the destination of 10.1 kg of DRC gold

AR GOLD
Traders of Gold

FACTURE : NO 005/ARG/2012

Destinataire : VILLA NO 11& 12, JUMEIRAH BEACH ROAD
P.O. BOX: 213133, DUBAI, U.A.E
TEL: + 9714 3422030, **FAX:** + 97143422031
EMAIL : sibalicr@gmail.com

Doit pour la livraison de ce qui suit :

No lot	Nbre de colis	Poids net	P.U	P.T
005/2012	12 lingots	10.152,1	51,75	525.371

Prix unitaire : 51,75 USD
Prix total : 525.371 USD

Nous disons : cinq cent vingt cinq mille trois cent septante - un dollars américains.

Fait à Goma, le

AR GOLD
Traders of Gold
Pour AR GOLD
GOMA / RDC • NRC - 3364

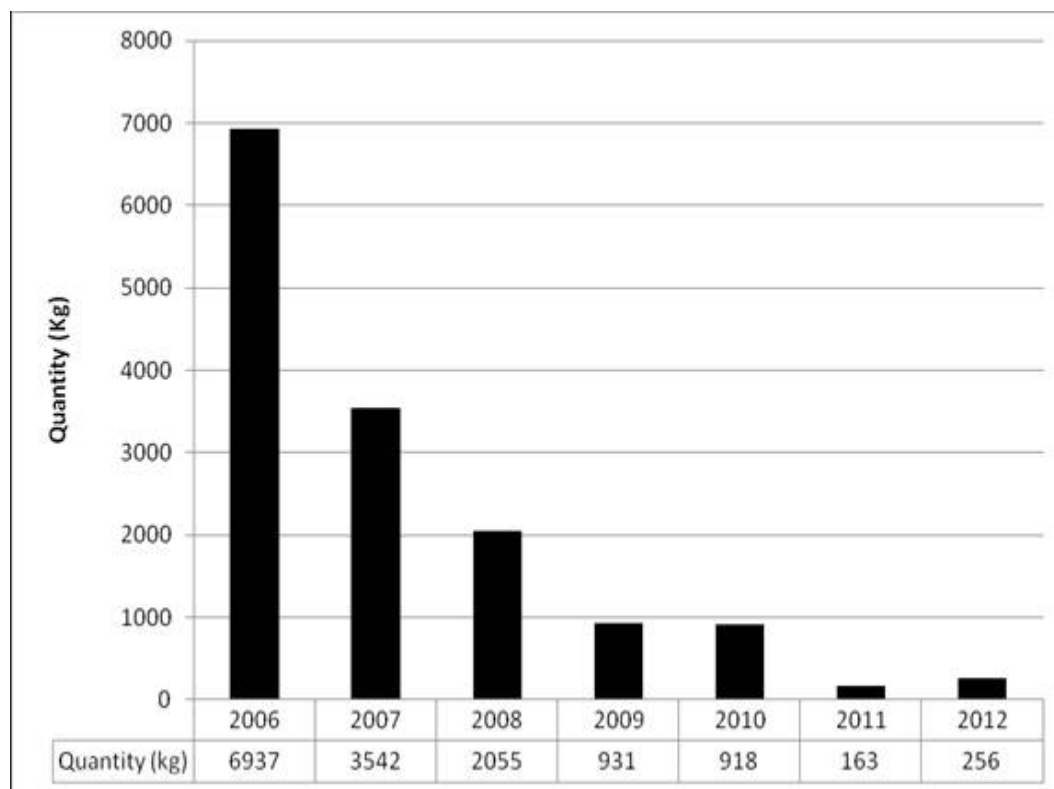
MR. KARIM SOMJI

-70

GOLD S&P

Annex 71

Uganda, Gold Exports, 2006-2012 (kg)



Sources: For 2006 data: Uganda Bureau of Statistics, 2009 Statistical Abstract; for 2007-2011 data: Uganda Bureau of Statistics, 2011 Statistical Abstract; for 2012 data: Uganda Ministry of Mines, data provided to the Group of Experts.

Annex 72**Gold exports from Burundi, 1 January to 31 March 2013**

Comptoir name	Quantities exported (kg)
Ntakangwa s.p.r.l	165.000
S.C.E.E.M.B	167.642
Ets Jean Jbeili	2.507
Omni Distribution	51.300
Soc. Korerahamwe	38.500
Golden Gold	127.454
TOTAL	552.403

Source: Burundian mining authorities

Annex 73

Letter dated 6 October 2012 from Mukungwe head of cooperative to T2 Regiment

COOPERATIVE D'EXPLOITATION
MINIERE ARTISANALE
DE KALAMUGA - L
EN SIELE & CEMBA

Kalamuga 6/10/2012

Le Responsable de la
sécurité T2 et Regroupement :

Bourgeois

en effet je fais l'agréable devoir
de vous informer que pour les
travaux réalisés et les cinq cents
par semaine, car vous faites depuis
longtemps l'achat de produits et les soldes
en police et l'armée. les biens de valeur
de police et de service militaire. et par conséquent
10000 F.

Bonne compréhension

Le président de CEMBA
TASALA BACHA BACHA



V. a. G. 2012
à Th. [Signature]
Commandant P2

Annex 74

Bags of cassiterite in Njingala on 23 May 2013 (picture taken by the Group)



Annex 75

CMM pledge to implement due diligence procedures — October 2012

1

C.M.M. Sprl
NRC 3561
GOMA / RDC
Tél. : +243853358489 / +243994023524
e-mail : chenyanhong1010@126.com / jean_sumbu@yahoo.com

**ACTE D'ENGAGEMENT A L'EXERCICE
DU DEVOIR DE DILIGENCE**

0. PREAMBULE

Nous, CONGO MINERALS & METALS « SPRL », Entité de Traitement de catégorie A, reconnaissant avoir été suspendu par lettre n°CAB.MIN/MINES/01/0332/2012 du 15 mai 2012 pour avoir violé les dispositions de la Note circulaire n°002/CAB.MIN/MINES/01/2011 du 06 septembre 2011 relative à l'application obligatoire des directives et recommandations du Guide du Devoir de Diligence de l'OCDE et de la résolution 1952 (2010) du Conseil de Sécurité de l'ONU dans le secteur minier congolais ;

Tenant compte du caractère continu, évolutif, positif et réactif du devoir de diligence raisonnable ;

Sur décision de la haute direction de la société, déclarons avoir conçu, adopté et mis à la disposition de nos fournisseurs, nos partenaires extérieurs, les autorités du secteur minier ainsi que de notre personnel les mesures suivantes :

1. La nomination d'une personne responsable de l'exercice du devoir de diligence raisonnable au sein de l'entreprise.
2. Notre adhésion à l'ITSCI

Huaying pledge — July 2012

Huaying Trading Company Sprl

N.R.C.2666 ID.Nationale 5-12B-N49611E
N°. Import / Export PM / G / 007-08/1000010BE

ACTE D'ENGAGEMENT**Preamble**

Nous, HUAYING TRADING COMPANY Sprl, en cours de transformation du Comptoir en Entité de Traitement de catégorie A.

Reconnaissant avoir été suspendu par la lettre N° CAB.MIN./MINES/01/0334/2012 du 15 mai 2012 pour avoir violé les dispositions de la note circulaire N°0002/CAB.MIN/MINES/01/2011 du 6 septembre 2011 adressée aux opérateurs miniers exerçant leurs activités dans la région de l'Est de la République Démocratique du Congo relative à l'application obligatoire des recommandations du Guide de l'OCDE spécialement les annexes I, II et III sur la chaîne d'approvisionnement responsable des minerais provenant des zones des conflits ou à haut risque et le supplément sur l'étain, le tantale et le Tungstène ainsi que de la résolution 1952 (2010) du conseil de sécurité des nations unies ;

Souhaitons, par la présente, obtenir l'agrément de notre ex. comptoir au titre d'Entité de Traitement de catégorie A dont notre dossier administratif pour l'obtention de cet agrément est déjà constitué et disponible dans tous les différents services du Ministère des Mines avec en annexe tous les preuves de paiement des redevances et cautions payées.

Annex 76

**Letter from the Minister of Mines to the Governor of North Kivu
requesting a team to be sent to qualify Bisie mine**

République Démocratique du Congo



MINISTÈRE DES MINES
Le Ministre

Kinshasa, le 08 MAR 2013
N° CAS MIN/MINES/01/0402/2013

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
« Avec l'assurance de ma haute considération »
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget et Président de l'ECOFIRE;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaire Coutumières
- Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement
- Monsieur le Secrétaire Général des Mines
(Tous) à Kinshasa/Gombe
- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu
- Monsieur le Ministre Provincial en charge des Mines du Nord-Kivu
- Monsieur le Chef de Division provinciale des Mines du Nord-Kivu
- Monsieur le Représentant provincial de la MONUSCO
- Monsieur le Représentant provincial du BGR.
(Tous) à Goma

Objet : Constitution d'une équipe conjointe pour la qualification et la validation des sites miniers du Territoire de Walikale et désignation des délégués des structures et organismes.

A Monsieur le Gouverneur de Province du Nord-Kivu
à Goma

Monsieur le Gouverneur,

Je vous rappelle que le Ministère des Mines a entamé le processus de qualification et de validation des sites miniers des Provinces productrices des 3T, (Tin : étain ; Tantale : coltan et Tungstène : wolframite), conformément aux normes édictées par l'OCDE et la CIRGL en vue de rompre le lien entre l'exploitation illégale des minerais et le financement des conflits armés en RDC d'une part et pour garantir l'accès de nos minerais sur le marché international auprès des fonderies et des utilisateurs finaux d'autre part.

1999 Avenue, République Démocratique du Congo
Boite 10000 Kinshasa
Tél : 00243 21 515 4000
Fax : 00243 21 515 4001
E-mail : min@mines.cd

Ministère des Mines
H. Amadi

La Province du Nord-Kivu est l'une des provinces productrices des 3T. En dépit de l'agression dont la RDC est victime et de l'occupation d'une partie de votre Province par les forces négatives de M 23 et d'autres groupes armés non étatiques, il existe des territoires hors des conflits pour autoriser les activités minières, et cela passe par la qualification et la validation des sites miniers.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Arrêté Ministériel n°058/CAB.MIN/Mines/01/2012 du 29 février 2012 fixant les procédures de qualification et de validation des sites miniers des filières aurifères et stannifères, je vous demande d'instruire le Ministre Provincial en charge des Mines, dès réception de la présente, de constituer une équipe conjointe, en vue de procéder à la qualification et la validation des sites miniers du Territoire de Walikale.

En effet, la constitution de l'équipe conjointe vise à garantir la transparence du processus de qualification et de validation des sites miniers, ainsi que l'objectivité des analyses découlant des informations récoltées sur le site minier.

Dans ce cadre, le déploiement de l'équipe conjointe sur le terrain doit être effectif au plus tard 15 mars 2013 conformément aux dispositions de l'Arrêté susvanté.

L'équipe conjointe est supervisée par le Représentant du Ministre Provincial ayant les Mines dans ses attributions, assisté du Représentant de la MONUSCO Provincial. Les fonctions du Rapporteur sont assurées par le Représentant du BGR. J'attends le rapport de l'équipe à la fin de ce mois en cours.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de mes sentiments distingués.

Martin KABWELULU

3^{ème} étage, Avenue Giscard d'Estaing (ex-SCD) Kinshasa, République du Zaïre, Kinshasa/Ville - RDC
 Tél. : 80000 01 - 800 - 4771
 Site Web : www.mines.cd
 Email : mines@mines.cd

Annex 77

**Unnumbered stored cassiterite bags in Njingala on 23 May 2013
(picture taken by the Group)**



Annex 78

**Letter from the Governor of North Kivu requesting removal of
Mubi minerals, 27 May 2013**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.
GOVERNEMENT PROVINCIAL DU NORD-KIVU



**CABINET DU GOUVERNEUR
DE PROVINCE**
Le Gouverneur

Goma, le 27 Mai 2013

N° 01/ ^{if 21} /CAB/GP-NK/2013.

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général aux Mines ;
- Monsieur le Coordonnateur Général du SAESSCAM ;
- Monsieur le Directeur Général du CEEC ;
- Monsieur le Coordonnateur du projet PROMINES ;
- Monsieur le Représentant de PACT/ITRI ;
- Monsieur le Représentant de BGR ;
- Monsieur le Représentant de l'USAID ;
- Monsieur le Représentant de MONUSCO/JMAC (Tous) à Kinshasa ;
- Monsieur le Ministre Provincial des Ressources Hydrauliques et Electricité, Mines, Hydrocarbures, Industrie, Petites et Moyennes Entreprises du Nord-Kivu ;
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines et Géologie du Nord-Kivu ;
- Monsieur le Chef d'Antenne Provinciale du SAESSCAM ;
- Monsieur le Chef d'Antenne du CEEC/Goma (Tous) à Goma ;

Objet : Demande d'évacuation de fots de minerais résiduels entreposés au Nord-Kivu

A Son Excellence Monsieur le Ministre
des Mines
à KINSHASA.-

Excellence,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre

autorité en vue de l'objet en marge.

Cette démarche se justifie essentiellement par le fait qu'après la levée de la mesure de suspension qui frappait les entités de traitement C.M.M. et HUAYING, celles-ci ont commencé à recycler les rejets de leurs épurations antérieures. En outre, la dernière citée s'est vue constituée gardienne d'un lot de 9 840kg de cassitérite entreposée, depuis la suspension des activités minières en septembre 2010, dans les installations aujourd'hui vendues, du comptoir P.A.B.G qui n'a plus jamais ouvert ses portes. Le nouvel acquéreur voulant entrer en possession du bien acheté, le Ministre Provincial en charge des Mines a autorisé ce déplacement qui a été effectué en date du 2 Mai 2013 sous la supervision des services techniques.

Par ailleurs, toutes les entités, y compris celles qui n'étaient pas frappées par la mesure de suspension disposent encore de stocks de cassitérite provenant de sites non-qualifiés. L'inventaire de ces minerais bloqués à Mubi (Territoire de Walikale) ayant donné 406 Tonnes, j'estime qu'on pourrait avoisiner les 450 Tonnes, qu'il faudrait évacuer afin de commencer, après qualification des sites, le processus de traçabilité avec un stock zéro. Il sied aussi de tenir compte de l'aspect social, étant donné que ces entités, doivent, après analyse, apurer les transactions avec leurs fournisseurs à savoir de nombreux négociants, voire des coopératives en détresse.

Dans l'attente d'une suite que j'espère positive et rapide, je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments patriotiques.

= : Honorable Julien PALUKU KAHONGYA : =



Annex 79

List of certified Maniema sites, Annex of Ministerial Arrêté —
19 October 2012

République Démocratique du Congo

MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ANNEXE DE L'ARRETE MINISTERIEL N°..... DU 19 OCT 2012 PORTANT QUALIFICATION ET VALIDATION DES SITES MINIERES DES TERRITOIRES DE KAILO ET DE PANGI DANS LA PROVINCE DU MANIEMA (Relevant du Centre de Négocio de Kalima)

	Dénomination	Territoire	Site minier	Code	Qualification/validation		Observation et/ou commentaires
					Vert, jaune, rouge	Validé ou non validé	
01.	METSEKA	Kailo	PE/17/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/001/2012		Vert	Validé	
02.	LONYOMA	Kailo	PE/17/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/002/2012		Vert	Validé	
03.	MUSUSA	Kailo	PE/17/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/003/2012		Vert	Validé	
04.	CHANABONDO	Kailo	PE/17/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/004/2012		Jaune	Non validé	
05.	LUTALA	Pangi	COOP/LWE/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/004/2012		Vert	Validé	
06.	BENGO II	Pangi	PE/21/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/005/2012		Vert	Validé	
07.	BUNZA	Pangi	PE/21/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/006/2012		Vert	Validé	
08.	AVANGA	Pangi	PE/21/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/007/2012		Vert	Validé	
09.	ISONGO	Pangi	PE/21/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/008/2012		Vert	Validé	
10.	MATONGE/YUBU	Pangi	PE/21/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/009/2012		Vert	Validé	
11.	BATAMBA	Pangi	PE/2595/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/010/2012		Vert	Validé	
12.	MASIMELO	Pangi	PE/2594/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/011/2012		Vert	Validé	
13.	KAYEYE	Pangi	CN/KAL/MINES/CERT/012/2012		Vert	Validé	
14.	LUBILE	Pangi	PE/2592/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/013/2012		Vert	Validé	
15.	ATONDO	Pangi	PE/2592/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/014/2012		Vert	Validé	
16.	MOKA/MUSUSANO	Pangi	PE/2592/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/015/2012		Vert	Validé	
17.	LUSALO	Pangi	PE/2592/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/016/2012		Vert	Validé	
18.	KIMBALA	Pangi	PE/2594/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/017/2012		Vert	Validé	
19.	YUMA	Pangi	PE/2594/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/018/2012		Vert	Validé	
20.	SALOKWANGO	Pangi	PE/2594/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/019/2012		Vert	Validé	
21.	NAKENGE	Pangi	PE/2594/SAK/MMA/CN/KAL/MINES/CERT/020/2012		Vert	Validé	

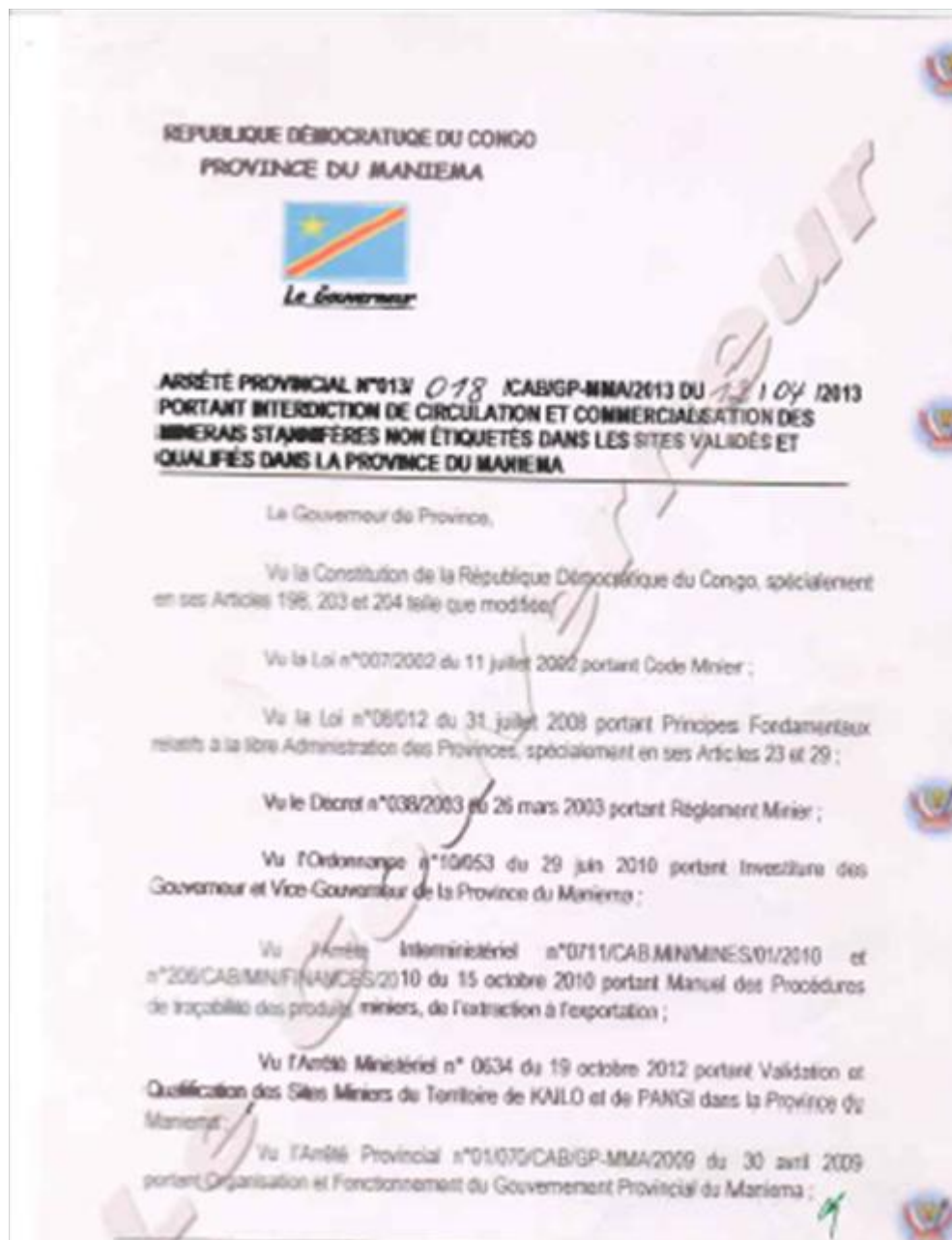
Légende :
 CN : Centre de Négocio ;
 MMA : Maniema ;
 KAL : Kalima ;
 SAK : Sakima ;
 PE : Permis d'exploitation ;
 CERT : Certifié.

Fait à Kinshasa, le 19 OCT 2012
Martin KABWELULU

3ème niveau, Immeuble Géométrique (ex SDR/COM), Boulevard du 30 Juin, Kinshasa/Gombe - RDC
 Tel : (00243) 011-510-4711
 Fax : (00243) 011-510-4711
 Site Web : www.mines.cd
 Email : MINISTRE@MINES.cd

Annex 80

Maniema Provincial Arrêté banning trade of untagged minerals from validated mines — 12 April 2013





Annex 81

Example of ICGLR certificate

DRC 00001

DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

Ministry of Mines
Centre of Evaluation, Expertise and Certification of Precious and Semi-Precious Minerals (CEECC)

ICGLR REGIONAL CERTIFICATE

Product: _____

This is to certify that Consignment No. _____
originating from _____ in _____ Province
in the Democratic Republic of Congo has been mined, traded and handled in accordance
with the requirements of the ICGLR standards.

Name and address of the exporter: _____
Name and address of the importer: _____

Exporter Lot Number: _____
Date of shipment: _____
Date of expiry of certificate: _____
Shipped by: _____
Transiting through: _____

Designated Mineral	Ore type	Weight	Purity	Value
Total				

**Security measure
foil, hologram or ink mark
(We have to discuss)**

**IMPORT
CONFIRMATION
CERTIFICATE**

This is to certify that
the certified product
was imported into _____

and that the import
has been checked and
verified in compliance
with all rules and
regulations concerning
the certificate of origin

Stamp of importing
authority: _____

To be returned to:
Ministry of Mines
Centre of Evaluation,
Expertise and Certification of
Precious and Semi-Precious
Minerals (CEECC)
17th Floor, BCDC Tower
Boulevard du 30 juin
Kinshasa, DRC

NOT TO BE OPENED FOR INSPECTION EXCEPT BY IMPORTING AUTHORITY OF DESTINATION
(Unauthorized opening constitutes a violation of this certificate)

DRC 00001

Name of Issuing Officer: _____ ID #: _____
Position: _____
Date: _____

Signature of regulatory authority: _____
Date: _____

Annex 82

Truck loaded with cassiterite bags from Walikale and seized by DRC authorities in Masisi in June 2013 (picture taken by the Group in June 2013)



Annex 83

Bags of Congolese minerals seized in 2012 in Burundi (picture taken by the Group in April 2013)



Annex 84

**Plane being loaded with minerals on Shabunda airstrip,
March 2013**



Annex 85

Ivory



A carved ivory tusk from a forest elephant, on sale for \$100; May 2013.

Annex 86

**Ugandan government seizures of Ivory, Hippo or Rhino in Uganda,
from January 2012 to 14 May 2013**

Date of Seizure	Location of Seizure	Item Seized	Nationality of Smuggler(s)
10 February 2012	Entebbe International Airport (EIA)	17 pieces of worked ivory	Chinese (1)
10 February 2012	Pakwatch (customs office)	99 pieces of worked and 10 pieces of raw ivory; 162 kg of hippo teeth; 3 bones of elephants; 9 lizard skins.	Chinese (1), Congolese (1)
23 March 2012	EIA	3 kg of worked pieces of rhino	Indian (1)
25 April 2012	EIA	6 kg of raw ivory pieces	Chinese (1)
17 June 2012	EIA	473 kg of raw ivory pieces	Liberian (1)
23 June 2012	EIA	5 kg of worked ivory	Unknown (1)
19 July 2012	Kampala	92 kg of pieces of hippo	Ugandan (1)
8 August 2012	EIA	9 pieces of raw ivory	Liberian (1)
10 August 2012	Old Kampala	66 pieces of hippo teeth and 1 piece of raw ivory	Ugandan (1)
16 September 2012	Rubirizi	6 pieces of raw ivory	Ugandan (3)

On 7 February 2013, the Government of Uganda announced that representatives of the Ugandan and American militaries had recovered 6 pieces of raw ivory in southeast Central African Republic, which were reportedly stashed by the Lord's Resistance Army.